ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Sous la Haute Protection du Roi

BULLETIN DES SÉANCES

Publication bimestrielle

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Onder de Hoge Bescherming van de Koning

MEDEDELINGEN DER ZITTINGEN

Tweemaandelijkse publikatie

1965 - 4

L'ARSOM publie les études dont la valeur scientifique a été reconnue par la Classe intéressée sur rapport d'un ou plusieurs de ses membres (voir Règlement général dans l'Annuaire, fasc. 1 de chaque année du Bulletin des Séances).

Les travaux de moins de 32 pages sont publiés dans le *Bulletin*, tandis que les travaux plus importants prennent place dans la collection des *Mémoires*.

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétariat, 80A, rue de Livourne, à Bruxelles 5. Ils seront conformes aux instructions consignées dans les « Directives pour la présentation des manuscrits » (voir *Bull*. 1964, 1466-1468, 1474), dont un tirage à part peut être obtenu au Secrétariat sur simple demande.

De K.A.O.W. publiceert de studies waarvan de wetenschappelijke waarde door de betrokken Klasse erkend werd, op verslag van één of meerdere harer leden (zie het Algemeen Reglement in het Jaarboek, afl. 1 van elke jaargang van de Mededelingen der Zittingen).

De werken die minder dan 32 bladzijden beslaan worden in de Mededelingen gepubliceerd, terwijl omvangrijker werken in de verzameling der Verhandelingen opgenomen worden.

De handschriften dienen ingestuurd naar de Secretarie, 80A, Livornostraat, Brussel 5. Ze zullen rekening houden met de richtlijnen samengevat in de "Richtlijnen voor de indiening van handschriften" (zie *Meded*. 1964, 1467-1469, 1475), waarvan een overdruk op eenvoudige aanvraag bij de Secretarie kan bekomen worden.

ERRATUM

Bulletin des Séances de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer

1965, fasc. 3, p. 721:

Lire à la 3° ligne:

Burundi (Bruxelles, Fonds du Bien-Etre indigène, 1964, in - 8°.

au lieu de

Examen 1963 (Paris O.C.D.E., 1963, in - 8°, 50 p. tabl.-Editions

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN

Séance du 17 mai 1965

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. M.-J. Jadot, doyen d'âge.

Sont en outre présents: MM. N. De Cleene V. Devaux, J. Ghilain, L. Guébels, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, J. Stengers, F. Van der Linden, le R.P. J. Van Wing, M. M. Walraet, membres; MM. P. Coppens, E. Coppieters, R.-J. Cornet, A. Durieux, F. Grévisse, J.-P. Harroy, G. Périer, P. Piron, J. Sohier, le R.P. M. Storme, M. F. Van Langenhove, associés; M. E. Bourgeois, correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. A. Burssens, le comte P. de Briey, G. Malengreau, E. Van der Straeten.

Bienvenue

Le *Président* souhaite la bienvenue à M. *Edmond Bourgeois*, correspondant, qui assiste pour la première fois à nos réunions.

La coutume de l'Okumugabira des pasteurs du Kivu

M. A. Moeller de Laddersous présente une note de M. A. Bradfer, administrateur territorial d'Uvira en 1922, qui, analysant une série de cas d'application de la coutume de l'Okumugabira des pasteurs du Kivu, remarque que la portée du contrat, de nature économique et sociale, devient aussi politique lorsque les parties sont des chefs de tribus ou de clans.

Après un échange de vues auquel participent MM. J.-P. Harroy (voir p. 845), P. Coppens et A. Moeller de Laddersous, la Classe

Zitting van 17 mei 1965

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. J.-M. Jadot, deken van jaren.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. N. De Cleene, V. Devaux, J. Ghilain, L. Guébels, N. Laude, A. Moeller de Laddersous, J. Stengers, F. Van der Linden, E.P. J. Van Wing, M. M. Walraet, leden; de HH. P. Coppens, E. Coppieters, R.-J. Cornet, A. Durieux, F. Grévisse, J.-P. Harroy, G. Périer, P. Piron, J. Sohier, E.P. M. Storme, de H. F. Van Langenhove, geassocieerden; de H. E. Bourgeois, correspondent, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. A. Burssens, graaf P. de Briey, G. Malengreau, E. Van der Straeten.

Welkomstgroet

De Voorzitter richt een welkomstgroet tot de H. Edmond Bourgeois, correspondent, die voor de eerste maal onze vergaderingen bijwoont.

« La coutume de l'Okumugabira des pasteurs du Kivu »

De H. A. Moeller de Laddersous legt een nota voor van de H. A. Bradfer, gewestbeheerder van Uvira in 1922, die een reeks toepassingen van de Okumugabira-gewoonte der herders van Kivu ontledend, vaststelt dat de draagwijdte van het contract, zijn economische en sociale aard, eveneens politiek wordt, wanneer de partijen stam- of clanhoofden zijn.

Na een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. J.-P. Harroy (zie blz. 845), P. Coppens en A. Moeller de Laddersous, beslist de Klasse het werk van de H. A. Bradfer in de Mede-

décide l'impression, dans le *Bulletin* (p. 838), du travail de M. A. Bradfer, qui sera remercié d'avoir donné l'occasion aux Confrères d'évoquer une coutume dont il serait intéressant de connaître le sort dans le Rwanda d'aujourd'hui.

Documentation belge et tiers monde

M. M. Walraet résume le travail qu'il a rédigé sur ce sujet. Après avoir établi l'inventaire des sources belges les plus importantes en matière de documentation d'outre-mer, il préconise d'étendre à l'ensemble du tiers monde une activité documentaire orientée presque exclusivement, jusqu'en ces dernières années, vers les problèmes du continent noir.

Après un échange de vues auquel participent MM. J. Ghilain, F. Van der Linden, A. Moeller de Laddersous, J.-M. Jadot et E. Coppieters, la Classe décide l'impression du travail de M. M. Walraet dans la collection des Mémoires in-8°.

Epoux, alliés et consanguins chez les Yaka du Sud

En l'absence du comte *P. de Briey*, M. M. Walraet présente une étude du R.P. L. DE SOUSBERGHE intitulée comme ci-dessus et dont l'intérêt majeur est de montrer l'existence, dans les clans matrilinéaires des Yaka, d'une règle d'immutabilité des liens d'alliance.

La Classe décide l'impression du travail du R.P. L. DE SOUS-BERGHE dans le Bulletin (p. 931).

Textes des questions du concours annuel 1967

Sur proposition de MM. E. Coppieters et J. Ghilain, d'une part, et de MM. J.-P. Harroy et N. Laude, d'autre part, la Classe arrête comme suit les textes desdites questions:

1. On demande une étude sur les problèmes économiques d'un ou de plusieurs pays du tiers monde ayant récemment accédé à l'indépendance politique. Cette étude peut porter sur un

delingen (blz. 838) te publiceren en de auteur te danken omdat hij de Confraters de gelegenheid gaf een gewoonte te bespreken waarvan het nuttig zou zijn het lot na te gaan in het huidige Rwanda.

« Documentation belge et tiers monde »

De H. M. Walraet vat het werk samen dat hij over dit onderwerp opstelde. Na de inventaris opgemaakt te hebben van de belangrijkste Belgische bronnen op het gebied van overzeese documentatie, beveelt hij het uitbreiden aan tot het geheel van het derde wereldblok van een documentatie-bedrijvigheid die tot de laatste jaren haast uitsluitend gericht bleef op de vraagstukken van het zwarte werelddeel.

Na een gedachtenwisseling waaraan deelnemen de HH. J. Ghilain, F. Van der Linden, A. Moeller de Laddersous, J.-M. Jadot en E. Coppieters beslist de Klasse het werk van de H. M. Walraet te publiceren in de Verhandelingenreeks in-8°.

« Epoux, alliés et consanguins chez les Yaka du Sud »

In afwezigheid van graaf *P. de Briey* legt de H. *M. Walraet* een studie voor van E.P. L. DE SOUSBERGHE getiteld als hierboven en waarvan het belangrijkste aspect het aantonen is van het bestaan, in de matrilineaire clans, van een onveranderlijkheidsvoorschrift der huwelijksbanden.

De Klasse beslist het werk van E.P. L. DE SOUSBERGHE te publiceren in de *Mededelingen* (zie blz. 931).

Tekst der vragen voor de jaarlijkse wedstrijd 1967

Op voorstel van de HH. E. Coppieters en J. Ghilain, enerzijds en van de HH. J.-P. Harroy en N. Laude anderzijds, stelt de Klasse als volgt de tekst van deze vragen vast:

1. Men vraagt een studie over de economische vraagstukken van een of meer landen van het derde wereldblok dat (die) onlangs de politieke onafhankelijkheid verwierf (verwier-

ou plusieurs aspects de ces problèmes: répartition du revenu national, production, consommation, investissements, monnaie, cadre, etc.

2. On demande une étude sur un problème précis et limité constituant un aspect de la coopération internationale au développement.

Concours annuel 1965

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe qu'un travail a été régulièrement introduit en réponse à la 1^{re} question du concours annuel 1965.

Il s'agit d'une étude de M. André HUYBRECHTS, professeur à l'Institut catholique des Hautes Etudes commerciales, intitulée: Les transports fluviaux au Congo sur le bief moyen du fleuve Congo et ses affluents (1925-1963) et qui a été publiée en 1965 par l'Institut de recherches économiques et sociales de l'Université Lovanium (Cahiers économiques et sociaux, supplément au vol. III, Cahier n° 1, 1965, 116 p.).

La Classe désigne MM. J. Ghilain et A. Lederer en qualité de rapporteurs.

Prix Albrecht Gohr

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe qu'un travail a été régulièrement introduit en vue de l'obtention du prix Albrecht Gohr (Période 1961-1965).

Il s'agit d'une étude de M. Michel Verwilghen, assistant à l'Université Lovanium, intitulée: De la publicité légale des dispositions législatives au Congo.

La Classe désigne MM. A. Durieux et V. Devaux en qualité de rapporteurs.

Commission d'Histoire

Le Secrétaire perpétuel annonce le dépôt des études suivantes:

- ven). De studie kan een of meerdere aspecten van deze problemen betreffen: verdeling van het nationaal inkomen, productie, verbruik, beleggingen, geld, kaders, enz.
- 2. Men vraagt een studie over een bepaald en omlijnd vraagstuk dat een aspect uitmaakt van de internationale ontwikkelingssamenwerking.

Jaarlijkse wedstrijd 1965

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat één werk regelmatig ingediend werd als antwoord op de 1ste vraag van de jaarlijkse wedstrijd 1965.

Het betreft een studie van de H. André HUYBRECHTS, professor aan het Institut catholique des Hautes Etudes commerciales, getiteld: Les transports fluviaux au Congo sur le bief moyen du fleuve Congo et ses affluents (1925-1963), en dat in 1965 gepubliceerd werd door het Institut de recherches économiques et sociales van de Universiteit Lovanium (Cahiers économiques et sociaux, supplément au vol. III, Cahier n° 1, 1965, 116 p.).

De Klasse wijst de HH. J. Ghilain en A. Lederer als verslaggever aan.

Albrecht Gohr-prijs

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat een werk regelmatig ingediend werd met het oog op het eventueel behalen van de Albrecht Gohr-prijs (periode 1961-1965).

Het betreft een studie van de H. Michel VERWILGHEN, assistent aan de Universiteit Lovanium, getiteld: De la publicité légale des dispositions législatives au Congo.

De Klasse wijst de HH. A. Durieux en V. Devaux als verslaggevers aan.

Commissie voor Geschiedenis

De Vaste Secretaris kondigt het neerleggen aan van volgende studies:

- a) SALMON, P.: Récits historiques Zande (Note présentée par M. J. Stengers) (voir p. 847).
- b) ENGELBORGHS-BERTELS, Marthe: La décolonisation et l'Afrique. Articles publiés par les pays à régime communiste (Note présentée par M. M. Walraet) (voir p. 870).

La Classe décide de publier ces travaux dans le Bulletin des Séances et de consacrer un tirage à part historique à l'étude reprise sous a).

Revue bibliographique de l'ARSOM

Le Secrétaire perpétuel annonce à la Classe le dépôt des notices 46 à 52 de la Revue bibliographique de l'ARSOM (voir Bulletin 1964, p. 1180 et 1462).

La Classe en décide la publication dans le Bulletin (voir p. 923).

Comité secret

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, entendent les titres des candidats à une place vacante d'associé.

La séance est levée à 15 h 35.

- a) Salmon, P.: Récits historiques Zande (Nota voorgelegd door de H. J. Stengers) (zie blz. 874);
- b) ENGELBORGHS-BERTELS, Marthe: La décolonisation et l'Afrique. Articles publiés par les pays à régime communiste (Nota voorgelegd door de H. M. Walraet) (zie blz. 870).

De Klasse beslist deze werken te publiceren in de Mededelingen en een geschiedkundige overdruk te wijden aan de studie sub a).

Bibliografisch overzicht der K.A.O.W.

De Vaste Secretaris deelt de Klasse het neerleggen mede van de nota's 46 tot 52 van het Bibliografisch overzicht der K.A.O.W. (zie Mededelingen 1964, blz. 1181 en 1463).

De Klasse beslist er de publikatie van in de Mededelingen (zie blz. 923).

Geheim comité

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, nemen kennis van de titels der kandidaten voor een beschikbare plaats van geassocieerde.

De zitting wordt gesloten te 15 h 35.

A. Bradfer. — Note sur la coutume de l'Okumugabira des pasteurs au Kivu

(Note présentée par M. A. Moeller de Laddersous)

La justice et la paix ne régnaient guère dans le territoire du Tanganika lorsque, en 1922, j'en fus désigné comme l'administrateur territorial. Trois années plus tard, la situation avait bien changé. La raison en était la restauration des juridictions des populations autochtones.

Les débats d'une affaire devant ces juridictions étant clos, les parties restant présentes, un des juges m'en rendait compte en langue kiswahili. J'actai les comptes rendus en français. La confrontation de leurs éléments me conduisait aux coutumes, ce qui ne dispensait pas bien sûr d'autres enquêtes.

Voici, à titre d'exemple, quelques comptes rendus, — la couleur locale conservée, — qui mettent en lumière l'une d'elles: l'Okumugabira. Je désignai cette coutume également par « contrat de maître » et par « pacte d'amitié ». En général, suivant l'avis du vice-gouverneur général A. MOELLER DE LADDERSOUS exprimé dans les études qui en sont citées plus loin, la terminologie indigène est à préférer.

I. RUBONDO de NYAKAHEBA, actuellement au service de M. W. déclare:

Madjongeza vint chez moi avec du vin (appellation qui désigne aussi bien la bière de banane que d'éleusine ou le vin de palme). Il me dit vouloir contracter un pacte d'amitié. J'agréai l'offre. Il revint avec 7 ngoye (cordonnets) de perles. Je lui dis que je préférais un taurillon. Il s'en fut acheter un taurillon avec ses perles et me le remit. Je lui donnai alors une génisse. A mes envoyés, MADJONGEZA remit un pot de vin et quatre francs. Je lui confiai par la suite le taurillon qu'il m'avait apporté afin qu'il aille l'abattre au marché. Il me rapporta 6 ngoye de perles, la peau et les viscères. Les choses en restèrent là. Je n'ai plus revu MADJONGEZA. Ma génisse est devenue adulte, a été

saillie, a mis au monde un veau. MADJONGEZA a joui de la vache et du veau; je ne l'ai jamais revu. C'est pourquoi je demande que le pacte d'amitié soit rompu, que mes biens me soient rendus.

MADJONGEZA de MOGABO déclare:

Oui, c'est vrai. Suite au pacte d'okumugabira avec RUBONDO, il m'a donné une génisse qui ayant été saillie, a eu un veau. Je fus chargé par lui d'aller au marché abattre le taurillon que j'avais apporté. Je lui remis 7 ngoye de perles, la peau et les viscères de la bête.

Les juges constatent que MADJONGEZA a failli au contrat intervenu en cessant ses rapports avec RUBONDO. Il devra lui restituer la vache et le veau contre remise d'une somme de quatre vingts francs, valeur du taurillon qu'apporta MADJONGEZA.

Luvungi, 8 février 1925

II. BIHUGA de MAKUMIKA déclare:

Je vins chez NDAGURA et connus NDIRIMUKONDO. J'avais 2 chèvres saillies. NDIRIMUKONDO me dit: je voudrais tes 2 chèvres. Je te remettrai à leur place une tête de bétail en *okumugabira*. Je refusai et me dis prêt à lui acheter un veau femelle. A mon ami Lushangarika qui habitait Luvungi, et étant d'Uvira, je demandai de m'apporter, après sevrage, le veau à moi montré par NDIRIMUKONDO.

Des difficultés politiques surgirent: la mort de Kahutu, le départ de Buhindja(1922). L'apprenant, j'envoyai à Ndirimukondo 20 francs et 1 pot de vin, afin qu'il m'envoie mon veau. Ndirimukondo refusa. Je réclame mes chèvres et leur croît.

NDIRIMUKONDO de NDJAGURA déclare:

Jamais, je n'ai vendu mon veau; j'avais promis à BIHUGA contre ses 2 chèvres, que je suis disposé à rendre, un veau en *okumugabira*.

Les juges décident que NDIRIMUKONDO rendra à BIHUGA 2 chèvres adultes et 2 chevreaux.

Luvungi, 8 février 1925

III. MUGWASHI de MOGABO déclare:

Balisese demeurait avec moi chez le notable Munhyo. Quand Moga-Bo fut placé comme chef à sa résidence actuelle, nous partîmes en Burundi. Puis nous revînmes chez Munhyo. Le père du chef muflero, Badjanyole, chez qui nous avions déposé, avant de fuir, notre tête de bétail, mourut. Nous prîmes du vin et fûmes chez son fils, qui nous remit la tête de bétail.

Mogabo ayant été confirmé à la tête de toutes ses terres (en 1922), nous repassâmes en Burundi, chez Kana. Mon bétail ayant été restitué par Kana à Mogabo, à l'intervention du Blanc, je suis revenu chez Mogabo. Balisese est resté, lui, avec la tête de bétail à l'étranger. Il vient de revenir chez NDJAGURA. Je veux ma vache ou du moins la part qui m'en revient. En effet, alors que la vache n'était encore que génisse, le beau fils de Balisese, MUTABENGWA, lui vendit la moitié pour 30 francs; à moi, il me remit l'autre moitié en okumugabira.

Balisese de NDJAGURA déclare:

C'est vrai, je ne possède pas la vache à moi seul. J'avais acquis contre paiement de 40 francs la moitié de la génisse, et l'autre moitié, mon parent l'avait donnée en *okumugabira* à MUGWASHI. La vache eut un veau mâle qui mourut, je vendis la peau pour 2 F. Elle eut un second veau que j'échangeai contre un veau plus jeune actuellement à la mamelle et j'obtins en plus une somme de 20 F.

Les juges prononcent que Balisese remettra à Mugwashi 11 F; qu'avec Mugwashi tous deux s'en iront au marché vendre la vache et le veau, que le produit de la vente sera partagé par moitié entre eux deux.

Luvungi, 16 février 1925

IV. RUNINGA de NDHABAGOYE déclare:

MEISOGOTANYE vint avec du vin chez moi. Je pris 2 mazinge (fils de laiton) et lui dis: prends en un comme anneau de bras, prends en un autre pour en faire une ceinture. MBISOGOTANYE revint avec du vin. J'ai pris une vache et la lui ai donnée en okumugabira.

MBISOGOTANYE de NDJAGURA est représenté par son fils Kiosho qui déclare:

Effectivement, je fus chez Runinga avec 1 pot de vin; je fus chez lui après, de nouveau avec 1 pot de vin. Je pris 3 ngoye de perles et 5 mafundo (masses) de perles que je portai à Runinga, puis je rentrai chez moi.

RUNINGA m'envoya une vache en *okumugabira*. Il vint reprendre sa vache et m'en remit une autre. A cette époque, mon père est mort. La vache a eu un veau. Je n'ai pas manqué à l'égard de RUNINGA, je veux que notre pacte continue.

Les juges ordonnent à RUNINGA: que tu prennes 1 pot de vin, que tu le portes à Kiosho, que tu attendes et Kiosho te remettra un veau de la vache.

Luvungi, 20 février 1925

V. KONDA de LUSAKARA déclare:

Je pris une chèvre et ses 2 petits, 1 fundo de perles dites buhera, du temps des Rumaliza, de MUTAHONGA (vers 1885), et donnai le tout à NGEMBA qui me promit une tête de bétail en okumugabira. Outre ces biens, NGEMBA me demanda une ngumba (vache stérile). Je n'en avais pas. NGEMBA ne m'a pas donné la tête de bétail promise. Je réclame mes biens.

NGEMBA de MOKINYA déclare:

Oui, j'ai vu la chèvre et ses 2 petits ainsi que le fundo de perles. C'était du temps des Rumaliza; la maladie du bétail vint. Il me restait une vache sans cornes (ngungu). Le père de Konda, car Konda, à ce moment, était encore au sein, vint chez moi: il possédait une ngumba que je lui demandai. Je remis ma ngungu entre ses mains. Le 4º jour ne voyant pas arriver la ngumba, j'allai reprendre ma ngungu. Le père de Konda réclama ses biens. Pour la mère des chèvres, je remis 6 mafundo de bushanga (perles), pour les petits, 3 houes. De plus les gens de Konda ayant rencontré ma femme lui prirent un fundo de perles buhera qu'elle portait au cou. Je ne dois donc plus rien à Konda.

Invité à jurer, NGEMBA s'engage à payer un kiru (amende) de 50 francs s'il n'a pas dit vrai.

Konda reconnaît alors avoir vu 3 houes, avoir enlevé un fundo de perles du cou de la femme de NGEMBA, mais n'avoir rien reçu d'autre. Il refuse de jurer, mais veut bien se soumettre à l'ordalie.

Les juges déboutent KONDA.

Kamonye, 3 mars 1925

VI. SERWIMBO de KAÏLA déclare:

J'étais chez moi quand le père de Kapipi, portant nom de Kapipi aussi, vint me trouver en me faisant des propositions de pacte d'amitié. Je les acceptai et Kapipi s'en fut prendre deux pots de vin, qu'il me remit. Il fut chercher deux autres pots de vin. Je lui dis: mon fils, vois ces deux taurillons, quand ils seront sevrés, — deux taurillons valent une génisse, — je te les donnerai en *okumugabira*. Kapipi rentra chez lui, puis revint s'enquérir des taurillons. Quand l'un fut sevré, je le lui fis conduire.

KAPIPI continua sa remise de biens: il me donna une pièce d'étoffe, puis après trois pièces encore. Il me fit tenir en plus deux ngoye de perles, 600 sambo (bracelets de cheville).

Mon ami Kapipi étant décédé, son frère aîné Madudu manifesta le désir de continuer le pacte qui nous liait. Il m'apporta 2 mazinge. Je lui donnai une génisse en okubisa (dépôt), en ajoutant que devenue adulte, le premier veau femelle lui resterait en okumugabira.

Du temps se passa. La vache eut un veau femelle. Or, quelle ne fut pas ma surprise d'apprendre par la rumeur publique que MADUDU avait tué la vache. Il confia le veau non sevré à sa femme qui vint me l'apporter. La veau mourut chez moi. Je revendique ma vache remise en *okubisa*.

KAPIPI, fils de KAPIPI décédé, du notable Rumonge se présente devant les juges, déclarant MADUDU malade et dit en ses lieu et place:

Oui, mon père fut l'ami de Serwimbo. Il lui porta deux pots de vin qu'ils burent ensemble. Il lui porta 2 autres pots de vin qu'ils burent encore. Serwimbo lui montra 2 taurillons à la mamelle. Il les lui promit quand ils seraient sevrés. Le temps vint que mon père reçut un taurillon. Il continua ses cadeaux: remit 1 étoffe, puis 3 étoffes,

卷

puis 600 sambo, puis 400 bitale (anneaux de bras en laiton) et enfin 2 ngoye de perles.

Mon père mourut. Mon oncle Madudu continua le pacte avec Ser-WIMBO. Il acquit 2 mazinge, les lui porta. SerWIMBO prit une vache et la lui donna en okumugabira. Elle vêla. La guerre vint (campagnes de 1916 en Afrique). Tout le monde avait peur: Madudu tua la vache, rendit le veau à SerWIMBO. Comme celui-ci en a reçu des biens, on ne lui doit plus rien.

SERWIMBO objecte n'avoir jamais vu les 400 bitale, n'avoir jamais donné sa génisse en okumugabira, mais bien en okubiza (dépôt).

Kapipi interrogé finit par reconnaître que, quand Madudu prit possession de la bête, il se rendit chez Serwimbo sans vin, sans étoffe, sans même une peau.

Les juges déclarent que la génisse remise à MADUDU le fut en okubiza (dépôt) et non en okumugabira. Ils ordonnent que SERWIMBO remettra à KAPIPI, pour son oncle MADUDU, 2 mazinge; que MADUDU devra rendre une vache à SERWIMBO. Ils disent nulle toute autre palabre qui porterait de la part de SERWIMBO sur le taurillon remis en premier lieu, et de la part de KAPIPI ou de ses parents sur les biens donnés à SERWIMBO.

Mangwa, 7 décembre 1924

J'ai à passer maintenant des feuilles d'audience, si l'on peut dire, à la coutume. Ici s'indique d'observer que le vice-gouverneur général Alfred Moeller de Laddersous a exposé de façon remarquable l'organisation judiciaire coutumière et les diverses sortes de cheptels dans le droit coutumier des pasteurs du Kivu dans le Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier, qui paraissait à Elisabethville (numéros 9 et 10 de mai et de juillet 1934).

A. Moeller tint à rappeler dès l'abord, — et je lui en suis très reconnaissant, — que les questions de ses exposés avaient été étudiées pour la première fois par moi, en 1923, à Uvira. Luimême ne cessa de venir s'y intéresser sur place. Il disposa ensuite des contributions d'autres fonctionnaires territoriaux du Kivu. Aussi est-ce à ses travaux que je renvoie. Comme pour d'aucuns,

cela serait difficile, on me permettra d'en reproduire ce qui suit concernant la coutume de ce propos:

OKUMUGABIRA

A remet à B une vache ou une génisse.

Les préliminaires du contrat comportent des promesses verbales d'amitié, — des libations de bière de banane, — souvent l'échange du sang.

Le contrat se conclut par l'envoi de l'engabirano (le fonds remis par le bailleur en okumugabira) accompagné de deux ou trois témoins (batungwa, baganda).

B remet à A l'ishega, contrepartie du pacte: deux ou trois chèvres, un taurillon; les intermédiaires recevront, — j'ajoute éventuellement, — chacun une chèvre.

A est naha de B; celui-ci est mwambali de A.

B doit à A le partage du croît dans la proportion ci-après: le troisième et le sixième produit s'ils sont femelles (sinon le prenuer peut réclamer un des veaux femelles nés précédemment, s'il y en a au moins deux en vie, faute de quoi il recevra un veau mâle). Lorsque le fonds dépassera six têtes, il remettra un veau (bulonde, de kulonda = suivre, chercher) chaque année.

L'okumugabira prend fin:

- a) Par la perte totale du fonds et du croît; dans ce cas, le bailleur remplacera généralement l'engabirano mais à condition, pour le preneur, de rendre compte de la peau et la viande;
- b) Par le refus du preneur d'exécuter ses obligations; dans ce cas, et pour autant que la reprise ne soit pas exécutée dans la forme sommaire du *kunyaga*, c'est-à-dire de force au grand jour, les tribunaux prononceront, avec la rupture du pacte, la restitution de la totalité du fonds et du croît, contre restitution de l'ishega.

J'ajouterai que les préliminaires du contrat consistent également en assurances de fidélité, de soutien, d'aide. La portée qui en est économique et sociale devient aussi politique lorsque les parties sont des chefs de tribus ou de clans.

J.-P. Harroy. — Intervention concernant la note de M. A. Bradfer sur la coutume de l'Okumugabira*

A la question que posait M. A MOELLER DE LADDERSOUS: « Ce droit pastoral, sensiblement similaire dans certaines zones du Kivu, au Rwanda et au Burundi, a-t-il survécu dans ces deux derniers pays aux événements qui précédèrent et suivirent leur accession à l'indépendance ? », M. J.-P. HARROY répond négativement en ce qui concerne la République du Rwanda. Il décrit brièvement les efforts que les autorités belges avaient multipliés de 1952 à 1954 pour amener les dirigeants des deux territoires sous tutelle à décréter officiellement l'abrogation du servage pastoral coutumier, ubuhake au Rwanda, ubugabire en Urundi. Il rappelle que l'ubuhake ruandais fut supprimé en 1954, que cette mesure fut effectivement suivie d'opérations judiciaires compliquées - dissolution de 21 000 contrats -, aboutissant au partage de près de 200 000 têtes de gros bétail entre Tutsi et Hutu, le client usager hutu conservant en principe deux bovidés chaque fois que son shebuja tutsi en gardait un. Cette mesure ne mit toutefois fin qu'apparemment aux liens du servage pastoral, le partage du bétail n'avant pas été accompagné d'un partage concomitant des pâturages, ce qui contraignit les Hutu, pour pouvoir alimenter leurs bêtes, à se remettre en sujétion vis-à-vis du Tutsi resté maître de l'herbe. Ainsi subsista une cause de tension sociale, économique et politique entre les deux ethnies qui alla empirant jusqu'en 1959, date de la révolution paysanne qu'elle a en partie provoquée. Aussi, l'un des premiers effets de la victoire des Hutu fut-il la concrétisation de leur émancipation par un partage général des terres de culture et de pâture, avec suppression définitive — et consacrée dans les textes légaux — de l'ancien droit pastoral représenté par le bail à cheptel.

^{*} Voir p. 838.

Ces considérations, il est essentiel de le souligner, ne valent évidemment que pour le Rwanda. Elles n'ont aucune pertinence au Burundi. Dans ce pays, en effet, la situation socio-politique, même en ce qui concerne le bail à cheptel, était comparable mais non identique à celle du Rwanda, dont elle n'atteignait certainement pas le degré d'acuité, source de tensions sociales. Comme l'ubuhake, l'ubugabire rundi fut officiellement abrogé dans les textes en 1955, mais cette mesure n'eut aucune conséquence pratique et ne fut, notamment, suivie d'aucune opération de partage de bétail. Aujourd'hui, le Burundi est devenu indépendant sans avoir connu de révolution sociale. Une poussée hutu se manifeste, visant à améliorer le sort du peuple et, entre autres, à adoucir certaines rigueurs du droit pastoral coutumier. Mais la transformation est lente et se développe sans violence. Et l'on possède actuellement peu d'indications sur son mode et son rythme de progression.

17 mai 1965.

P. Salmon. — Récits historiques Zande* (Note présentée par M. J. Stengers)

Ces quatre récits historiques zande (1) ** ont été recueillis en 1959 au poste d'enquête n° 3 et traduits en français (2) par des informateurs africains appartenant à la mission interdisciplinaire effectuée dans le nord-est du Congo par la 8° section du CEMU-BAC (Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles en Afrique centrale) placée sous la direction scientifique de MM. P. GOUROU et R.-E. DE SMET, professeurs à l'Université libre de Bruxelles.

Le poste d'enquête n° 3 était situé dans le territoire de Dungu, C.I. Doruma (chef UKWATUTU), groupement du notable ZEGINO, village du capita ASALA (lieu dit Diagbudu, parce qu'on y trouvait jadis du miel).

I. HISTOIRE DU CLAN DIYO

Nous avons ici quelques hommes du clan dit Diyo (3). Voici leur histore (4). Un jour, un homme côtoyait une rivière à la recherche de termites qui planaient sur l'eau. Un moment donné, le chercheur de termites trouva une bête dont la tête était celle d'un homme et la partie inférieure tenait du poisson (mama-ime). Honteuse de ce qu'elle avait été vue par un homme, la bête sortit de l'eau pour venir fonder le clan Diyo.

Preuve: Un certain LIÉVIN BAMBUTULA, qui est un Diyo, montre aux gens incrédules ces bêtes trouvées jadis le long d'une rivière. Le même homme, dit-on, va de temps en temps passer toute la nuit sous l'eau (5).

Norbert Belepay. Mai 1959.

^{*} Note établie dans le cadre des activités de la Commission d'Histoire (Bull. I.R.C.B., 1952, 1 064-1 066) et présentée à la séance du 12 mai 1965 de ladite Commission.

^{**} Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes in fine.

Le clan Dio, « rameau aberrant des *Mongbwandi* », (6), est arrivé du Nord dans le courant du XVIII^e siècle et s'est mélangé avec des populations plus primitives. Pour A. DE CALONNE-BEAU-FAICT,

Adio peut signifier: ceux d'aval par opposition à Auro, ceux d'amont, ou bien: ceux de l'eau, par opposition à Abèlè, ceux de la forêt. Ils étaient riverains du bas M'Bomu, voisins des Biasu, établis en aval (7).

D'après V.-H. VANDEN PLAS,

Ce terme, qu'il faut transcrire phonétiquement « Adiyo », n'est peutêtre qu'un mot zande, qui se peut décomposer comme suit: a (pluriel), di (rivière), yo (adverbe de lieu), litt. les-rivière-là, c.-à-d. ceux-qui-sontprès-de-la-rivière, les riverains (8).

C'est une population composée principalement de pêcheurs, mais aussi de forgerons et d'agriculteurs (9).

Les Dio, riverains du Bomu, ont été en partie soumis et assimilés par les Zande (10). Ils sont actuellement dispersés dans tout le bassin de l'Uele (11). Toutefois, un important groupe de Dio, fuyant la domination des Avungura, remonta le Bomu jusqu'à ses sources, entra dans le bassin du Nil et s'installa au début du XIXe siècle dans la vallée du Torè (sous-affluent du Nil par la rivière Yei) (12). Ces Dio, devenus agriculteurs, forment aujourd'hui au Soudan un groupe zandéisé mais politiquement indépendant: les Makaraka (Makrakra, Makraka) ou Zande-Bamboy (13).

II. HISTOIRE DE NDOLOMO ET DE WILI-BASA

Il y avait, dans l'actuel territoire de Dungu, un grand chef qui s'appelait NDOLOMO, dont le poste Dolomo ou Doruma porte le nom (14).

Ce chef avait plusieurs femmes (environ cent). Un jour, le chef eut faim, il lui manquait de quoi manger. Il avait parcouru du matin au soir, disait l'orateur, toutes les maisons de ses femmes et il n'avait trouvé aucun morceau susceptible d'apaiser sa faim. Alors le chef a pris la résolution de voir tous ses greniers (ngbasolo) ou en d'autres mots ses plantations (15).

Le chef NDOLOMO a été chez sa première femme, la maîtresse de toutes les femmes (nagbia ou naila kpolo), mais en vain, il n'y avait rien ce jour-là chez Naila kpolo (16).

Outre ses femmes, le chef NDOLOMO possédait d'autres femmes appelées les nanghasolo (servantes) (17). Le chef mettait ces servantes à chaque grenier (ou plantation) pour surveiller les semailles ou semences.

Et pendant la (ou les) récolte(s), ce sont ces servantes qui travaillent et non les femmes du chef.

Evidemment, il y a quelques femmes qui peuvent travailler aux champs, mais c'est rare. Les *naila kpolo* ne travaillent pas aux champs, chez le chef, elles vont (ou elle va) seulement voir les travaux exécutés par les servantes (les *nangbasolo*).

Parmi les milliers de *nangbasolo*, il y en avait une qui s'appelait Will-Basa. Celle-ci n'avait de (ou on ignorait son) nom proprement dit et on l'appelait Will-Basa qui veut dire fille ou enfant de Basa. Son père s'appelait Basa. C'était un villageois du chef Ndolomo et on ne connaissait pas grand-chose de sa vie.

Un jour, comme je viens de le dire plus haut, le chef NDOLOMO, qui avait faim, alla consulter ses *nangbasolo* pour trouver de quoi vivre ce jour-là.

WILI-BASA (prononciation WILI-BASAN) était une fille d'un villageois du chef NDOLOMO. Celle-ci avait été jadis traitée comme une esclave et selon la coutume des ancêtres. Un jour, on la frappa terriblement en disant que cette kanga (un autre nom pour une servante) (18) était une sorcière et on l'attacha (ou cloua) par terre au moyen de l'akatawa (ou gwanza c.-à-d. flèche indigène) (19); après quelque mois, elle tomba malade, resta couchée durant 3 mois, et, fin des fins, elle devint infirme (gbalan) (20) de son pied et de son bras, ainsi que de son pouce qui était déformé. C'est ainsi que l'état de WILI-BASA fut complètement changé pour toute sa vie.

Comme le chef se promenait en cherchant de quoi apaiser sa faim, il parcourut tous les greniers. Il arrive ches les autres kanga, elles le voient seulement des yeux sans dire un mot: « Pourquoi le chef nous voit-il ainsi et nous rend-il une visite imprévue? Peut-être y a-t-il quelque chose? »—

Non, personne parmi elles n'a demandé au chef, ni à ses amies qui l'accompagnaient ce qui se passait. Elles disent bonjour (ngbia mo yee) et c'est tout. Même celles qui accompagnent ne disent rien.

« Voilà, tiens! un grand chef qui souffre, qui meurt de faim et on le voit seulement des yeux sans lui donner quelque chose pour s'asseoir, pour prendre un peu de repos. Quel dommage pour un tel chef. Du matin au soir sans manger! »

Comme pour le chef c'est une honte chez les Zande de demander verbalement quelque chose à ses inférieurs, il poursuivit sa promenade amère jusqu'auprès de WILI-BASA. Celle-ci, dès qu'elle se rendit compte de l'arrivée de son maître, se mit debout pour le saluer. Lorsque le chef est arrivé, elle alla lui dire bonjour en ces mots: « Mbokinde mo yee... Mbokinde ye eleme ka bi ga ko akanga, wa ku na danga no mbata te ?... » (« Le Seigneur soit bienvenu... Le Seigneur n'arrive jamais ici, il est peut-être venu rendre visite à ses servantes...? »).

Comme le chef se tenait un court intant à écouter ce qu'elle disait, elle alla vite prendre son pauvre escabeau (gulungwa) (21) bien réservé, s'approcha du chef et le lui présenta en disant: « Mbokinde na ida ka ongoda umba? » (« Seigneur, voulez-vous vous reposer un peu? ») Le chef accepta avec plaisir et cordialité et s'assit sur le pauvre escabeau présenté. Peu après WILI-BASA s'en alla vite dans sa pauvre hutte en murmurant: « Mbokinde da eleme kpule no... Wa ku adanga no mbata ya gini pay...? » (« le Seigneur est arrivé aujourd'hui chez moi... Comme il n'était jamais ici qu'est-ce qu'il y a...? ») Et comme elle grillait des arachides, elle broya vite vite les arachides décortiquées, les grilla et les vanna. Elle alla aussitôt chercher de belles feuilles de bananier pour assiette, y mit les arachides bien vannées et les apporta au chef.

Et lorsque le chef commença à manger les arachides, elle se hâta à son nduka (l'endroit où elle jette les déchets) (22) et elle commença à creuser. Le chef la regarda en mangeant ses arachides. Quelques minutes après, elle en sortit un pot bien emballé et alla le nettoyer avec de l'eau puis elle ouvrit le pot. Là, dans le pot, se trouvait le magadi (vin de bananes). Elle prit son gobelet indigène (mga) (23), réservé, assez convenable, y versa le magadi et alla le donner à une autre servante, très belle, qui accompagnait le chef; celle-ci en présenta au chef. Celui-ci, qui aurait déjà été très content avec de l'eau potable, prit le vin et en but avec avidité.

Quelques instants plus tard, le chef prit congé et s'en alla en disant « WILI-BASA mo du ho wenengai » (« WILI-BASA reste et tiens-toi bien ») et serra la main de WILI-BASA. Toutes les autres servantes, très jolies, qui accompagnaient le chef, s'étonnaient de le voir serrer pour la première fois la main d'une servante et surtout une servante comme WILI-BASA. Celle-ci, pour répondre aux salutations du chef, dit ces mots: « I-iii, ba, Mbokinde i ndu wenengai. » (« Oui, Seigneur, rentrez bien»).

Lorsque le chef NDOLOMO est arrivé à la maison, chez lui, il a longtemps pensé à WILI-BASA qui l'a sauvé de sa faim. Un beau jour, il fit venir son premier enfant (fils) TULE (24) et lui donna beaucoup de lugute (conseils) au sujet de WILI-BASA en disant que lorsqu'il serait mort, TULE ne devait pas laisser WILI-BASA seule dans ses pauvretés mais l'emmener avec lui et lui donner une partie de ses biens afin qu'elle ne se plaigne pas après sa mort.

Après la mort du chef NDOLOMO, son fils aîné TULE lui succéda et fit tout ce que son père lui avait demandé pour WILI-BASA. TULE lui donna beaucoup de choses et, en outre, lui confia une partie de son village; il négligea toutes les autres servantes qui étaient jolies et qui prétendaient qu'elles auraient plus de choses que WILI-BASA.

Quelques années plus tard, le chef TULE quitta la colonie belge et alla régner au Soudan en tant que chef suprême: il laissa WILI-BASA dans une situation fortunée pour la récompenser d'avoir nourri le chef NDOLOMO lorsqu'il était affamé. Le chef TULE est mort, après plusieurs années de règne au Soudan. Le fils du chef TULE qui est encore en vie et qui s'appelle BAZIGBILI, est maintenant au Congo belge aux environs de nos pluricases, non loin d'ici.

N.B. Veuillez lire que TULE était le deuxième enfant (fils) du chef NDOLOMO au lieu du premier et voici quelques notes sur l'histoire de TULE.

- a) Le chef NDOLOMO avait deux fils: YAPWATI était le premier et TULE le deuxième (25). Celui-ci, outre son propre nom MVUTA, était surnommé par les gens de son père TULE BATALI TUNGUMBIA ou encore BAÏMIADE; sa bravoure lui avait peut-être valu ces surnoms. Ces deux fils du chef NDOLOMO sont bien connus parce qu'ils étaient chefs médaillés et qu'ils ont régné après la mort de leur père.
- b) Le chef NDOLOMO a mis au monde beaucoup d'enfants dont deux seulement sont connus parce qu'ils étaient les Mbokinde (grands chefs

ou seigneurs): ils s'appelaient Yakpati et Mvuta ou Tule. Lorsque le chef Ndolomo était encore en vie, il donna à Tule une partie de son royaume situé au Soudan où il régnait aussi. Et lorsque les Européens vinrent en Afrique, c'est-à-dire les Anglais et les Belges, ils séparèrent le chef Tule de son père pour fixer la limite de leurs colonies respectives.

- c) MVUTA, appelé TULE, a enfanté AKPA qui succéda à son père pendant quelques années et se fit reléguer par les Anglais à cause de sa mauvaise volonté. D'AKPA est né MAADI qui lui succéda, puis vient GBATANYEKI, fils de MAADI. Celui-ci est maintenant chef et commis au Soudan, disent-ils.
- d) De YAKPATI (YAPWATI) sont nés quatre enfants bien connus qui sont: BADUWE, BASONGODA, BASIA et UKWATUTU qui est actuellement chef médaillé dans la région du poste de Doruma.

Quelques traits de la vie des enfants de YAKPATI

BADUWE, qui était le fils aîné de YAKPATI, a pris la place de son père, mais après seulement quelques mois, il était dégommé et remplacé par BASONGODA, car il était fumeur de chanvre. BASONGODA ne régna pas plusieurs années, il fut relégué parce qu'il maltraitait beaucoup trop ses gens en leur coupant les mains, les oreilles et les pieds pour des questions de femmes et même pour de moindres affaires.

Alors vint Basia qui était encore très cruel envers ses hommes pour des histoires de femmes. Basia faisait emprisonner dans des trous les hommes qui avaient eu des relations avec ses femmes et faisait de même pour celles-ci. Parfois, il forçait les coupables à nettoyer ou à balayer la cour avec leurs fesses et, en outre, il pillait ou prenait les filles de ses gens, sans payer de dot. Pour cette raison, il fut lui aussi relégué: il avait été accusé par une de ses femmes (qu'il avait emprisonnée dans un trou) chez un « mondele na leta » (Administrateur).

Et enfin, c'est maintenant UKWATUTU qui est chef médaillé à leur place.

BASONGODA et BASIA sont tous les deux revenus dans leur village natal et sont toujours en vie. N.B. Veuillez lire que AKPA était le frère aîné de TULE. AKPA est le premier enfant du chef NDOLOMO, YAKPATI, le deuxième, et le troisième, TULE (26). Le père du chef NDOLOMO s'appelait Ezo ».

Jean DENGILO. Le 5 juillet 1959.

Le sultan vonguzra Doruma, fils d'Ezo et petit-fils de Bazingbi (27), est né vers 1845 (28). Très jeune, il dirigea une importante chefferie située au nord de l'Uele. En 1870, il anéantit une caravane de traitants nubiens conduite par Abd Al-Rahman et s'empare de nombreux fusils et de munitions qui vont lui permettre d'exercer sur ses voisins une redoutable hégémonie (29). Vers 1877-1878, après une campagne militaire effectuée par Rafai Aga, Doruma est contraint de se soumettre aux autorités de la province du Bahr-el-Ghazal (30). En 1880, il confirme sa soumission en se rendant en personne à Dem Soliman auprès du gouverneur Romolo Gessi Pacha (31).

Le 29 avril 1880, Guillaume JUNKER rencontre le sultan DORUMA à Dem Bekir. Le 9 juin, il arrive au village de DORU-MA, situé près des sources de l'Uere; avec l'appui du sultan, il établit dans les environs immédiats la station de Lacrima et y installe son préparateur Frédéric BOHNDORFF (32). A cette époque, Doruma était toujours en excellents termes avec les fonctionnaires égyptiens; il parlait l'arabe et percevait lui-même l'impôt en ivoire dont il assurait le transport jusqu'à Dem Soliman (33). Le 30 novembre 1880, JUNKER rencontre à nouveau Doru-MA au village de BINSA. Il séjourne ensuite à sa station de Lacrima du 3 décembre 1880 au 1er janvier 1881 (34). JUNKER devait revoir pour la dernière fois le sultan, trois ans plus tard, le 7 décembre 1883 (35). A la fin de l'occupation égyptienne, DORUMA possédait beaucoup d'armes et de munitions obtenues en échange des services qu'il avait rendus aux fonctionnaires égyptiens (36). Les Mahdistes, conscients de sa supériorité en armement, respectèrent son indépendance (37).

En 1888, LÉOPOLD II fait commencer l'occupation de l'Uele (38). Le 25 mars 1892, DORUMA envoie un de ses fils à Suronga

pour offrir à Van Kerckhoven quelques pointes d'ivoire et inviter les autorités de l'Etat Indépendant du Congo à venir « s'établir sur son territoire, à proximité de sa résidence » (39).

Un an plus tard, en juillet 1893, Fiévez, installé à Semio, répond aux ouvertures du sultan en lui envoyant un émissaire: DORUMA accepte qu'on établisse une résidence dans sa chefferie. Le capitaine Janssens part à la fin du mois d'août et arrive à la fin du mois de septembre au village du sultan, toujours installé aux sources de l'Uere. Les rapports avec le chef zande sont d'abord excellents, puis les difficultés commencent avec DORUMA au sujet de ses prestations en ivoire (40). Après la signature de la convention franco-congolaise du 14 août 1894, les troupes de l'Etat Indépendant du Congo évacuent les territoires situés sur la rive droite du Bomu (41). Les rapports deviennent de plus en plus tendus avec DORUMA. Ce dernier, en décembre 1894, enlève les courriers envoyés de Semio à JANSSENS et refuse de ravitailler la station (42). A la fin du mois de janvier 1895, le sultan se retire dans la brousse cependant que JANSSENS et VAN HOLSBEEK évacuent la station et se replient sur Mopoi. Durant leur retraite, au début de février, ils sont attaqués et massacrés par les Zande de DORUMA (43). Du 28 mars au 10 avril 1896, CHALTIN mène contre le sultan une opération répressive couronnée de succès (44). Toutefois, DORUMA, toujours insoumis, gagne le nord de sa chefferie et livre son ivoire aux Français installés depuis peu à Tambura (45).

En 1900, M.GEHOT rend visite au sultan qui continue à se tenir prudemment à l'écart des Européens (46). En 1902, un agent de l'E.I.C., le capitaine LANDEGHEM est chargé de rétablir les relations avec DORUMA. Il se rend sans escorte chez le sultan zande qui « le reçoit bien et fait avec lui l'échange de sang » (47). Peu après, le commandant ROYAUX rejoint LANDEGHEM au village du sultan; le poste de DORUMA, base de départ de l'expédition ROYAUX vers le Bahr-el-Ghazal est établi sur la Gurba: son premier chef sera le capitaine LESPAGNARD (48). « DORUMA se rapproche du nouveau poste et vient se fixer sur la rivière Nakwadara, au Soudan, non loin de la crête de partage » (49). Le sultan devait mourir, un an plus tard, en août 1903 (50). Cette mort « fut tenue secrète par son fils

aîné MOPOIE-TOLET, dit N'VUTU, pendant le temps qui lui fut nécessaire pour se former un parti solide qui le mit à même de s'emparer des territoires de son père sans crainte de compétition » (51).

DORUMA avait une nombreuse descendance (52). Voci la liste de ceux de ses fils dont nous avons pu retrouver la trace:

- BARANI, fils aîné rencontré par JUNKER; il avait été envoyé au Soudan par son père et avait acquis une bonne connaissance de la langue arabe (53); mort jeune vraisemblablement sans laisser de descendance.
- 2. MOPOIE TOLET (TULE), dit M'VUTO (N'VUTU), né à la Bangara, affluent du Bomu, fils aîné vivant de DORUMA auquel il succédera en 1903; citons, parmi ses descendants, ZAMAGNE (ZAMAÏ, ZEMOY), dit MOKANGO (MUKUNGA), AKPA, qui succédera à son père dans ses territoires du Soudan, ZUNGUMBIYA, notable au Soudan, et BANZIBI (BAZIGBILI, ZIBILI) qui, en 1959, était encore installé en chefferie Doruma (54).
- 3. ZIBILI (ZIBELI), né à la Bangara, affluent du Bomu, qui deviendra chef au Soudan (55).
- 4. NGBIMI, qui a eu pour fils Esende (56).
- SIKAÀBORO (57).
- BAKUTUKA (BAKOTOKA, BAKATAKA) né à la Duma, affluent de gauche du Bomu, mort avant 1914; il laissait un fils, NZIKI (58).
- WANDO, également né à la Duma, réfugié dans l'Oubangui-Chari en 1913 (59).
- 8. Batingbe (Bakingbe), également né à la Duma, notable au Soudan (60).
- YAPWATI (YAKPATI, YAPATI, YAPATE), né sur le Haut-Uere, chef au Congo depuis 1910 jusqu'à sa mort en 1931 (61).
- BANDIAPWA (BANDJIPWA, BANDIEPWA, BENDIEPOI), également né sur le Haut-Uere, chef au Congo depuis 1913 (62).
- 11. Malingindu (Malinginda, Malinginde), également né sur le Haut-Uere, notable au Soudan (63).

- 12. TIKIMA, mort avant 1914 (64).
- 13. RENZI (65).
- 14. BANGBA (65).

En 1904, les Anglais établissent deux postes dans le territoire de MOPOIE-TOLET auprès de la frontière de l'E.I.C. Le nouveau sultan, qui s'était emparé des territoires soudanais de ses frères ZIBILI et WANDO (66), entre en hostilités ouvertes avec les autorités de l'Uele: le poste de Doruma n'est maintenu qu'avec difficultés (67). MOPOIE-TOLET fait assassiner par BAZIA son oncle BWIMA et installe dans le territoire du défunt chef son fils ZAMAGNE (68). En 1905, MOPOIE-TOLET et ZAMA-GNE tentent une surprise infructueuse contre le poste de Mayawa tenu par l'expédition LEMAIRE (69). Une expédition punitive est entreprise contre le sultan qui, vaincu, bat en retraite vers le Nord (70). En janvier 1908, MOPOIE-TOLET quitte le Bahr-el-Ghazal et se présente pour la première fois au poste de Doruma avec du caoutchouc, de l'ivoire et une grande quantité de vivres (71). Son fils ZAMAGNE, entièrement sous la domination de son père (72), se rend également à Doruma, au cours du mois de février, et promet de remplir toutes ses obligations envers l'Etat. Ces bonnes relations ne durent guère: en septembre, le bruit court que MOPIOE-TOLET, à nouveau au Soudan, se prépare à attaquer le poste de Doruma. En octobre, ZAMAGNE ne se présente pas au poste, puis y revient en novembre (73). La situation se détériore davantage au cours de l'année 1909. ZAMAGNE se livre à des exactions et vend le caoutchouc provenant des galeries des rivières aux factoreries françaises de la Société des Sultanats sur le Haut-Bomu (74). MOPOIE-TOLET envoie plusieurs de ses fils (dont ZIBILI, âgé de 8 à 9 ans) au Congo belge pour chercher à y conserver son autorité. Il tente de faire assassiner son frère YAPWATI. ZAMAGNE, atteint de folies passagères par suite d'abus de chanvre, fait attaquer les villages du chef ABDALA, dévoué à la Colonie. Les autorités belges décident d'entreprendre une opération militaire contre les rebelles (75). Un mandat d'arrêt est lancé par le parquet contre ZAMAGNE. Le commissaire général de l'Uele, M. BERTRAND, marche avec 250 hommes sur son village. ZAMAGNE s'enfuit au Soudan puis revient au Congo belge après quelques mois.

Il est arrêté, incarcéré à la prison de Niangara, puis relégué. La trypanose devait l'emporter peu de temps après.

Le territoire de Zamagne est démembré en plusieurs chefferies attribuées à Magide (Migide), fils de Bwima, Gindu (Nindu), fils de Bwima, Wando, fils de Makiso, Sanango, frère de Doruma (remplacé en 1912 par Bandiepwa, fils de Doruma), et Yapwati, fils de Doruma (76).

En avril 1910, le sultan MOPOIE-TOLET, toujours installé au Soudan, envoie des bandes armées qui terrorisent les populations congolaises en enlevant des femmes ou des bakumbas (notables) fidèles aux Belges (77). En décembre 1910, les bandes de MOPOIE-TOLET, accompagnées d'un soldat soudanais en uniforme, font une dernière incursion; elles brûlent le poste de Duru et trois villages des environs. Les autorités anglaises alertées déclarent tout ignorer des agissements du sultan et reconnaissent que son sultanat échappe en fait à leur contrôle (78). En 1911, les territoires de ZAMAGNE paraissent complètement pacifiés; la mort de MOPOIE-TOLET, l'année suivante, met une fin définitive à toute agitation dans cette région (79).

YAPWATI, investi chef le 13 décembre 1910 d'une partie des territoires de son père, devait, à partir du 11 février 1930, bénéficier de la politique belge de remembrement des anciennes chefferies en assumant la direction de la totalité du domaine de DORUMA (80). Après sa mort (1er janvier 1931), son fils BADUWE (SUKAWE), selon la tradition zande recueillie par Jean DENGILO, lui succède. Nous n'avons retrouvé aucun document administratif qui mentionne l'investiture de ce fils de YAPWATI ni dans les archives congolaises, ni dans les archives métropolitaines. Le procès-verbal 171 (Chefferie Doruma) déclare simplement que SUKAWE fut écarté. Il est vraisemblable qu'il a dirigé quelques mois la chefferie avant l'investiture de son frère BASONGODA. Ce dernier devait être révoqué le 26 décembre 1932 pour participation à la société secrète et xénophobe du nebeli, exactions diverses et ivrognerie. Son frère BASIA dirigea ensuite la chefferie Doruma du 31 mars 1933 au 1er août 1943. A cette date, il fut démis de ses fonctions pour exactions diverses, ivrognerie et ventes illégales d'ivoire. Son frère UKWATUTU prit dès lors la direction de la chefferie. Celle-ci avait, en 1956, une superficie de 6 400 km² et une population de 24 826 âmes (moins de 4 habitants au km²). En 1958, UKWATUTU était considéré comme le meilleur chef du territoire de Dungu (81). Lors de notre entrevue avec lui, le 1er septembre 1959, nous avons pu apprécier tant son intelligence ferme et lucide que son dévouement à l'égard de ses sujets.

III. D'où VIENNENT LES AVONGALA ?

Récit de 1. GBAGUDA (82)

D'où viennent les chefs Azande appelés Avongala (« ceux qui ont lié NGALA »)?

Il y avait une fois dans un village une mère de plusieurs enfants. Un jour, elle alla couper des herbes appelées « lange » (83); là, dans le lange, elle trouva un bébé qui était tombé du ciel. Cette mère, ayant vu le bébé, ne s'en approcha pas, car elle n'avait trouvé aucune autre femme près du bébé.

Elle rentra vite à la maison et narra l'histoire à son mari. Pour ne pas être seuls à connaître ce miracle, l'époux de la femme qui avait découvert le bébé sonna le gong pour appeler tous les gens. Les hommes vinrent et se dirigèrent à l'endroit où était couché le bébé. Ils le trouvèrent au même endroit et chacun d'eux se présenta au bébé pour voir à qui il allait sourire. Mais c'est vainement que les gens se présentaient au bébé. Ce fut seulement quand la femme qui l'avait découvert se présenta qu'il sourit et tendit les bras. Elle le prit et rentra avec lui à la maison pour l'allaiter.

A cette époque régnait le clan des Abakunda appelé ainsi parce qu'avant de préparer leur viande, les Abakunda la laissaient faisander (24).

A l'âge de cinq ans, ce garçon trouvé jadis dans le *lange* commença également à suivre les fils de sa mère nourricière, qui était l'épouse d'un *Bakunda*, à la chasse aux souris. Les fils de sa mère nourricière tuèrent beaucoup de souris tandis que le garçon inconnu n'en tuait qu'une seule.

Au lieu de laisser faisander sa souris, le garçon inconnu demanda à sa mère nourricière de préparer la souris encore fraîche. La mère obéit et prépara la souris. Le garçon invita tous ses compagnons de chasse (des *Abakunda* donc) à manger cette souris. Les enfants trouvèrent que leurs parents en laissant pourrir la viande avant de la préparer, la gâtait. Dès ce jour, ils ne voulurent plus suivre la coutume ancestrale mais celle du garçon inconnu.

Celui-ci déclara à tous que son clan était Kulangba (85).

Dans cette contrée vivait aussi un certain NGALA (« force »), très puissant; personne n'osait se mesurer avec lui. Grâce à sa force, ce NGALA vivait aux dépens des autres. Dès qu'il apprenait que quelqu'un avait tué une bête, il arrivait le jour même chez celui-ci pour lui prendre la viande par la force.

Un jour, le garçon inconnu tua une antilope appelée Kpangbaningba et NGALA voulut la lui ravir. Le garçon trouvé jadis dit à NGALA: « Ce que tu fais ici souvent aux gens, ne l'essaye pas avec moi ». Ces paroles mirent NGALA en colère et il prit la bête du garçon qui était encore fort jeune. Le garçon prit NGALA et le terrassa puis il cria aux gens de lui amener des lianes afin qu'il ligote NGALA. D'où Avongala, c'est-àdire « ceux qui ont lié NGALA ».

Le clan des Akulangba, qui doit son origine à un garçon tombé du ciel et trouvé dans le lange par une femme, changea son nom à cette occasion en Avongala.

Tous, hommes, femmes, enfants, crièrent d'une seule voix: « Vivent les Avongala qui nous ont sauvés de la main de NGALA! ». Le père nourricier de Vongala qui était un Bakunda et un grand chef céda son trône à son fils nourricier. Les fils de ce nouveau chef ne portent plus le nom du clan Abakunda, mais celui du clan Avongala. C'est ainsi que les Avongala sont devenus chefs jusqu'à nos jours. Et les Abakunda, d'anciens chefs, sont devenus de simples gens.

Norbert Belepay. Le 14 décembre 1959.

Ce récit concorde avec la tradition conservée dans tout l'Uele suivant laquelle le clan des Avongara a supplanté le clan dominateur des Abokunde (86).

Selon A. DE CALONNE-BEAUFAICT,

Les Avungura s'appelaient, il y a longtemps: Akulubwa. Un des leurs battit à la lutte Gura, chef des Abokundo, qui profitait de sa force physique pour piller tous ceux qui passaient sur ses terres. D'où le nom qu'ils prirent d'Avungura, ceux qui ont lié Gura (18).

V.-H. VANDEN PLAS rapporte une autre version dont il donne une traduction libre:

Voici comment jadis la famille des Akulangba a pris le pouvoir des mains de la famille des Abokundë. Les Abokundë étant chefs, un homme, nommé Basenginonga, dont le père était de la famille des Akulangba et la mère de la famille des Abokundë, habitait sur l'autre rive (rive droite) du Mbomu. Il traversa la rivière et s'en vint chez un chef, son oncle maternel, sur cette rive-ci (rive gauche) du Mbomu. Il passe quelques mois chez son oncle, et constate par la manière dont celui-ci rend la justice, combien il se désintéresse des affaires. Un jour, deux Azande viennent présenter un différend à leur chef. Celui-ci les renvoie chez eux, en leur disant qu'ils ont raison tous les deux. Ils s'en retournent à leur village, mais BASENGINONGA les rejoint et leur demande si le jugement de son oncle est conforme à la justice. Les deux plaideurs de répondre qu'ils n'ont rien compris à la sentence. Sur quoi Basenginonga dit au coupable: « Toi, qui as usé de la femme de ton compagnon, tu lui payeras une indemnité de dix couteaux (monnaie zande) pour le fait d'avoir usé de sa femme ». Les Azande trouvèrent cette sentence juste. Le bruit de ce fait se répandit parmi les Azande, qui vinrent dans la suite soumettre leurs différends à BASENGI-NONGA. Quant au chef qui était de la famille des Abokundë, il n'en prit pas ombrage, et dit: « BASENGINONGA est le fils de ma sœur, il est des nôtres. Qu'il reste ici pour rendre la justice ». Les Azande, de leur côté, s'attachèrent à BASENGINONGA et le soutinrent. C'est ainsi que les Akulangba devinrent chefs (88).

A. HUTEREAU donne une version assez semblable à la première partie de notre récit:

Quelques Abokondo, écrit-il, après avoir été reçus à la table de KURANGBWA, furent dégoûtés des procédés culinaires des gens de leur clan, et, pour vivre près du progrès, ils s'installèrent aux environs des cases de leur amphytrion. Ainsi se forma un clan dont KURANGBWA devint le chef (89).

C.R. LAGAE cite une tradition écrite par Edouard YÉRÉPIYA, fils du grand chef BAFUKA, qui rappelle la seconde partie de notre récit:

La raison de ce nom d'Avongara la voici. Il y avait un homme appelé NGARA. Il maltraitait les gens, sans qu'il y avait quelqu'un pour le lier. BASENGINONGA se construisit une résidence. Cet homme vint et parut à la porte chez BASENGINONGA. BASENGINONGA se jeta sur lui et le lia, et le coucha, avec une corde, sans qu'il y ait quelqu'un près de BASENGINONGA pour le lier. Ainsi, les Azande entendirent cela et ils dirent: BASENGINONGA a lié NGARA (la force), et ils dirent: il est « le liant la force ». Ce nom (vongara) lui resta. Il enfanta des enfants, et les gens dirent ainsi: ce sont les enfants de Vongara. Cette affaire resta à propos des chefs (90).

Enfin, E.E. EVANS-PRITCHARD rapporte un récit très proche de celui de GBAGUDA. D'après KUAGBIARU, son informateur indigène, NGORA, homme très puissant, dominait les Abakundo. Un jour, il voulut s'emparer du gibier d'un homme, mais celui-ci le terrassa et le lia. On appela cet homme Vongara (« le liant la force »). Après cet exploit, Vongara tua l'animal, le fit cuire et le mangea immédiatement. Or, les Abakundo avaient l'habitude de laisser leur viande faisander deux jours. Mais Vongara persista à manger la viande fraîche. Il rendit aussi la justice et fut le premier à faire payer des compensations au bénéfice du peuple. Celui-ci se rallia à lui et donna à ses descendants le nom d'Avongara (91).

Signalons, pour terminer, que les *Abokunde* ont pour totem le lion alors que les *Avongara* ont pour totem le léopard. Certains, d'ailleurs, s'efforcent de se faire prendre pour des « lions », tandis que d'autres proclament bien haut que le léopard est le frère cadet du lion (92).

IV. Pourquoi les Agiti n'aiment pas entendre prononcer le mot *Dungu* devant eux?

Il y a à la pluricase 12, l'épouse du chef de famille qui est du clan Giti. Mais ces Agiti en général détestent ceux qui appellent les

termites du nom de *Dungu* devant eux et il arrive souvent qu'ils pleurent en entendant ce nom «*Dungu*». A cela s'ajoute aussi une superstition: si, par distraction, on prononce le nom *Dungu* près d'un *Giti* et qu'il commence à pleurer, il faut pour se réconcilier lui offrir des termites.

Pourquoi les Agiti pleurent-ils quand on prononce le nom Dungu devant eux?

Un jour, il y avait un *Giti* qui, pendant la saison des termites, allait nettoyer ses termitières le long d'une rivière. Il y avait, ce jour-là, un homme qui nettoyait aussi ses termitières la long de cette même rivière. A un moment donné, le *Giti* et l'homme se rencontrèrent près d'une grande termitière. Chacun d'eux voulut s'emparer de cette dernière: ils engagèrent un duel, s'enfoncèrent mutuellement une lance dans le ventre et moururent tous deux.

En mourant, le *Giti* dit à ses enfants: « Me voici mourant pour les termites. N'acceptez jamais qu'on prononce mal le nom termite devant vous. » C'est pourquoi nous trouvons souvent un *Giti* en pleurs en entendant donner aux termites le nom de *Dungu* ».

Norbert Belepay. Le 22 décembre 1959.

Selon A. DE CALONNE-BEAUFAICT, les Agiti sont un groupe d'origine akarè (93). Le terme Akarè « sert à désigner tous les peuples soumis entre l'Uere et le M'Bomu » (94). En langue zande, kare signifie « ennemi », « étranger » (95). Les Agiti étaient installés entre la Dumè et la Dakwa: ils comprenaient notamment les clans des Abobwanda, des Abangbi, des Abobilago, des Abomboro et des Bangito (96).

Certains Agiti ont comme totem le gumba (c'est-à-dire la foudre, qui est considérée comme un animal) (97), d'autres Agiti ont comme totem le serpent rungbu (98).

Selon E.E. EVANS-PRITCHARD, le nom ancien du clan Agiti était Agbembara c'est-à-dire « ceux qui déchiquettent les éléphants ». Ce surnom provient du fait que les Agiti, après avoir tué un éléphant, ne supportent pas que les autres indigènes s'approchent de la carcasse; ils déchirent l'éléphant et le coupent

en petits morceaux tout en luttant entre eux pour s'approprier la meilleure part de viande (99).

En conclusion, l'étude de ces récits historiques zande prouve que les traditions orales des peuples sans écriture peuvent être utilisées scientifiquement en vue de reconstituer le passé et que des faits authentiques peuvent, en dépit de l'altération de certains éléments, parvenir intacts jusqu'à nous (100).

Le 12 mai 1965

NOTES

- (1) E.E. EVANS-PRITCHARD a publié, outre plusieurs articles sur l'histoire zande qu'il fonde principalement sur les traditions orales, des récits historiques zande recueillis au Soudan. Cfr EVANS-PRITCHARD (E.E.): Zande Historical Texts, dans Sudan Notes and Records (t. XXXV, Khartoum, 1955, p. 123-145) (Textes zande relatifs au roi GBUDUE [mort en 1905], accompagnés d'une traduction juxtalinéaire en anglais et de quelques notes explicatives); Zande Historical Texts, dans Sudan Notes and Records (t. XXXVI, Khartoum, 1956, p. 20-47) (textes zande concernant les règnes de plusieurs chefs zande, la cour royale, la noblesse, etc. avec traduction juxtalinéaire en anglais); Zande Historical Texts, dans Sudan Notes and Records (t. XXVII, Khartoum, 1957, p. 74-99) (textes zande concernant les règnes de GBUDUE, NGINDO, EZO, BAFUKA, etc. avec traduction juxtalinéaire en anglais). Par ailleurs, nous avons publié un récit historique zande recueilli entre juin 1959 et juillet 1960 par l'enquêteur Jean DENGILO au poste d'enquête CEMUBAC n° 4 (territoire d'Ango, C.I. Sasa, groupement TUKPO) intitulé « Liko, pays de gale, ou la malédiction de Sasa ». Cfr SALMON (P.): La reconnaissance Graziani chez les sultans du nord de l'Uele, dans Travaux de la mission interdisciplinaire des Ueles (8° Section) (n° 8, publ. CEMUBAC, n° 70, Bruxelles, 1963, p. 118, annexe II).
- (2) Nous avons, toutefois, revu la traduction française en corrigeant certaines fautes tout en restant le plus près possible du texte authentique. En ce qui concerne le commentaire de certains termes zande, nous avons utilisé principalement les dictionnaires français-zande et zande-français rédigés par LAGAE (C.R.) et VANDEN PLAS (V.-H.): La langue des Azande (vol. II et III, Gand, 1922-1925).
- (3) Dans les notes généalogiques des enquêteurs, nous avons trouvé le commentaire suivant: « Les Adio sont venus en aval de la rivière Welu; ils sont nombreux dans la région de Diagbudu ».
- (4) « La manière de témoigner influence le continu du témoignage. Si le témoin est un individu, le témoignage reflétera la tradition telle que le témoin l'interprète. Si le témoin est un groupe et le témoignage collectif, celui-ci ne donnera qu'une version minimale du témoignage, mais une version authentifiée par tout le groupe, une version donc, qui est la preuve qu'un contrôle a été exercé sur la tradition ». Cfr VANSINA (J.): De la tradition orale, Essai de méthode historique (dans Annales du Musée royal de l'Afrique centrale, série in-8°, Sciences humaines, n° 36, Tervuren, 1961, p. 50).

- (5) Note de M. P. DE SCHLIPPÉ: « Il se fait fort de sortir le mama-ime de l'eau devant tout le monde si on lui donne une poule blanche avec deux œufs ».
- (6) BERTRAND (A.F.): Préface, dans CALONNE-BEAUFAICT (A. DE): Azande, Introduction à une ethnographie générale des Bassins de l'Ubangi-Uele et de l'Aruwimi (Bruxelles, 1921, p. XVII). Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 105): « Les Adio parlaient un langage voisin des Mongbwandi; ils étaient armés de petites sagaies analogues à celles des Akarè. Ils avaient comme totem le kilima (animal arc-en-ciel) ».
 - (7) CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 104).
- (8) VANDEN PLAS (V.-H.): Introduction historico-géographique, dans LAGAE (C.R.): La langue des Azande (vol. I, Gand, 1921, p. 13); EVANS-PRITCHARD (E.E.): Zande Clan Names, dans Man (vol. 56, Londres, 1956, p. 70): « The explanation of the name Adio, by which the most easterly Azande are known among themselves, that this people originated on the banks of a river (dio) may also appear adequate ».
 - (9) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 105).
- (10) Cfr HUTERAU (A.): Histoire des peuplades de l'Uele et de l'Ubangi (Bruxelles, 1922, p. 262).
- (11) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 104) (qui donne dans son appendice III, à la page 223, quelques noms de clans d'origine dio pour prouver la grande dispersion des Dio dans tout l'Uele); Evans-Pritchard (E.E.): The Ethnic Composition of the Azande of Central Africa, dans Anthropological Quarterly (vol. XXXI, n° 4, Washington, 1958, p. 100): «They are a great many of the Adio people in the Zande population and they are found in all parts of the Zandeland». Cet auteur ne croit pas que la liste des clans donnée par A. DE CALONNE-BEAUFAICT (op. cit., p. 223) soit acceptable et cite huit clans d'origine incontestablement dio: les Akowe, les Abananga, les Andebili, les Abangbai, les Apise, les Akudere, les Ambari et les Agbulu. Enfin, E.E. Evans-Pritchard estime que les Adiyo, peuplade d'origine soudanaise composée surtout de pêcheurs et répartie parmi les Bandia zandéisés le long du Bili (Cfr Vanden Plas (V.-H.), op. cit., p. 14-15), font partie d'un groupe ethnique différent des Dio.
- (12) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 53); HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 263); BAXTER (P.T.W.) et BUTT (A.): The Azande and related peoples of the Anglo-Egyptian Sudan and Belgian Congo, dans Ethnographic Survey of Africa, East Central Africa (Part IX, Londres, 1953, p. 27); EVANS-PRITCHARD (E.E.) (op. cit., p. 100, note 12a).
- (13) Cfr EVANS-PRITCHARD (E.E.) (op. cit., p. 100, note 12a). Contra THURIAUX-HENNEBERT (A.): Les Zande dans l'Histoire du Bahr el Ghazal et de l'Equatoria (Bruxelles, 1964, p. 42), qui distingue « deux groupes (les Bombeh et les Adio) dans les populations zande ou fortement zandéisées qui habitaient vers le Yei », mais qui est d'avis que « le nom Makraka (synonyme d'anthropophage), qui s'est étendu dans tout le district, ne désigne que le groupe zande des Adio » (p. 83 du même ouvrage). Selon BAXTER (P.T.W.) et BUTT (A.) (op. cit., p. 27), le terme Makaraka signifie « mangeurs de chair humaine ». Cfr aussi VANDENPLAS (V.-H.) (op. cit., p. 12-13), qui serait tenté de traduire le terme Makakalaka par « ceux-des-herbes-courtes ».
- (14) En zande, le *l* et le *r* ne se distinguent pas nettement: la prononciation est généralement intermédiaire entre *l* et *r*.
- (15) Solo signifie « grenier à provisions fermé seulement avec des lianes, sans pisé ».
- (16) La nagbiya (littéralement: mère du chef) est généralement la première épouse chargée de la surveillance du harem. La naira kpwolo est la maîtresse du village, la femme préférée du chef.
- (17) Nanghwasolo (littéralement: mère de la bouche du grenier à provisions) est le nom donné à la catégorie des femmes qui s'occupent des greniers à

provisions et des plantations. Les nangbwasolo sont considérées plutôt comme servantes que comme épouses parce qu'elles sont devenues infirmes ou trop vieilles.

- (18) Kanga signifie « esclave ».
- (19) L'akatàwa est une petite lance barbelée. La ngwanza est une flèche à pointe de fer.
 - (20) Gbalan vient de gbwala (gbwéli): être invalide.
- (21) Gulungwa vient de gulu (petit de taille) et de ngwa (arbre; bâton). Généralement, le siège rond, utilisé par les femmes s'appelle mbata.
- (22) Le nduka est le remblai, formé de détritus de toutes sortes, qui entoure la résidence. On y sème divers légumes et il n'est pas rare d'y trouver du maïs ou des bananiers.
- (23) L'inga est une calebasse à long col dont l'ouverture se trouve dans la partie renflée. On l'utilise généralement pour puiser l'eau.
 - (24) MOPOIE TOLET (TULE) était le fils aîné vivant de DORUMA. Cfr infra.
- (25) YAPWATI (YAKPATI) était en réalité le neuvième fils de DORUMA. Cfr infra.
- (26) On ne connaît pas de fils de DORUMA appelé AKPA. L'informateur africain corrige donc à tort le récit traditionnel: AKPA est vraisemblablement le fils de MOPOIE TOLET.
 - (27) Voici le tableau généologique de DORUMA:

NGURA (fin du XVIIIe siècle)

MABENGE (début du XIXe siècle)

YAPWATI († vers 1840)

BAZINGBI († vers 1865)

EZO († vers 1870)

DORUMA

- Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 63); VANDEN PLAS (V.-H.) (op. cit., vol. I, p. 48-50); HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 156-166); EVANS-PRITCHARD (E.E.): An Historical Introduction to a Study of Zande Society, dans African Studies (vol. 17, no 1, Londres, 1958, p. 11); Essays in Social Anthropologie (New York, 1963, p. 88).
- (28) Cfr LOTAR (L.) et COOSEMANS (M.): Doruma ou Ndoruma, dans Biographie Coloniale Belge (tome II, Bruxelles, 1951, col. 300).
- (29) Cfr Schweinfurth (G.): Reisen und Entdeckungen im Centralen Aequatorial Afrika während der Jahre 1868 bis 1871 (Leipzig, 1878, p. 409); HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 168); LOTAR (R.P.L.): Souvenirs de l'Uele Les traitants nubiens, dans Congo (14º année, t. II, nº 5, Bruxelles, 1933, p. 662-665); La grande chronique du Bomu, dans Mémoires in-8º de l'Institut royal colonial belge, Section des sciences morales et politiques (t. IX, fasc. 3, Bruxelles, 1940, p. 23); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (op. cit., p. 36).
- (30) Cfr Lotar (L.) et Coosemans (M.) (op. cit., col. 300); Thuriaux-Hennebert (A.) (op. cit., p. 61).
- (31) Cfr Junker (W.): Travels in Africa during the Years 1875-1878 (Londres, 1891, p. 101); Calonne-Beaufaict (A. De) (op. cit., p. 218); Hutereau (A.) (op. cit., p. 170); Lotar (L.) et Coosemans (M.) (op. cit., col. 300); Evans-Pritchard (E.E.): Essays in Social Anthropology (p. 101); Thuriaux-Hennebert (A.) (op. cit., p. 104).
- (32) Cfr Junker (W.): Reisen in Afrika (1875-1886) (vol. II, Vienne, 1890, p. 131-132); Lotar (R.P.L.): Souvenirs de l'Uele Junker, dans Congo

- (13e année, t. II, nº 1, Bruxelles, 1932, p. 6-8); Thuriaux-Hennebert (A.) (op. cit., p. 120).
- (33) Cfr Junker (W.) (op. cit., vol. II, p. 352); Evans-Fritchard (E.E.) (op. cit., p. 101); Thuriaux-Hennebert (A.) (op. cit., p. 123).
 - (34) Cfr LOTAR (R.P.L.) (op. cit., p. 15).
- (35) Cfr LOTAR (R.P.L.) (op. cit., p. 41). Selon HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 170), DORUMA aurait, par la suite, été prisonnier à Wau, sur le Bas-Sue pendant un certain temps. Cfr aussi LOTAR (R.P.L.): La grande chronique du Bomu (p. 23); LOTAR (L.) et COOSEMANS (M.) (op. cit., col. 301).
 - (36) Cfr LOTAR (R.P.L.) (op. cit., p. 23).
 - (37) Cfr Thuriaux-Hennebert (A.) (op. cit., p. 123).
 - (38) Cfr SALMON (P.) (op. cit., p. 19-20).
- (39) VAN DE VLIET (C.): L'exploration de l'Uelle, de Djabir à Suruangu, dans Le Congo Illustré (Bruxelles, 1894, p. 166). Cfr Thurlaux-Hennebert (A.) (op. cit., p. 214) qui suppose que Doruma « n'envisageait que d'échanger son ivoire contre des produits européens, et plus spécialement contre des armes ».
- (40) Cfr Hutereau (A.) (op. cit., p. 170); Lotar (R.P.L.) (op. cit., p. 21-22); Thuriaux-Hennebert (A.) (op. cit., p. 244).
 - (41) Cfr SALMON (P.) (op. cit., p. 23).
 - (42) Cfr LOTAR (R.P.L.) (op. cit., p. 23).
- (43) Cfr HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 170-173); LOTAR (R.P.L.): La grande chronique de l'Uele (dans Mémoires in-8° de l'Institut royal colonial belge, Section des sciences morales et politiques, t. XIV, fasc. 1, Bruxelles, 1946, p. 213). CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 61), situe erronément ce massacre en 1896.
- (44) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 61); HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 174); LOTAR (R.P.L.) (op. cit., p. 246); THURIAUX-HENNEBERT (A.) (op. cit., p. 270).
 - (45) Cfr Thuriaux-Hennebert (A.) (op. cit., p. 262-263).
- (46) Cfr HANOLET (L.): Rapport Z (Redjaf, le 2 octobre 1902, p. 2, Archives du District de Buta): « Doruma a été battu en 1896 par M. Chaltin; quatre ans après, M. Gehot a vu Doruma en allant chez lui. Le sultan ne s'est jamais dérangé et n'a jamais rendu visite à un blanc. Le tout minuscule tribut de guerre qu'il a payé à l'Etat, mieux vaut ne pas en parler, et il a mis six ans pour s'en acquitter ».
 - (47) THURIAUX-HENNEBERT (A.) (op. cit., p. 279).
- (48) Cfr MEULENAER (Ch. DE): Notice sommaire sur les Sultans Azande (Isiro, le 3 septembre 1912, p. 2, Archives du Territoire de Dungu): « La Mission Royaux fut assez bien reçue chez Doruma qui lui assure les moyens de continuer son voyage et autorise Lespagnard à établir le poste de Doruma, là où il se trouve actuellement »; GUERRIERI: Historique du poste de Doruma (Doruma, le 18 novembre 1924, p. 1, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.); Historique de l'occupation européenne dans le territoire de Doruma (Doruma, le 15 décembre 1924, p. 1, Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.). Trois exemplaires de chacune de ces études existent aussi aux Archives de la République du Congo. 1577/8942 (à Léopoldville). Voir à ce sujet: Documents pour servir à la connaissance des populations du Congo belge (A.C.B., nº 2, Léopoldville, 1958, p. 142, nº 8 473 et 474). Cfr aussi MULLER (E.): Ouelle terre d'héroïsme (Bruxelles, 1941, p. 342-347).
- (49) STOCKER (J.): Enquête sur la chefferie Yapwati (Doruma, le 13 septembre 1916, p. 1, Archives du District de Paulis).
- (50) Cfr STOCKER (J.) (op. cit., p. 1, Archives du District de Paulis); CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 218); HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 166, qui estime, à la page 174, que Doruma était alors âgé de 50 à 60 ans).

- (51) MEULENAER (Ch. DE) (op. cit., p. 2, Archives du Territoire de Dungu).
- (52) Cfr VANDEN PLAS (V.-H.) (op. cit., p. 47).
- (53) Cfr Junker (W.): Travels in Africa during the Years 1875-1878 (p. 313); EVANS-PRITCHARD (E.E.): Essays in Social Anthropology (p. 107).
- (54) Cfr Brusaporci: Enquête préparatoire et généalogie pour l'investiture du chef Bakiso (Doruma, le 1er septembre 1913, p. 2, Archives du District de Paulis); Stocker (J.): Enquête sur la chefferie Yapwati (p. 1, Archives du District de Paulis); Calonne-Beaufaict (A. De) (op. cit., p. 63); Vanden Plas (V.-H.) (op. cit., p. 50); Hutereau (A.) (op. cit., p. 168); Evans-Pritchard (E.E.) (op. cit., p. 88 et p. 115-116). Akpa ne nous est connu que par le récit historique recueilli par Jean Dengilo.
- (55) Cfr Brusaporci (op. cit., p. 2, Archives du District de Paulis); HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 168).
 - (56) Cfr VANDEN PLAS (V.-H.) (op. cit., p. 50).
 - (57) Cfr VANDEN PLAS (V.-H.) (op. cit., p. 50).
- (58) Cfr Brusaporci (op. cit., p. 2, Archives du District de Paulis); Vanden Plas (V.-H.) (op. cit., p. 50); Hutereau (A.) (op. cit., p. 168).
- (59) Cft Brusaporci (op. cit., p. 2, Archives du District de Paulis); Vanden Plas (V.-H.) (op. cit., p. 50); Hutereau (A.) (op. cit., p. 168).
- (60) Cfr Brusaporci (op. cit., p. 2, Archives du District de Paulis); HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 168).
- (61) Cfr Brusaporci (op. cit., p. 2, Archives du District de Paulis); Stocker (J.) (op. cit., p. 1, Archives du District de Paulis); Calonne-Beaufaict (A. de) (op. cit., p. 63); Hutereau (A.) (op. cit., p. 168).
- (62) Cfr Lettre datée de Bambili, le 16 janvier 1913, de l'Adjoint Supérieur de l'Uele Ch. De MEULENAER au Gouverneur Général à Boma (original) (Archives de la République du Congo. 1671/9284); BRUSAPORCI (op. cit., p. 2, Archives du District de Paulis); CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 63); HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 168).
- (63) Cfr Brusaporci (op. cit., p. 2, Archives du District de Paulis); HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 168).
 - (64) Cfr Brusaporci (op. cit., p. 2, Archives du District de Paulis).
- (65) RENZI et BANGBA, frères de YAPWATI, manifestèrent en 1916 des sentiments d'indépendance vis-à-vis de ce dernier, mais furent punis par l'administration belge. Cfr STOCKER (J.) (op. cit., p. 1, Archives du District de Paulis).
 - (66) Cfr STOCKER (J.) (op. cit., p. 1, Archives du District de Paulis).
 - (67) Cfr Thuriaux-Hennebert (A.) (op. cit., p. 284).
 - (68) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 61).
- (69) Cfr BERTRAND (A.): La fin de la puissance Azande, dans Bulletin des séances de l'Institut royal colonial belge, Section des sciences morales et politiques (t. XIV, fascicule 2, Bruxelles, 1943, p. 267).
 - (70) Cfr Muller (E.) (op. cit., p. 377-387).

(71) Cfr Lettre datée de Dungu, le 24 janvier 1908, du Chef de zone de la Gurba-Dungu Ch. DE MEULENAER au commissaire général de l'Uele TOMBEUR

(nº 68. copie) (Archives de la République du Congo. 1764/ 9585).

(72) Les autorités considèrent qu'il serait prématuré, vu l'influence exercée sur lui par son père, de lui donner l'investiture. Cfr Liste des chefs indigènes non encore investis, installés dans le territoire de la zone Gurba-Dungu, annexe à la lettre datée de Dungu, le 3 février 1908, du Chef de zone de la Gurba-Dungu Ch. DE MEULENAER au commissaire général de l'Uele TOMBEUR (n° 174. original) (Archives de la République du Congo. 1671/9284)

(Archives de la République du Congo. 1671/9284).

(73) Cfr Rapports mensuels sur la situation générale (février, septembre, octobre, novembre 1908). District de l'Uele. Zone de la Gurba-Dungu (Archives

de la République du Congo. 1764/9585).

- (74) Cfr Rapport fait à Sili, le 14 juin 1909, de l'Adjoint Supérieur de l'Uele PREUD'HOMME au Commissaire Général de l'Uele TOMBEUR (original) (Archives de la République du Congo. 1721/9479).
- (75) Cfr Rapport annuel de la zone de la Gurba-Dungu adressé de Zamagne, le 29 janvier 1910, par le Chef de zone E. Van Ermingen au Gouverneur Général à Boma (original) (Archives de la République du Congo. 1764/9585); STOCKER (J.) (op. cit., p. 1, Archives du District de Paulis).
- (76) Cfr Rapport sur les opérations au Nord du secteur de la Buere fait à Zamagne le 31 janvier 1910, du commissaire de district de l'Uele Bertrand au Gouverneur Général à Boma (n° 18 Gl. original) (Archives de la République du Congo. 1692/9357); STOCKER (J.) (op. cit., p. 1, Archives du District de Paulis); CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 61-62); BERTRAND (A.) (op. cit., p. 273).
- (77) Cfr Lettre datée de Bambili, le 18 avril 1910, du commissaire de district Bertrand au Gouverneur Général à Boma (original) (Archives de la République du Congo. 1721/9479): Bertrand considère que la région reste inféodée à un potentat étranger et que, pour mettre fin aux agissements de ce dernier et surveiller effectivement le territoire de la colonie, il faut créer un poste-frontière entre Asa et Doruma.
- (78) Cfr Lettre datée de Bambili, le 8 novembre 1911, du Commissaire Général de l'Uele Bertrand au Gouverneur Général à Boma (original) (Archives de la République du Congo. 1721/9479).
- (79) Cfr STOCKER (J.): Enquête sur la chefferie Yapwati (p. 1, Archives du District de Paulis).
- (80) Cfr Lettre datée de Niangara, le 13 février 1930, du commissaire de district adjoint ff. P. BOUGNET au commissaire de district de l'Uele-Nepoko GRÉGOIRE (copie) (Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.).
- (81) Cfr CARLIER (A.T.): P.V. 171 (Chefferie Doruma) (Dungu, 1935, p. 1 sqq., Arch. Prov. Orient. A.I.M.O.). Les détails concernant BASIA et UKWATUTU proviennent du Registre des Renseignements politiques de Dungu (Archives du Territoire de Dungu).
- (82) GBAGUDA, de la bouche de qui l'enquêteur a recueilli cette tradition, est âgé d'environ cinquante ans. C'est un Zande du clan Bakungba. Il habite la pluricase 6 du poste nº 3. Il est né, comme son propre père, près de la rivière Manulu. Un enquêteur a ajouté la remarque suivante: « Les Bakungba seraient venus s'installer chez les Zande Ngbaga sur les rives du Bomu ».
- (83) Lange signifie « plante saline » et, par extension, « marécage à plantes salines ».
- (84) Ba signifie « père » et Kundë « chose-qui-a-reposé ». Cfr VANDEN PLAS (V.-H.) (op. cit., p. 45) : « Les Abakundë ne peuvent user de choses fraîches. L'eau qu'ils boivent doit avoir été puisée la veille. Les aliments qu'ils mangent doivent avoir été préparés la veille. Et la viande... le dirais-je ? ... doit être faisandée à leurs yeux. Pour nous Européens, elle ne porte alors plus de nom ».
- (85) Cfr LAGAE (C.R.): Les Azande ou Niam-Niam (Bruxelles, 1926, p. 15): «Kula est un mot archaïque équivalent à kara, retourner, rétorquer; ngbwa signifie bouche, parole. Ce terme fait donc allusion au fait que les chefs changent souvent d'avis ».
 - (86) Cfr LAGAE (C.R.) (op. cit., p. 11).
 - (87) CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 28).
- (88) VANDEN PLAS (V.-H.) (op. cit., p. 39, qui ajoute que « depuis longtemps, les Abokundë se sont fait au nouvel état de choses: ils vivent sans cohésion suffisante, perdu dans la foule, et ne pourraient trouver parmi eux les hommes voulus pour remplacer ceux qui détiennent aujourd'hui le pouvoir »).
- (89) HUTEREAU (A.) (op. cit., p. 143). Le même auteur (op. cit., p. 144) se trompait en prétendant que « Avurngura est formé des mots avuru et ngura. Le

premier se traduit par homme de, descendant de, venant de, et le second est un nom ». En effet, avuru, pluriel de vuru, signifie « les hommes de », « les sujets de ». En réalité, l'étymologie du terme Avongara est la suivante: a (pluriel), vo (participe présent du verbe vo, lier), ngara (force) : les-liant-la-force. Cfr VANDEN PLAS (V.-H.) (op. cit., p. 13).

(90) LAGAE (C.R.) (op. cit., p. 14-15). Ce dernier (op. cit., p. 15) conclut justement que « l'éponyme des Avongara n'est donc pas Gura ou Ngura, qui est né une centaine d'années plus tard, mais Vongara. Les chefs actuels sont les descendants de Vongara, c'est-à-dire des Avongara».

- (91) EVANS-PRITCHARD (E.E.): Zande Historical Texts, dans Sudan Notes and Records (t. XXXVII, Khartoum, 1957, p. 74-76).
 - (92) Cfr VANDEN PLAS (V.-H.) (op. cit., p. 44-45).
 - (93) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 103).
 - (94) CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 118).
 - (95) Cfr VANDEN PLAS (V.-H.) (op. cit., p. 15).
 - (96) Cfr CALONNE-BEAUFAICT (A. DE) (op. cit., p. 118).
 - (97) Cfr LAGAE (C.R.) (op. cit., p. 37).
 - (98) Cfr LAGAE (C.R.) (op. cit., p. 41).
- (99) Cfr EVANS-PRITCHARD (E.E.): Zande Clan Names, dans Man (vol. 56, Londres, 1956, p. 69).
- (100) Comme le souligne justement MONIOT (H.): Les voies de l'histoire de l'Afrique : la tradition orale (dans Annales, 19e année, nº 6, Paris, 1964, p. 1190), après la diffusion du livre de J. VANSINA (cité au début de cet article), « il va devenir plus difficile de persister dans un scepticisme global envers les sources orales, ou de leur réserver le seul intérêt d'être les auxiliaires épisodiques de quelques témoignages des sources écrites ou archéologiques; - plus difficile aussi d'accueillir hardiment les renseignements des « informateurs », de faire un sort imprudent des racontars de griots, d'utiliser une enquête orale sans rendre explicite au lecteur - et à soi-même - les exigences critiques de sa validité ».

Marthe Engelborghs-Bertels. — La décolonisation et l'Afrique. — Articles publiés par les pays à régime communiste*

La présente bibliographie reprend les principaux articles consacrés par la presse, écrite et parlée, et les périodiques des pays à régime communiste d'Asie (République populaire de Chine, République démocratique du Vietnam, République populaire de Mongolie) à la décolonisation, à la lutte contre l'impérialisme, au mouvement de solidarité afro-asiatique et à la situation de l'Afrique.

Elle a été opérée à partir de la documentation que reçoivent, pour la section de l'Asie orientale que dirige l'auteur, le Centre d'étude des pays de l'Est de l'Institut de sociologie (Université libre de Bruxelles) et le Centre national pour l'étude des Etats de l'Est. Elle comprend aussi quelques comptes rendus de publications relatives aux relations entre ces pays et le tiers monde parues en Occident.

Les articles retenus sont répartis de la manière suivante:

Première partie: Articles publiés par les pays du camp socialiste

Section 1 — La décolonisation: nºs 1 à 41

Section 2 — Le mouvement de solidarité afro-asiatique: nº8 42 à 74

Section 3 — L'Afrique A. en général: n° 75 à 107

* Travail réalisé au Centre national pour l'Etude des Etats de l'Est (49, rue du Châtelain, Bruxelles 5) dans le cadre des accords conclus entre ledit Centre et l'ARSOM.

Du même auteur, voir: Les Pays de l'Est et la décolonisation, particulièrement en Afrique (ARSOM, Classe des Sciences morales et politiques, N.S., t. XXVIII, fasc. 2, 1963, 62 p.). Et en outre: Articles publiés par les pays à régime communiste (Bulletin ARSOM, 1962, p. 600-606); L'Afrique et les Pays communistes. Bibliographie (Bulletin ARSOM, 1963, p. 662-680); Articles publiés par les pays à régime communiste (Bulletin ARSOM, 1964, p. 694-705).

B. par pays:

- 1. Algérie: nºs 108 à 117
- 2. Angola: nos 118 à 121
- 3. Burundi: nº8 122 à 129
- Congo (Brazzaville): n^{os}
 130 à 136
- Congo (Léopoldville): n^{o8}
 137 à 158
- 6. Côte d'Ivoire: nº 159
- 7. Dahomey: nº 160
- 8. Ethiopie: nºs 161 à 165
- 9. Gambie: nº 166
- 10. Ghana: nºs 167 à 178
- 11. Guinée: nºs 179 à 189
- 12. Kenya: nºs 190 à 196
- 13. Mali: nºs 197 à 208
- 14. Maroc: nos 209 à 211
- 15. Nigeria: nº 212

- République Arabe Unie: n° 213 à 217
- République centrafricaine n°s 218 à 219
- 18. Rhodésie: nºs 220 à 221
- 19. Somalie: nºs 222 à 228
- 20. Soudan: nºs 229 à 235
- 21. Tanganyika: nºs 236 à 242
- 22. Tanzanie: nº8 243 à 247
- 23. Togo: nº 248
- 24. Tunisie: nºs 249 à 251
- 25. Uganda: nºs 252 à 253
- 26. Union Sud Africaine :
- 27. Zambie: nºs 255 à 256
- 28. Zanzibar: nºs 257 à 264

DEUXIÈME PARTIE: Articles publiés en dehors du camp socialiste

Section 1 — Les pays du camp socialiste et la solidarité afroasiatique: n° 265 à 279

Section 2 — Les pays du camp socialiste et l'Afrique: n° 280 à 349

Au sein de chacune des rubriques, c'est l'ordre chronologique de publication qui a été respecté. Les articles publiés en chinois sont cités en traduction française. Un index des noms propres cités termine le relevé bibliographique.

La présente sélection couvre la période du 1° janvier au 31 décembre 1964.

Abréviations utilisées

B.B.C. Far East = British Broadcasting Corporation, Summary of World Broadcasts, part III: The Far East

I.P.R.S.

= Joint publications Research Service published monthly by Research and Microfilm publications, Inc. P.O. Box 267 -Annapolis, Maryland.

PREMIÈRE PARTIE

ARTICLES PUBLIÉS PAR LES PAYS DU CAMP SOCIALISTE

Section I — La décolonisation

Sont groupées dans cette rubrique les publications relatives aux problèmes du colonialisme, du néo-colonialisme, de l'impérialisme et de la lutte pour la libération nationale, sauf celles qui concernent particulièrement l'Afrique ou un pays africain. Y sont mêlés les articles qui traitent de la politique de la Chine, de la Corée et de la Mongolie à l'égard des pays du tiers monde et de l'aide que la Chine leur accorde.

En raison de l'attitude récente prise par certains pays à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, les prises de position publiées par la Chine à l'égard de l'ONU sont également comprises dans cette rubrique.

1. Rebuff the aggressive United States policy in Latin America (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 3.1.1964, p. 34).

Analyse de la situation en Amérique latine et des échecs qu'y ont subi les Etats-Unis, à Cuba, en Equateur, au Guatémala, en République dominicaine.

2. Déclaration du président MAO TSE-TUNG « le peuple chinois soutient résolument la juste lutte patriotique du peuple panamien »

(Pékin information, Pékin, 20.1.1964, p. 5).

A propos des incidents survenus à Panama de janvier 1964.

3. La Chine soutient Panama (Pékin information, Pékin, 20.1.1964, p. 6-9).

- Hua Chung yu
 World's peoples back Panama (Peking Review, Pékin, 24.2.1964, p. 9).
- Forces du monde en lutte contre l'impérialisme américain, unissez-vous (Editorial du *Jenmin Jih pao* traduit dans *Pékin information*, Pékin, 27.1.1964, p. 7).
- 6. Support for Panama (Current background, Hong Kong, nº 727, du 27.1.1964, p. 43). L'ensemble des principaux articles consacrés en Chine au soutien à accorder au peuple de Panama en lutte contre l'impérialisme américain.
- Contre l'agression impérialiste américaine dans les pays arabes
 (Pékin information, Pékin, 3.2.1964, p. 14).
 Traduction d'un commentaire du Jenmin Jih pao.
- Policy for the underdeveloped countries: underestimating the role of liberation movements runs counter to marxismleninism (Communist China digest n° 3 dans J.P.R.S. n° 22.957 de février 1964, Microfilm 100.024, p. 79).
- China proposes self-revitalization and economic aid as theory of economic development for underdeveloped areas (Communist China digest n° 3 dans J.P.R.S. n° 22.957 de février 1964, Microfilm 100.024, p. 85).
- 10. HSIANG CHUNG

The post-war currency struggle between United States imperialism and other imperialist countries (Hung Chi, Pékin, traduit dans Extracts from China Mainland Magazines, Hong Kong, 9.3.1964, p. 42).

11. SHA TING

Drive the United States aggressors out of Panama (Hung Chi, Pékin, traduit dans Extracts from China Mainland Magazines, Hong Kong, 9.3.1964, p. 36-41).

12. CHOU EN-LAI

Avance irrésistible du mouvement révolutionnaire national et démocratique

(Pékin information, Pékin, 9.3.1964, p. 15-19).

Discours du premier ministre chinois au rassemblement de Colombo à propos des changements récents intervenus en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

13. CHOU EN-LAI

Unité des pays d'Asie et d'Afrique contre l'impérialisme (Pékin information, Pékin, 9.3.1964, p. 23).

Le premier ministre chinois répond à des questions d'un journaliste pakistanais à Dacca.

14. Vivent la solidarité et l'amitié entre le peuple chinois et les peuples d'Asie

(Pékin information, Pékin, 9.3.1964, p. 6-8).

Editorial du Jenmin Jih pao qui commente la visite des dirigeants chinois en Birmanie, à Ceylan et au Pakistan.

15. CHOU EN-LAI

Le rôle capital des nouveaux pays montants d'Asie et d'Afrique dans les affaires internationales

(Pékin information, Pékin, 9.3.1964, p. 21).

Discours prononcé par le premier ministre le 24 février devant l'Assemblée provinciale du Pakistan occidental à Lahore.

16. YUAN SIEN-LOU

Division et réalignement

(Pékin information, Pékin, 30.3.1964, p. 13-16).

Analyse des contradictions actuelles au sein de l'impérialisme.

17. Attitudes and policies toward non-communist countries: other Asian countries — in 1963

(Extracts from China Mainland publications, Hong Kong, 8.4.1964).

Bibliographie des articles de la presse chinoise consacrés en 1963 aux relations avec l'Afghanistan, la Birmanie, Ceylan, Irak, le Japon, le Népal, le Pakistan, la Syrie et la Corée du Sud.

18. Solidarité avec les peuples d'Amérique latine (Pékin information, Pékin, 27.4.1964, p. 15).

Le 3^e anniversaire du débarquement américain sur la plage Giron à Cuba; la voie que montre Cuba et la leçon à tirer du coup d'Etat au Brésil.

19. Peking rally marks anti-colonialism day

(Survey of China mainland press, Hong Kong, 28.4.1964, p. 20-23).

Célébration à Pékin de la journée contre l'impérialisme (24.4.1964) (discours).

20. Attitudes and policies toward non-communist countries in 1963: Latin America

(Extracts from China Mainland Publications, Hong Kong, 29.4.1964, n° 89, p. 7) (Revue de la presse chinoise de 1963).

21. Premier Chou En-lai reports on the results of his visit to 14 countries

(Peking Review, Pékin, 1.5.1964, p. 6).

22. United States imperialist absurdities - An other heap of absurdities of United States' imperialists

(Extracts of China Mainland Magazines, Hong Kong, 18.5.1964, p. 18 et 25).

Traduction de deux articles de HUNG CHI relatifs à des études publiées aux Etats-Unis et notamment au Manifeste du capitalisme de L. KELSO et M. ADLER et à l'ouvrage de W. ROSTOW Les étapes de la croissance économique.

 Attitudes and policies toward the United Nations and international organizations in 1963

(Extracts from China Mainland Publications, Hong Kong, 27.5.1964, nº 93).

Bibliographie des publications chinoises de 1963 relatives aux organisations internationales.

24. AI CHING-CHU

Some problems of economic and technical aid to foreign countries.

(Survey of China Mainland press, Hong Kong, 12.6.1964, p. 1-8).

La leçon qu'offre la Chine aux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour mener à bien la révolution; la manière dont elle met son aide à leur disposition.

 Propaganda themes: colonialism and imperialism, peace and national liberation, nuclear arms

(Extracts from China Mainland publications, Hong Kong, 17.6.1964, p. 96).

Bibliographie des publications chinoises de 1963.

26. Grave provocation de l'impérialisme américain (*Pékin information*, Pékin, 22.6.1964, p. 9).

Traduction d'un éditorial du *Jenmin Jih pao* consacré au bombardement par des avions américains et de la droite laotienne de la ville de Khang Khay et de la mission économique et culturelle chinoise.

27. Revolution and revolutionary strategy in 1963 (Extracts from China Mainland publications, Hong Kong, 1.7.1964, n° 98, 12 p.).

Bibliographie des articles publiés par la presse chinoise en 1963.

28. Déjouons résolument les menaces et les provocations de guerre de l'impérialisme américain (*Pékin information*, *Pékin*, 6.7.1964, p. 5).

Traduction de l'éditorial du *Jenmin Jih pao* du 1.7.1964 consacré au 300° avertissement sérieux du ministère chinois des affaires étrangères contre les agressions américaines dirigées contre la Chine.

 La Chine est prête à déjouer les complots de guerre américains

(Pékin information, Pékin, 6.7.1964, p. 7).

Commentaire de l'agence Hsinhua au sujet des provocations militaires américaines contre la Chine.

30. Le vice premier ministre TCHEN Y1 parle de l'agression américaine au Vietnam et au Congo (Léopoldville)

(Pékin information, Pékin, 24.8.1964, p. 7).

Les Etats-Unis prétendent qu'ils ont ordonné la cessation de leur intervention au Vietnam, ce qui est imposture; en désespoir de cause l'impérialisme américain est maintenant intervenu directement pour réprimer la lutte du peuple congolais.

31. AI KIN-TCHOU

Aide économique et technique de la Chine aux autres pays (Pékin information, Pékin, 24.8.1964, p. 18-22).

L'aide de la Chine a pour but de favoriser l'édification d'une économie indépendante.

32. Renforcement de l'unité arabe contre l'impérialisme (*Pékin information*, Pékin, 21.9.1964, p. 11-12). Editorial du *Jenmin Jih pao* sur les résultats positifs de la conférence arabe.

33. YUNG LUNG-KUEI

Road of developing the national economy by Afro-Asian countries through self-reliance

(Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 23.9.1964, p. 5-9).

Traduction d'un article du *Ta Kung pao* qui résume les prises de positions fondamentales de la Chine en matière de ligne générale à adopter par les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour consolider leur indépendance.

34. Hsiang Tchong

Les conflits monétaires entre les Etats-Unis et les autres pays impérialistes

Pékin information, Pékin, 19.10.1964, p. 24 et 26.10.64, p. 21).

35. Le courant historique anti-impérialiste et anti-colonialiste est irrésistible

(Pékin information, Pékin. 19.10.1964 p. 8).

Traduction de l'éditorial du *Jenmin Jih pao* du 14 octobre commentant la 2^e conférence des pays non alignés qui s'est tenue au Caire.

36. L'opinion publique mondiale et la conférence des pays non alignés

(Pékin information, Pékin, 26.10.1964, p. 18).

Revue des commentaires consacrés par la presse mondiale aux résultats de la 2^e conférence des pays non alignés qui a eu lieu en octobre 1964 au Caire.

37. La 2º conférence des pays non alignés (Revue de politique internationale, Belgrade, 1.11.1964, p. 1-92). Chronologie, textes des discours et compte rendu de la conrence du Caire du 5 au 10 octobre 1964.

38. LIANG TSONG-KIÉ

Aliments pour la paix - Un instrument d'agression (Pékin information, Pékin, 2,11,1964, p. 10).

Commentaire chinois sur le projet de loi allouant une somme de 3 500 millions de dollars pour le programme d'aliments pour la paix et sur ses effets présumés.

39. La restitution à la Chine de son siège à l'ONU: l'obstruction américaine est vouée à l'échec (Pékin information, Pékin, 14.2.1964, p. 11-13).
Traduction d'un éditorial du Jennin Jih pao du 4.12.1964.

40. YANG CHEN

How Christian ideology of the West serves United States imperialism (Extracts of China Mainland Magazines, Hong Kong, 14.2.64, p. 25).

41. WEN YAO-KEN

La répression de la lutte de la Guyane britannique pour l'indépendance

(Pékin information, Pékin, 28.12.1964, p. 16).

Analyse de la « conspiration américano-britannique » pour retarder la date de l'indépendance de la Guyane britannique.

Section 2 — Le mouvement de solidarité afro-asiatique

- 42. Chinese delegation to Afro-Asian women's meeting (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 13.1.1964, p. 27).
- 43. Full support to the struggle of the Asian, African and Latin American peoples for peace, national independence and liberation!

 (Korea news, Pyongyang, nº 4, février 1964, p. 20-23).
- 44. The Afro-Asian solidarity conference in Algiers BBC.FE/Reading, W 256/C2 du 25.3.1964. Le rapport de YUSUF AS SIBA et les réactions au rapport de Kuo CHIEN.
- 45. La grandissante solidarité anti-impérialiste des peuples afroasiatiques
 Discours du premier ministre des affaires étrangères TCHEN
 Y1 à la réunion préparatoire de la 2^e conférence afro-asiatique
 (Pékin information, Pékin, 20.4.1964, p. 6).
- 46. Triomph of the Bandung spirit (Peking Review, Pékin, 24.4.1964, p. 5). Communiqué final de la réunion préparatoire de la 2^e conférence afro-asiatique.
- 47. Asian Economic Seminar (Korea Today, Pyongyang, nº 9 d'avril 1964, p. 7, 14, 16). Discours du premier ministre KIM IL SUNG au banquet donné en l'honneur des délégués au séminaire économique asiatique; discours des délégués; déclaration de Pyongyang au séminaire afro-asiatique.
- 48. Triomphe de l'esprit de Bandung (Pékin information, Pékin, 27.4.1964, p. 5 et 7).

 Texte intégral du communiqué final de la réunion préparatoire à la deuxième conférence afro-asiatique publiée le 15.4.1964 à Djakarta.

49. CHU TZU-CHI speaks on Afro-Asian solidarity movement (Survey of China Mainland press, Hong Kong, 1.5.1964, p. 18).

Rapport du secrétaire général du comité chinois de solidarité afro-asiatique sur la 6^e session du Conseil de solidarité afro-asiatique à Alger.

50. Déclaration du gouvernement de la République populaire de Chine à propos de la déclaration du gouvernement soviétique sur la réunion préparatoire de la deuxième conférence afro-asiatique (Pékin information, Pékin, 8.6.1964, p. 7).

51. De quel droit les dirigeants soviétiques donnent-ils des ordres aux pays d'Asie et d'Afrique?

(Pékin information, Pékin, 8.6.1964, p. 10-13).

Il est injustifiable que l'U.R.S.S. participe à une conférence des pays afro-asiatiques.

52. STRONG, A.L.

Intrusion à la conférence afro-asiatique (Lettre de Chine, Pékin, 15.6.1964).

Les tentatives soviétiques de s'introduire dans le mouvement de solidarité afro-asiatique.

- Chinese delegation arrives to attend Afro-Asian countries meeting on economic questions (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 18.6.1964, p. 24).
- 54. Chinese delegate speaks at economic preparatory meeting for second Asian-African Conference (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 22.6.1964, p. 19-21).
 Discours de FAN YI, chef de la délégation chinoise à la réunion préparatoire de la 2^e conférence afro-asiatique.
- 55. Chinese premier greets Asian economic forum (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 18.6.1964, p. 25).

56. Chinese delegation leader makes report at second Asian economic seminar

(Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 24.6.1964, p. 26).

Texte du rapport de Nan Han-chen, chef de la délégation chinoise sur la coopération économique entre pays d'Asie.

57. Sur le développement de l'économie nationale des pays afroasiatiques

(Pékin information, Pékin, 29.6.1964, p. 10).

Discours du délégué chinois à la réunion économique préparatoire à la 2^e conférence afro-asiatique.

- 58. Speech by comrade KIM IL SUNG at banquet for delegates to Asian Economic Seminar and other speeches (Korea News, Pyongyang, juillet 1964, n° 18, p. 3-10).
- 59. Déclaration publiée à Pyongyang à l'issue du colloque économique asiatique sur l'édification d'une économie nationale indépendante basée sur les propres forces d'un pays (Pékin information, pékin, 6.7.1964, p. 20-22).

Texte de la déclaration adoptée le 23 juin 1964 par la session du séminaire économique afro-asiatique à Pyongyang, organisée par le bureau économique asiatique qui siège à Colombo.

Elle propose la construction d'économies nationales indépendantes basées sur l'utilisation par chaque pays de ses propres forces avec l'aide mutuelle des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

- 60. Pour une Asie nouvelle, indépendante et prospère (Pékin information, Pékin, 6.7.1964, p. 17).

 Analyse des travaux du 2^e colloque économique asiatique qui s'est tenu à Pyongyang et notamment de la critique qu'y a faite le délégué chinois de l'aide soviétique.
- 61. To the road of independence and self-sustenance, casting off shackles of slavery (*Korea news*, Pyongyang, n° 18, juillet 1964, p. 13-15).

- 62. Rencontre de scientifiques de nombreux pays (Pékin information, Pékin, 17.8.1964, p. 26).

 Préparatifs du symposium scientifique organisé à Pékin par le centre régional de l'Extrême-Orient de la fédération mondiale des travailleurs scientifiques.
- 63. Chinese scientists on significance of Peking Symposium (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 19.8.1964, p. 35).
- Scientists from eight countries arrive in Peking for the symposium
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 17.8.1964, p. 16, 20.8.1964, p. 33, 21.8.1964, p. 29, 24.8.1964, p. 25, 26.8.1964, p. 31).
- 65. Peking Symposium of 1964 (Current background, Hong Kong, n° 741, 14.9.1964, p. 41). L'ensemble des articles consacrés en Chine à la réunion scientifique organisée à Pékin en août 1964 pour les savants d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Océanie (1).
- 66. Scientists at Peking symposium find common road for developing independent science Peking symposium closes (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 4.9.1964, p. 22).
- 67. Rodong Shinmoon réfute les calomnies de la *Pravda* sur le deuxième colloque économique asiatique (*Pékin Information*, *Pékin*, 21 septembre 1964, p. 23-27). Le deuxième colloque économique asiatique qui s'est tenu en juin à Pyongyang a été un succès en dépit des affirmations de la *Pravda* qui, le 7 septembre, a publié un article tendant à dénigrer les succès du colloque.
- 68. Members of Secretariat of Afro-Asian People's solidarity organization arrive in Peking (Survey of China Mainland Press, 30 septembre 1964, p. 25).

⁽¹⁾ Il faut noter à ce propos que le conseil exécutif de la fédération mondiale des travailleurs scientifiques, lors de sa réunion de Bucarest en juin 1964, a critiqué l'organisation par la Chine, en son nom, d'un symposium scientifique à Pékin.

- Premier CHOU EN-LAI greets second conference of non alignés countries (Survey of China Mainland Press, 8 octobre 1964, p. 17).
- Tcheou Pei-Yuan
 Le symposium de Pékin Un jalon dans l'histoire des sciences (La Chine en construction, n° 11, 1964, p. 2).
- 71. Wasawo, Dr. P.S.
 Cinq savants parlent du symposium
 (La Chine en construction, Pékin, novembre 1964, p. 7).
- 72. La 3° réunion plénière du secrétariat de l'association des journalistes afro-asiatiques

 (Agence de presse de la Chine nouvelle, Bruxelles, 24 et

29 novembre 1964).

Réunion tenue à Bandung du 27 au 29 novembre 1964. Résumé de l'exposé qu'y a fait le chef de la délégation chinoise: M. WANG YI et des résolutions adoptées par la réunion.

Une résolution sur le Congo exprime l'indignation sur les crimes barbares de l'impérialisme au Congo; une autre est relative à l'explosion de la bombe chinoise: elle considère que cette explosion est un événement important dans la lutte des peuples afro-asiatiques contre l'impérialisme et le colonialisme et elle appuie la proposition chinoise d'une conférence au sommet pour discuter de la prohibition complète des armes atomiques.

73. Conférence internationale de solidarité envers le peuple du Vietnam en butte à l'agression de l'impérialisme américain (Agence de presse de la République démocratique du Vietnam, Hanoï, 25.11.1964).

Analyse des travaux de la conférence qui a eu lieu à Hanoi du 25 au 29 novembre 1964 et au cours de laquelle le délégué chinois, M. LIU NING-YI a attaqué l'hypocrisie de ceux qui parlent de soutien au Vietnam alors qu'ils recherchent la soi-disant coopération internationale avec l'impérialisme américain et qu'ils prônent la coexistence pacifique sous les baïonnettes et les bombes de l'impérialisme.

74. Chinese writers' and Afro-Asian writers' delegation sign joint statement in Peking (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 29.12.64, p. 24).

Section 3 — L'Afrique

- A. En général
- 75. Premier CHOU EN-LAI's visit to Algeria and Marocco (*Peking Review*, Pékin, 3.1.1964, p. 28).
- 76. L'exemple des peuples d'Afrique qui osent mener la lutte armée et arracher la victoire (Pékin information, Pékin, 6.1.1964, p. 41). Discours du premier ministre CHOU EN-LAI à la conférence des cadres du F.L.N. d'Algérie.
- 77. African revolutionary storm gains momentum in 1963 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 6.1.1964, p. 21).
- 78. Communiqués publiés au cours du voyage effectué par CHOU EN-LAI en décembre 1963, dans le nord de l'Afrique (Articles et documents, Paris, n° 1486 du 25.1.1964, p. 1-5). Texte des communiqués du Caire du 21 décembre, d'Alger du 27 décembre et de Rabat du 31 décembre 1963.
- 79. Ali DORRE What Africans say about China (China Reconstructs, Pékin, janvier 1964, p. 9). Article du sous-secrétaire somalien du ministère de l'éducation.
- 80. Chinese Premier sends messages to Presidents of Upper Volta, Niger and Chad (Survey of China Mainland Press, 31.1.1964, p. 22).
- 81. YANG JEN-PIEN
 La Chine et l'Afrique: une amitié de 2 000 ans
 (La Chine en construction, Pékin, février 1964).

- 82. Le premier ministre CHOU EN-LAI en Afrique occidentale (Pékin information, Pékin, 3.2.1964, p. 7).
- Premier CHOU EN-LAI postpones visits to Tanganyika, Kenya and Uganda
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 7.2.1964, p. 17).
- 84. Le premier ministre CHOU EN-LAI visite l'Est africain (Pékin information, Pékin, 10.2.1964).
- 85. Jenmin Jih pao reviews Premier CHOU EN-LAI's african tour (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 11.2.1964, p. 26).
- 86. Vive la solidarité sino-africaine! Vive la solidarité afroasiatique! (Pékin information, Pékin, 17.2.1964, p. 9).
- 87. Saluons l'Afrique consciente et avancée! (Pékin information, Pékin, 17.2.1964, p. 11). Conférence de presse de CHOU EN-LAI à Mogadiscio.
- 88. A.L. STRONG
 CHOU EN-LAI seeks friendship and knowledge
 (Letter from China, Pékin, nº 15 du 20.2.1964).
 Compte rendu de la tournée en Afrique du premier ministre chinois.
- 89. Jenmin Jih pao greets success of African unity organization council meeting (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 24.2.1964, p. 25).
- 90. African countries which have diplomatic relations with China (China reconstructs, Pékin, février 1964, p. 17).
- 91. Premier Chou En-LAI visits North Africa (China reconstructs, Pékin, mars 1964, p. 4-6).
- 92. Attitudes and policies toward non-communist countries: Africa 1963

- (Extracts from China Mainland Publications, Hong Kong, 15.4.1964).
- 93. Cheers to the successful conclusion of Premier CHOU's visit to fourteen countries (Extracts of China Mainland Magazines, Hong Kong, 20.4.1964, p. 8).
- Inauguration de la semaine de soutien à l'indépendance africaine (Pékin information, Pékin, 20.4.1964, p. 11).
- 95. Le premier ministre CHOU EN-LAI poursuit son tour d'Afrique (La Chine en construction, Pékin avril 1964, p. 2).
- 96. Effacer le passé colonialiste (*Pékin information*, Pékin, 27.4.1964, p. 20).
- 97. Premier CHOU EN-LAI reports on the results of his visit to 14 countries (Peking review, Pékin, 1.5.1964, p. 6).
- 98. Chinese educationists return from African visit (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 26.5.1964, p. 21).
- 99. Snow, Edgar.
 An african interview with Chou En-LAI
 (Arts and sciences in Cnina, Londres, avril-mai 1964, p. 2).
- Chinese committee issues statement on African liberation day (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 28.5.1964, p. 21).
- 101. Progrès commerciaux entre la Chine et l'Afrique (La Chine en construction, Pékin, juillet 1964, p. 14).
- 102. Rising anti-United States storm in Africa is new development (Survey of China Mainland Press. 28.8.1964, p. 20).

103. Delegation of African Independence party arrives in Peking
(Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 2 10 1964)

(Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 2.10.1964, p. 17).

104. Emissions à destination de l'Afrique

(Agence de presse Chine nouvelle, Bruxelles, 2.11.1964). A partir du 30 octobre, Radio Pékin a augmenté ses programmes quotidiens en Swahili; leur durée passe de 2 à 3 h 1/2 par jour.

- 105. Jenmin Jih pao marks «imperialism quit Africa day» (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 4.12.1964, p. 23).
- 106. Leader of All Africa trade union federation sends message of thanks to China (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 18.12.1964, p. 19).

107. FENG TCHE-TAN

Voyage en Afrique occidentale

(Editions en langues étrangères, Pékin, 1964, p. 120).

Reportage de la visite par l'auteur de huit pays d'Afrique occidentale; description du mode de vie des habitants et de leurs luttes contre l'impérialisme et le colonialisme.

B. PAR PAYS

- 1. Algérie
- 108. TI HSIANG T'SIEN

La question de la terre en Algérie - son développement historique, sa situation avant l'indépendance

(Jingji Yanjiu, Pékin, nº 11, novembre 1963, p. 61-69).

109. Chou En-Lai's visit to Algeria
(Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 2.1.1964, p. 23 à 32 et 3.1.1964, p. 25).

- 110. L'exemple des peuples d'Afrique qui osent mener la lutte armée et arracher la victoire (Pékin information, Pékin, 6.1.1964, p. 41). Discours du premier ministre CHOU EN-LAI à la conférence des cadres du F.L.N.
- 111. Jenmin Jih pao acclaims Sino-Algerian joint communiqué (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 6.1.1964, p. 32).
- 112. Les relations sino-algériennes (Notes et études documentaires, Paris, n° 3 052 du 6.1.1964, p. 30). Panorama de la presse chinoise continentale et textes des documents officiels entre le 1^{re} juillet et le 30 septembre 1963.
- 113. Algerian jurists delegation arrives in Peking (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 21.1.1964, p. 22).
- 114. Jenmin Jih pao marks Algerian revolution anniversary (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 5.11.1964, p. 22).
- 115. La Chine célèbre le 10e anniversaire de la révolution algérienne (Pékin information, Pékin, n° 45 de novembre 1964, p. 12).
- 116. Korea-Algeria joint communiqué (Korea News, Pyongyang, n° 34, décembre 1964, p. 2). A l'issue de la visite d'une délégation de Corée du Nord en Algérie du 26 au 30 novembre 1964.
- 117. Chairman MAO receives Algerian militia delegation (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 29.12.1964, p. 26).
 - 2. Angola
- 118. Angolan people's struggle backed (Korea News, Pyongyang, n° 4 de février 1964, p. 25).

- 119. Chinese organization reiterates support for Angolan people (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 6.2.1964, p. 23).
- 120. Jenmin Jih pao editorial supports Angolan people's struggle (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 7.2.1064, p. 17).
- 121. La lutte armée s'intensifie en Angola (Pékin information, Pékin, 16.3.1964, p. 12).
 - 3. Burundi
- 122. Burundi's vice premier on China's support for African liberation (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 3.1.1964, p. 29).
- 123. Celebrate the establishment of relations between China and Burundi

 Translations of political and social information on communist China, no 139 dans J.P.R.S. no 22803, janvier 1964.
- 124. Burundi Prime Minister receives Chinese Ambassador to Tanganyika (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 6.2.1964, p. 23).
- 125. Premier CHOU EN-LAI to visit Burundi (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 11.2.1964, p. 31).
- 126. Burundi national assembly delegation arrives in Peking (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, .1.5.1964, p. 19).
- MAO receives Burundi national assembly delegation (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 13.5.1964, p. 17.
- 128. Les accords entre la Chine et le Burundi (New China News Agency, Londres, 23.10.1964).

La Chine et le Burundi ont signé un accord commercial et de paiement le 22 octobre 1964. La Chine livrera des cotonnades, du riz, des produits pharmaceutiques, de l'acier et des machines et recevra en échange du coton, du café, des peaux, des minéraux, des arachides.

- 129. Burundi guests arrive in Peking
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 4.12.1964,
 p. 29).
 - 4. Congo (Brazzaville)
- Background information: the Republic of the Congo (Brazzaville)
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 27.2.1964, p. 26).
- Chinese public leader greets establishment of China-Congo diplomatic relations
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 2.3.1964, p. 22).
- 132. Chinese Afro-Asian committee greets diplomatic relations between China and Congo (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 3.3.1964, p. 33).
- 133. Chinese Ambassador to Congo appointed (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 21.5.1964, p. 22).
- 134. Visit in China of a military delegation from Congo; Congolese visitor's impression of China (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 28.9.1064, p. 21).
- 135. Sino-Congolese friendship treaty signed in Peking (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 7.10.1964, p. 34).
- 136. La Chine et le Congo signent un traité d'amitié (*Pékin information*, Pékin, 12.10.1964, p. 15).

Texte du traité; commentaire des stipulations et de l'importance de la solidarité sino-congolaise.

- 5. Congo (Léopoldville)
- 137. YUEN WEN

L'esprit véritable de la dispute du Congo: entre les anciens et les nouveaux colonialistes

(Hung Chi, Pékin, nº 23 de 1963, p. 30-38).

(Traduction anglaise dans *Peking Review*, Pékin, 10.1.64, p. 10).

Au colonialisme belge a succédé celui des capitalistes du monde entier qui envient les richesses de ce pays.

- 138. Statement of the Ministry of Foreign Affairs, Democratic People's republic of Korea (Korea News, Pyongyang, n° 25, de septembre 1964, p. 1). Sur la situation au Congo.
- 139. Flames that can never be put out (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 4.2.1964, p. 23).
- 140. Déclenchement de la lutte armée au Congo (Pékin information, Pékin, 23.3.1964, p. 11).
- 141. Au combat, peuple congolais (Pékin information, Pékin, 18.5.1964, p. 16).
- 142. La marche triomphale de la révolution au Congo (Pékin information, Pékin, 6.7.1964, p. 14).
- 143. La Chine soutient fermement la lutte populaire pour la libération nationale du Congo (Pékin information, Pékin, 7.9.1964, p. 11).
- 144. Impérialistes américains, hors du Congo! (Pékin information, Pékin, 24.8.1964, p. 12).

 Traduction de l'éditorial du Jenmin Jih pao, du 15 août, consacré à l'envoi au Congo de matériel militaire à titre d'aide américaine au gouvernement de M. TSHOMBE.

- 145. Chairman Liu shao-ch'i denounces U.S. attempt to burn Congo into special warfare testing ground (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 2.10.1964, p. 26).
- 146. Flames of revolution set to Congo ablaze (Evergreen, Pékin, nº 5 d'octobre 1964, p. 34).
- 147. Ta Kung pao reaffirms China's support for congolese people's anti-U.S. struggle (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 4.12.1964, p. 30).
- 148. Reaction to MAO's statement on Congo (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 4.12.1964, p. 21, 7.12.1964, p. 16, et 8.12.1964, p. 20).
- 149. London representative of south African national congress praises chairman MAO's Congo statement (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 9.12.1964, p. 19).
- 150. Coupable n° 1 dans l'agression contre le Congo: l'administration Johnson (*Pékin information*, *Pékin*, 7.12.1964, p. 15-16. Editorial du *Jenmin Jih pao* du 28 novembre 1964).
- 151. C.K.CHENG

 Le monde entier condamne l'impérialisme américain (Pékin information, Pékin, 7.12.1964, p. 9).
- 152. A l'arrière-plan de l'invasion de Stanleyville (Pékin information, Pékin, 7.12.1964, p. 12).
- 153. Déclaration du président MAO TSE-TUNG pour soutenir le peuple du Congo contre l'agression américaine (Pékin information, Pékin, 7.12.1964, p. 5).
- 154. Bechuanaland nationalist hails chairman MAO's statement on Congo (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 10.12.1964, p. 20).

- 155. Congolese Trade Union leader hails chairman MAO's statement (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 11.12.1964, p.23).
- 156. Le Congo en guerre va de l'avant (Pékin information, Pékin, 14.12.1964, p. 8).
- 157. Appel à la lutte contre l'impérialisme américain (Pékin information, Pékin, 14.12.1964, p. 5).

 Soutien accordé par les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine à la déclaration du président MAO soutenant le peuple du Congo contre l'agression américaine.
- 158. CHENG C.K.

 Le rôle des impérialistes américains est vivement fustigé (Pékin information, Pékin, 21.12.1964, p. 8).
 - 6. Côte d'Ivoire
- 159. Premier CHOU EN-LAI receives reply from Ivory Coast president (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 22.1.1964, p. 28).
 - 7. Dahomey
- 160. Chinese student delegation leaves Dahomey (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 9.9.1964, p. 21).
 - 8. Ethiopie
- Ethiopian Emperor receives Chinese Ambassador to United Arab Republic (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 30.1.1964, p. 15).
- 162. CHOU EN-LAI visits Ethiopia (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 4.2.1964, p. 24-26).

- 163. Jenmin Jih pao on Sino-Ethiopian relations Chinese Premier thanks Ethiopian Emperor (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 6.2.1964, p. 25-26).
- 164. Communiqué commun sino-éthiopien (Pékin information, 10.2.1964), p. 6).
- Chinese economic exhibition opens in Addis Abeba (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 13.11.1964, p. 33).
 - 9. Gambie
- 166. Jenmin Jih pao greets independence of Gambia (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 24.2.1964, p. 28).
 - 10. Ghana
- 167. Liu Shao-chi sends message to Ghana president (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 8.1.1964, p. 28).
- 168. CHOU EN-LAI sends message to Ghana president NKRUMA (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 10.1.1964, p. 25).
- 169. CHOU EN-LAI à Accra (Pékin information, Pékin, 20.1.1964, p. 3).
- 170. CHOU EN-LAI's visit to Ghana (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 21.1.1964, p. 26-37).
- 171. Le premier ministre CHOU EN-LAI répond aux questions des journalistes à Accra (Pékin information, Pékin, 27.1.1964, p. 17).
- 172. Communiqué commun sino-ghanéen (Pékin information, Pékin, 27.1.1964, p. 15).

- 173. Le flambeau de l'amitié; le premier ministre Chou En-LAI au Ghana (Pékin information, Pékin, 27.1.1964, p. 13).
- 174. New Ghanaian Ambassador to China presents credentials to chairman Liu Shao-chi (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 18.2.1964, p. 43).
- 175. Ghanaian government economic delegation arrives in Peking (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 5.5.1964, p. 35).
- 176. Visit in China of Ghanaian Ministers (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 28.9.1964, p. 26). Signature d'un contrat d'échanges de films.
- 177. China-Ghana protocol on exchange of goods signed in Accra (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 9.12.1964, p. 25).
- 178. China: example for developing nations, says Ghanaian journalist (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 18.12.1964, p. 20).
 - 11. Guinée
- 179. CHOU EN-LAI to visit Guinea (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 7.1.1964, p. 42).
- 180. Chinese economic delegation arrives in Guinea (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 8.1.1964, p. 29).
- 181. Guinea and China sign trade protocol (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 13.1.1964, p. 31).

- 182. CHANG YAO
 Guinea preparing to welcome Chinese leader
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 23.1.1964,
- 183. Chou En-Lai's visit to Guinea
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 29.1.1964, p. 20).
- 184. Jennih Jih pao hails new chapter in Sino-Guinean amity (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 29.1.1964, p. 24).
- Communiqué commun sino-guinéen (Pékin information, Pékin, 10.2.1964).

p. 22, et 24.1.1964, p. 25).

- 186. Gifts to Guinean people (Korea News, Pyongyang, n° 4 de février 1964, p. 24). Don de matériel scolaire du ministère de l'éducation de Corée pour aider à la campagne de lutte contre l'analphabétisme menée en Guinée.
- 187. Chinese educationists' delegation arrives in Guinea (Survey of China Mainland Press, Hong Kong. 13.5.1964, p. 21).
- China-Guinea sign protocol for cultural cooperation agreement
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 19.5.1964, p. 16).
- 189. President Choi Yong Kun's visit to Guinea (Korea News, Pyongyang, n° 35, de décembre 1964, p. 5).
 - 12. Kenya
- 190. Kenya diplomat arrives in Peking and presents credentials (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 3.1.1964, p. 33, 8.1.1964, p. 29 et 24.1.1964, p. 27).
- Kenyan prime minister sends message to Chinese premier (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 10.1.1964, p. 26).

- 192. First Kenyan ambassador to China calls on Peking mayor (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 28.1.1964, p. 36).
- 193. Kenya government delegation arrives in China (Survey of China Mainland Press,, Hong Kong, 6.5.1964, p. 25 et 13.5.1964, p. 25).
- 194. A Kenyan Government delegation in China (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 8.10.1964, P. 32).
- 195. Chinese government sends representatives to attend celebrations of independence anniversary of Kenya (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 9.12.1964, p. 26).
- 196. Chinese trade delegation leaves Kenya for home (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 29.12.1964, p. 36).
 - 13. Mali
- 197. Mali president receives NAN HAN-CHEN
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 2.1.1964, p. 38).
- 198. Chinese government economic delegation visits Segou region of Mali
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 3.1.1964, p. 36).
- 199. Chinese economic exhibition opens in Mali capital (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 6.1.1964, p. 44).
- 200. Chou En-LAI to visit Mali; China and Mali sign protocol on economic cooperation (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 7.1.1964, p. 44).

- CHOU EN-LAI visits Mali (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 20.1.1964, p. 19-20, 21.1.1964, p. 39-45, 22.1.1964, p. 30).
- Chinese economic exhibition in Mali (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 28.1.1964, p. 37-39).
- 203. Communiqué commun sino-malien (Pékin Information, 3.2.1964, p. 10).
- 204. Malian youth delegation arrives in China (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 5.5.1964, p. 36 et 13.5.1964, p. 27).
- Sino-Mali trade protocol signed in Peking (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 15.5.1964, p. 29).
- 206. Communiqué commun sino-malien (Pékin information, Pékin, 9.11.1964, p. 9).
- 207. La Chine et le Mali signent un traité d'amitié (Pékin information, Pékin, 9.11.1964, p. 7).
- 208. Joint communiqué of president CHOI YONG KUN and president MODIBO KEITA
 (Korea News, Pyongyang, n° 35 de décembre 1964, p. 2).

14. Maroc

- 209. Chou En-Lai arrives in Morocco (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 2.1.1964, p. 39, 3.1.1964, p. 39, et 6.1.1964, p. 45).
- 210. Sino-Moroccan joint communiqué (Peking Review, Pékin, 3.1.1964, p. 33).
- 211. Chinese scientists delegation arrives in Casablanca (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 13.5.1964, p. 27).

- 15. Nigeria
- 212. Chinese government goodwill delegation arrives in Lagos (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 9.9.1964, p. 26).
 - 16. République Arabe Unie
- 213. Chinese water conservancy delegation arrives in Cairo (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 2.1.1964, p. 41).
- 214. Communiqué commun Chine R.A.U. (Pékin information, Pékin, 6.1.1964, p. 34).
- 215. United Arab Republic foreign minister receives Chinese chargé d'affaires (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 29.1.1964, p. 33).
- 216. Premier CHOU EN-LAI meets with Marshal AMER (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 13.11.1964, p. 39).
- 217. Joint communiqué of President CHOI YONG KUN and President GAMAL ABDEL NASSER (Korea News, Pyongyang, n° 33, de décembre 1964, p. 4).
 - 17. République centrafricaine
- 218. Jenmin Jih pao hails dissolution of Central African federation
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 7.1.1964, p. 27).
- 219. China establishes diplomatic relations with central African Republic (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 7.10.1964, p. 31).

18. Rhodésie

- Zimbabwe public leader arrives in Peking (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 7.1.1964, p. 27).
- 221. Chinese committee issues statement on « support solidarity with Zimbabwe day » (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 19.3.1964, p. 36).

19 Somalie

222. Les relations sino-somaliennes

Panorama de la presse chinoise continentale et documents officiels (1 juillet-30 septembre 1963)

(Notes et études documentaires, Paris, nº 3052 du 6.1.1964, p. 30).

Extraits du texte du communiqué commun publié le 10.8.1963 et résumé des promesses d'aide financière et d'assistance technique.

223. Somali education minister receives Chinese youth delegation

(Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 28.1.1964, p. 48 et 30.1.1964, p. 22).

224. Ali Dorre

What Africans say about China (China reconstructs, Pékin, janvier 1964, p. 9). Déclaration du sous-sécretaire du Ministère de l'éducation de la République somalienne.

225. CHOU EN-LAI's visit to Somalia

(Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 4.2.1964, p. 33, 7.2.1964, p. 22.28, 10.2.1964, p. 30-42, 11.2.1964, p. 39).

La réunion à Mogadiscio, le communiqué sino-somalien, l'éditorial du *Jenmin Jih pao* qui salue le développement de l'amitié et de la coopération entre les deux pays.

- 226. Premier CHOU EN-LAI: revolutionary prospects in Africa excellent (Peking Review, Pékin, 14.2.1964, p. 5).
- 227. Le premier ministre CHOU EN-LAI en Somalie: accueil chaleureux, amitié et solidarité (Pékin information, Pékin, 17.2.1964, p. 17).
- 228. Somali economic delegation arrives in Peking (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 28.9.1964, p. 32).

20. Soudan

- 229. LIU SHAO-CH'I and CHOU EN-LAI greet Sudan's independence day (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 7.1.1964, p. 45).
- 230. Chinese premier CHOU EN-LAI arrives in Sudan (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 29.1.1964, p. 32 et 33 et 4.2.1964, p. 32-41).
- 231. Le premier ministre CHOU EN-LAI au Soudan (Pékin information, Pékin, 3.2.1964, p. 3).
- 232. Communiqué commun sino-soudanais (Pékin information, Pékin, 10.2.1964).
- 233. Sudanese leader to visit China (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 5.5.1964, p. 43).
- 234. Le président IBRAHIM ABBOUD visite la Chine Communiqué conjoint sino-soudanais (Pékin information, Pékin, 25.5.1964, P. 5 et 7).
- 235. Un nouveau développement de l'amitié entre les peuples chinois et soudanais (La Chine, Pékin, n° 7, de juillet 1964, p. 3).

- 21. Tanganyika
- 236. Chinese paddy growing experts arrive in Tanganyika (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 31.1.1964, p. 33).
- 237. Chinese youth delegation visits northern Tanganyika (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 20.1.1964, p. 22).
- 238. Tanganyika foreign minister receives Chinese ambassador (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 22.1.1964, p. 40).
- 239. Tanganyika's prospects for rice growing are bright (Survey of ChinaMainland Press, Hong Kong, 9.4.1964, p. 33).
- 240. Tanganyika member of Parlement arrives in Peking (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 13.5.1964, p. 29).
- 241. Des hôtes du Tanganyika et de Zanzibar visitent la Chine (Pékin information, Pékin, 22.6.1964, p. 5).
- 242. Communiqué commun de la Chine et du Tanganyika-Zanzibar (Pékin information, Pékin, 29.6.1964, p. 14).

22. Tanzanie

- 243. China and Tanzania sign economic cooperation protocol (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 11.1.1964, p. 29).
- 244. Jenmin Jih pao commentator supports Tanzanian fight in defense of independence (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 18.11.1964, p. 34).
- 245. China's support for Tanzania conveyed to President NYE-RERE (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 20.11.1964, p. 24).

246. Soutien à la lutte du peuple de Tanzanie (New China News Agency, Londres, 21.11.1964).

Déclaration du 20.11.1964, du Secrétariat de l'Association des journalistes afro-asiatiques, qui appuie sans réserve la lutte héroïque du gouvernement et du peuple de Tanzanie contre les activités subversives des impérialistes américains.

247. Chinese Ambassador greets Tanganyika's independence anniversary (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 11.12.1964, p. 29).

23. Togo

248. Premier CHOU EN-LAI receives message of thanks from Togo President
(Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 20.1.1964, p. 22).

24. Tunisie

- 249. Chou En-Lai, Chen Yi to visit Tunisia

 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 2.1.1964, p. 41 et 13.1.1964, p. 33).
- 250. La visite de Chou En-Lai en Tunisie (Pékin information, Pékin, 20,1,1964, p. 25).
- Chinese Ambassador to Tunisia appointed
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 6.5.1964,
 p. 31).
 - 25. Uganda
- 252. Chinese Ambassador presents credentials to Uganda President (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 13.1.1964, p. 34).

- 253. Ho Ying relieved of post of Ambassador to Uganda (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 6.5.1964, p. 31).
 - 26. République de l'Afrique du Sud
- 254. L'abolition de l'apartheid (Pékin information, Pékin, 20.4.1964, p. 12).

27. Zambie

- 255. LIU SHAO-CH'I and CHOU EN-LAI greet Zambia's independence China recognizes Republic of Zambia (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 28.10.1964, p. 32).
- 256. Chinese Premier greets Zambian President on establishment of diplomatic relations (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 12.11.64).

28. Zanzibar

- 257. Zanzibar Minister hails China's recognition of New Government (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 23.1.1964, p. 28).
- 258. Chinese Chargé d'Affaires calls on Zanzibar foreign minister (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 23.1.1964, p. 34).
- 259. Premier CHOU EN-LAI to visit Zanzibar (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 7.2.1964, p. 30).
- Zanzibar Vice-President and foreign minister receive Chinese Ambassador to Tanganyika
 (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 18.2.1964, p. 56).

- 261. Jenmin Jih pao greets declaration of Zanzibar (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 16.3.1964, p. 26).
- 262. Le peuple de Zanzibar poursuit sa révolution (Pékin information, Pékin, 23.3.1964, p. 10).
- 263. Chinese Ambassador arrives in Zanzibar (Survey of China Mainland Press, Hong Kong, 9.4.1964, p. 35).
- 264. KE YUEH-LIU

 The revolutionary youth of Zanzibar

 (Evergreen, Peking, n° 5 d'octobre 1964, p. 21).

DEUXIÈME PARTIE

ARTICLES PUBLIÉS EN DEHORS DU CAMP SOCIALISTE

Section 1 — Les pays du camp socialiste et la solidarité afroasiatique

265. Tretiak, D.

Peking and Mexico

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 30.1.1964, p. 200).

L'exposition commerciale chinoise à Mexico et l'offensive politique et commerciale de Pékin en Amérique latine.

266. Fitzgerald, C.P.

The Sino-Soviet balance sheet in the underdeveloped areas (Annals of the American Academy of political and social science, Philadelphia, n° 351, janvier 1964, p. 40-49). L'attrait de la Chine pour les pays sous-développés.

267. LEBRE, H.

La pression chinoise dans l'Asie du Sud-Est (Ecrits de Paris, Paris, février 1964 p. 47-50).

Analyse de l'importance grandissante de la Chine dans cette partie du monde et spécialement en Indonésie.

268. OLTMANS, W.L.

MAO seduces the Third World

(United Asia, Bombay, février 1964, p. 15-19).

Les incursions idéologiques économiques et culturelles de la Chine dans le tiers monde correspondent à un rêve de domination planétaire.

269. ANDEL, H.J.

China und die Entwicklungsländer

(Zeitschrift für Geopolitik, Heidelberg, janvier-février 1964, p. 5-10).

Les perspectives d'aboutissement de la phase actuelle de la politique étrangère chinoise à l'égard des pays africains.

270. Humbaraci, A.

Bandung or Belgrade?

Far Eastern economic review, Hong Kong, 20.3.1964,

p. 601).

Commentaire de la deuxième réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité africaine à Lagos en février 1964.

Indices de la pénétration chinoise en Afrique.

- 271. La reconnaissance de la Chine populaire et le tiers monde (Croissance des jeunes nations, Paris, mars 1964, p. 4-9). Une réunion de représentants des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine analyse les conséqueces de l'initiative française dans le tiers monde et le rôle qu'y joue la Chine.
- 272. La tournée asiatique de Chou En-LAI (L'Analyste, mars 1964).

273. BACCY, V.

La Cina communista nel mondo asiatico

(Rivista di studi politica internazionale, Milan, janvier-

mars 1964, p. 16-29).

La politique menée par la Chine communiste vis-à-vis des divers pays du continent asiatique et les options fondamentales que les Occidentaux ont à prendre à ce sujet.

274. PREUSS, W.

Die Entwicklungshilfe der Volksrepublik China (Aussenpolitik, Stuttgart, octobre 1964, p. 698-713).

Aperçu général de l'aide accordée par la Chine aux pays en voie de développement; structure, objectifs et répartition de l'aide chinoise. Tableaux statistiques.

275. TRETIAK, D.

Latin america: the Chinese drive

Contemporary Review, Londres, novembre 1964, p. 571-576).

Il semble que les Chinois aient eu peu de succès jusqu'ici dans leur offensive politique en Amérique latine.

276. LEE, J.J.

Communist China's Latin American policy (Asian survey, Berkeley, novembre 1964, p. 1123-1134). Buts idéologiques et culturels poursuivis par la Chine en Amérique latine; obstacles.

277. China's example of socialist aid (*The Broadsheet*, Londres, n° 11, de novembre 1964).

278. North Korea's drive for recognition in the developing world

(Radio Free Europe Research, Munich, novembre 1964). Compte rendu, d'après les publications de la presse de Corée du Nord, du voyage effectué à la fin du mois de novembre 1964, par M. Ch'oe Yong-Koun en République arabe unie, en Algérie, au Mali, en Guinée et au Ghana.

279. Freche, G. et Chaigne, H.

Voie chinoise, voie indiene: un choix pour le tiers monde (Frères du Monde, Bordeaux, n° 32 de décembre 1964, p. 1-55).

Numéro consacré au modèle de développement proposé au tiers monde par la Chine et par l'Inde.

Section 2 — Les pays du camp socialiste et l'Afrique

280. FILESI, Teobaldo

La relazioni della Cina con l'Africa nel medio Evo (Milano, ed. A. Giuffrè, 1962, 139 p.).

Ouvrage qui traite des relations entre la Chine et l'Afrique pendant notre Moyen âge; abondante bibliographie.

(Compte rendu dans la revue East-West, Rome, mars-juin 1963, p. 122).

281 Africa and Asia

(Far Eastern economic review. Hong Kong, 2.1.1964, p. 3). L'importance du voyage de M. Chou En-lai en Afrique.

282. KAROL, K.S.

CHOU in Africa

(New Statesman, Londres, 3.1.1964, p. 9-10).

Commentaire de la tournée africaine du premier ministre chinois.

283. The Chameleon

(Economist, Londres, 4.1.1964, p. 13-14).

M. CHOU EN-LAI a produit une bonne impression en Afrique du Nord, indépendamment du contenu politique de sa mission.

284. Wolfstone, D.

New in Africa

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 16.1.1964,

p. 9).

Commentaire sur l'influence possible de la Chine en Afrique. Les similarités que souligne la Chine; difficulté de suivre la voie d'austérité et de sacrifice qu'elle préconise.

285. China in Africa

(Economist, Londres, 18.1.1964, p. 177-178).

Les troubles répétés dans les anciens pays dépendants d'Afrique sont-ils fomentés par la Chine? Expression des points de vue africain, chinois, occidental sur l'influence et la pénétration du communisme asiatique dans le continent noir.

286. HUMBARACI, A.

CHOU's Mediterranean tour

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 23.1.1964,

p. 153-155).

Reportage par le correspondant de la revue à Alger de la tournée du premier ministre chinois dans les pays du Maghreb.

287. Africa

(China News Analysis, Hong Kong, 24.1.1964).

Le grand jeu chinois et le réalisme de l'U.R.S.S.; l'Afrique dans la doctrine et la politique de la Chine; sa lutte ouverte avec l'U.R.S.S.

La tournée de CHOU EN-LAI et les relations diplomatiques de la Chine en Afrique.

288. MELEKA, F.

La visite de M. CHOU EN-LAI en République Arabe Unie (Scribe, Le Caire, janvier 1964, p. 6-11).

Réaffirmation de la coexistence pacifique et de la coopération.

289. MANUE, G.E.

L'Afrique au seuil de 1964

(Revue des deux mondes, Paris, 1.2.1964, p. 321-331). La visite de CHOU EN-LAI et l'accession à l'indépendance de l'Afrique britannique sont les éléments marquants du début de 1964.

290. Charbonnier, Fr.

African pacts

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 6.2.1964, p. 293).

Les accords politiques et économiques signés par M. CHOU EN-LAI au cours de son séjour en Afrique.

291. Wolfstone, D.

Sino-African economics

(Far Eastern economic review, 13.2.1964, p. 349).

Les liens économiques et commerciaux noués par Chou En-lai pour la Chine en Afrique; tableaux des importations et des exportations chinoises de 1961 à 1963 et de l'aide chinoise à l'Afrique.

292. CHOU EN-LAI in Africa (Eastern World, Londres, février 1964, p. 16).

293. Yu, G.T.

Chinese competition in Africa

(Military review, Fort Leavenworth, février 1964, p. 73-86).

La Chine communiste et Taiwan rivalisent dans leurs relations politiques et économiques avec l'Afrique.

294. ANDEL, H.J.

Neue Phase der chinesischen Afrika-politik (Neues Afrika, Munich, février 1964, p. 54-57).

La rivalité sino-soviétique dans le tiers monde, les succès enregistrés par le ministre des affaires étrangères de Chine lors de son voyage en Afrique.

295. VERNANT, J.

Relations germano-américaines et nouveau départ de la diplomatie chinoise

(Revue de défense nationale, Paris, février 1964, p. 312-317).

Deux analyses distinctes: la visite du chancelier EHRARD aux Etats-Unis et de M. CHOU EN-LAI en Afrique L'attitude de la Chine vis-à-vis de la France.

296. Beniparrell, C.

El viaje de Chu En-LAI por Africa del Norte (Revista de politica internacional, Madrid, janvier-février 1964, p. 125-135).

Portée du voyage de Chou En-Lai au Caire, à Alger et à Rabat.

297. Zetlaoui, M.

CHOU EN-LAI en Afrique - Une croisade politique neutralisée par les problèmes économiques (Dialogues, février 1964, p. 16-19).

L'Afrique est politiquement libre; la décolonisation l'a éloignée de la Chine communiste et ses liens économiques avec l'Europe sont tels que son avenir ne peut pas être la révolution communiste inspirée par Pékin.

298. FERRARIS DI CELLE, G.

L'isola del Garofano, Zanzibar

(Civitas, Rome, janvier-février, 1964, p. 45-60).

Revue des événements récents survenus à Zanzibar. Origine et tendance de la révolte; son importance et ses liens avec le communisme chinois.

299. MAC DOUGALL, C.

CHOU's African Safari

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 5.3.1964, p. 513-515).

Le voyage de CHOU EN-LAI en Afrique.

300. Guitton, R.J.

Die neuesten Bemühungen Pekings um Africa

(Europa-Archiv, Francfort, 25 mars 1964, p. 193-202).

Commentaire sur les buts politiques et économiques du voyage du ministre des affaires étrangères effectué en hiver 1963-64 sur le continent africain.

301. Communist China and the Arab World

(African World, Londres, mars 1964, p. 17).

La visite de M. CHOU EN-LAI au Soudan et le rôle prépondérant du Président Abboud à la conférence du Caire en janvier 1964.

302. VIDAL, J.E.

CHOU EN-LAI en Afrique

(Démocratie nouvelle, Paris, mars 1964, p. 20-24).

Le décalage entre les thèses chinoises et les pays visités par Chou En-Lai.

303. China presents two faces to Africa

(China Reporting service, Hong Kong, 10.4.1964).

La politique des gouvernements de Pékin et de Taipeh en Afrique.

304. La Chine et les pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, les Etats-Unis et les pays socialistes d'Europe (Notes et études documentaires, Paris, 30.4.1964, p. 20).

305. ADIE, W.A.C.

China and Africa today

(Race, Londres, avril 1964, p. 3-25).

Complexité du contexte des relations sino-africaines. Les motifs de la propagande chinoise en Afrique. Les précédents historiques. L'évolution de la doctrine de MAO. La position acquise par la Chine dans les divers pays d'Afrique.

306. Jesman, C.

The roots of Chinese policy in Africa (Race, Londres, avril 1964 p. 26-34).

Critique de l'ouvrage de T. FILESI, La relazione della Asia con l'Africa nel medio-evo (2).

307. Yu, G.T.

Chinese rivalry in Africa

(Race, Londres, avril 1964, p. 35-47).

Chine nationaliste et Chine communiste s'affrontent en Afrique. Pourquoi le continent noir constitue-t-il un terrain de combat aussi vital. Les chances de l'un et de l'autre camp.

308. ANTE-TAYLOR, W.

China through African eyes

(Race, Londres, avril 1964, p. 48-51).

Opinion d'un étudiant du Ghana à la faculté de droit de Londres sur l'infiltration chinoise communiste en Afrique.

309. WILSON, D.

China's economic relations with Africa

(Race, Londres, avril 1964, p. 61-71).

L'évolution des relations commerciales sino-africaines depuis 1955 - Caractéristiques de la politique chinoise et du programme d'aide économique mis en œuvre. Les pays bénéficiaires.

⁽²⁾ Voir notice 280.

310. Confrontation at Bandung

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 7.5.1964, p. 293-297).

Compte rendu par le correspondant spécial de la revue de la conférence préparatoire des nations afro-asiatiques de Bandung en avril 1964.

311. TRETIAK, D.

Zanzibar setback

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 7.5.1964, p. 281).

Le recul de la Chine à la suite de la fédération en un Etat de Zanzibar et du Tanganyika; le rôle de M. BABU (Sheikh ABDAL RAHMAN MUHAMMED).

312. WOLFSTONE, D.

Two Africans

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 7.5.1964, p. 289). Les difficultés qu'ont les étudiants étrangers de faire des études en Chine: nécessité d'apprendre le chinois, de se soumettre au puritanisme collectif.

Il reste actuellement deux étudiants africains à Pékin dans un ensemble de 150 étrangers.

313. GUITTON, R.J.

CHOU EN-LAI's Südasien-Reise

(Europa Archiv, Francfort, 25 mai 1964, p. 375-382).

Commentaire des visites de CHOU EN-LAI en Birmanie, au Pakistan et à Ceylan en février 1964.

314. Rubio GARCIA L.

La politica China para Africa (Africa, Madrid, mai 1964, 8-11).

315. China, the Arab World and Africa

(The Mizan newsletter, Londres, mai 1964).

Numéro spécial de la revue consacrée au développement des relations entre la Chine, d'une part, et le Moyen-Orient et l'Afrique, d'autre part, de 1959 à 1964. Chronologie des rapports et contrats par pays.

Description des institutions chinoises en rapport avec l'Afrique et le monde arabe. Compte rendu des voyages de Chou En-lai en Afrique et de Khrouchtchev en République Arabe Unie.

316. TRETIAK, D.

Meeting Melee

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 11.6.1964, p. 525-526).

Le duel oratoire auquel se livrent la Chine et l'U.R.S.S. dans toutes les organisations du mouvement communiste international et dans toutes les réunions du mouvement de solidarié afro-asiatique.

317. RICH, Doris

An African looks at Peking

(Current scene, Hong Kong, nº 35 du 15.6.1964).

Compte rendu d'un ouvrage écrit par un étudiant ghanéen revenu de Chine, M. E.J. Hevi, intitulé An African Student in China, publié en 1963 à Londres chez Pall Mall. Il y décrit la série de désillusions qui l'ont mené, ainsi que 95 autres étudiants africains, à abandonner les études entreprises en Chine en 1961-62.

318. China and the National liberation struggle (*The Broadsheet*, Londres, juin 1964).

319. CHANAKYA SEN

CHOU EN-LAI'S African journey as viewed by the Indian press

(Asian Survey, Berkeley, juin 1964, p. 800-889).

Analyse des diverses réactions de la presse indienne au voyage de M. Chou En-lai en Afrique. Exploitant des informations d'origine occidentale, les journalistes ont eu tendance à s'aligner sur les prises de position de l'Ouest.

320. ADIE, W.A.C.

CHOU EN-LAI on Safari

(The China Quarterly, Londres, avril-juin 1964, p. 174-194).

L'expédition africaine de CHOU EN-LAI a eu un but d'information indéniable et des motifs politiques profonds. Analyse de sa méthode diplomatique et de la manière dont elle a été appliquée dans les différents pays visités.

321. KLEIN, D.W.

Peking's diplomats in Africa (Current scene, Hong Kong, n° 36 du 1.7.1964).

322. TRETIAK, D.

Zan or Tan?

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 2.7.1964, p. 5).

Les relations de la Chine avec Zanzibar depuis le début de 1964 et la concurrence que s'y livrent la Chine et l'U.R.S.S. par l'intermédiaire de la République démocratique allemande.

323. GARRATT, C.

Our own bootstraps

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 9 juillet 1964, p. 42).

L'approche plus radicale de Pékin à l'égard des problèmes d'économie internationale; sa participation au 2^e seminaire économique d'Asie de Pyongyang en juin 1963 et à la réunion économique afro-asiatique de Genève.

324. WOLFSTONE, D.

China and Africa

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 23.7.1964, p. 157).

Compte rendu de l'ouvrage de HEVI E.J. An african student in China (3).

325. China's drive in Latin America (Eastern World, Londres, juillet 1964, p. 7).

326. MIAM-DHIN'AM

The results of CHOU EN-LAI's visit to Africa (Bulletin, Institute for the Study of the USSR, Munich, juillet, 1964, p. 42-48).

⁽³⁾ Voir rubrique nº 317.

Analyse par pays des résultats déjà tangibles du périple asiatique et africain du ministre chinois.

327. SCALAPINO, R.A.

Sino Soviet competition in Africa (Foreign Affairs, New York, juillet 1964, p. 640-654). La rivalité sino-soviétique se retrouve dans la pénétration communiste en Afrique.

328. DOUGAN Lois et TRETIAK D.

Cultivating Africans

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 208,1964, p. 343-344).

Împressions sur la valeur du séminaire d'agronomie africaine organisé par le gouvernement de la Chine nationaliste à Taiwan.

- 329. China and national liberation (*The Broadsheet*, Londres, août 1964).
- 330. Political science

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 3.9.1964, p. 421-423).

Les caractéristiques politiques du symposium de 347 savants d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Océanie organisé à Pékin en août 1964.

- 331. Peking statements urge violence in the Congo (China Reporting service, Hong Kong, 30.9.1964).
- 332. Mozingo, D.P.
 China's relations with her Asian neighbours
 (Current bistory, Philadelphia, septembre 1964, p. 156-161).
- 333. LEGUM, Colin China's African Gamble (Radio Free Europe, Munich, 1.10.1964).
- 334. CHARBONNIER, Fr.
 African Safari
 (Far Eastern economic review, Hong Kong, 22.10.1964, p. 161).

La nouvelle offensive lancée par la Chine en Afrique, lors de la tournée africaine de M. CHOU EN-LAI. Les résultats enregistrés sur le plan diplomatique et sur celui des relations économiques.

335. Peking and U.N.O.

(China news Analysis, Hong Kong, n° 538 du 23.10.1964, p. 5-7).

Le désir qu'a la Chine de devenir le leader des pays afroasiatiques.

336. LEGUM, Colin

Why Tanganyika accepted a Chinese military mission (Africa report, Washington, octobre 1964, p. 16).

La République Unie du Tanganyika et de Zanzibar est en passe de devenir le premier pays africain à bénéficier de l'aide d'une mission militaire chinoise pour l'entraînement de son armée.

337. MARCHAND, J.

La Chine populaire et l'Afrique noire

(Revue de défense nationale, Paris, octobre 1964, p. 1552 1566).

Caractéristiques et importance de la pénétration chinoise; la rivalité sino-soviétique en Afrique.

338. Rivas, C.

La Chine de MAO y la URSS juegan al imperialismo rojo en Africa

(Africa, Madrid, octobre 1964, p. 17-20).

La pénétration soviétique et chinoise en Afrique.

339. PRYOYLA, J.S.

Communist China's economic relations with Africa, 1960-1964

(Asian Survey, Berkeley, novembre 1964, p. 1135-1143). Les nouveaux Etats indépendants d'Afrique sont essentiels à la diplomatie chinoise.

Objectifs poursuivis et résultats atteints en divers pays, notamment en Afrique anglophone.

340. CHAUVET

La Chine et l'Afrique

Association de cadres dirigeants de l'industrie pour le progrès social et économique (*Bulletin*, Paris, novembre 1964, p. 449-472).

Les données respectives de la Chine et de l'Afrique noire. Les dangers possibles de l'action de la Chine.

341. WILSON, D.

The Chinese in Africa

(Far Eastern economic review, Hong Kong, 3.12.1964, p. 489-491).

Les activités de la Chine de Pékin en Afrique orientale; promesses d'aide; la compétition sur tous les plans de la Chine communiste et de la Chine nationaliste. Il sera difficile à la Chine d'obtenir en Afrique une position et des privilèges supérieurs aux autres pays étrangers malgré l'avantage de ne pas être une puissance « blanche ».

342. FERGUSSON, A.

The Chinese threat to Africa

(Statist, Londres, 11 décembre 1964, p. 682-684).

La pénétration chinoise en Afrique est beaucoup plus étendue et profonde que l'influence soviétique.

343. Pékin et l'Afrique

(Marchés tropicaux et méditerranéens, Paris, 12 décembre 1964, p. 2 989-2 990).

La Chine cherche à étendre son influence politique en Afrique en l'exerçant sur les Etats les plus faibles.

344. Humbaraci, A.

Peking's African limits

(Far Eastern Economic review, Hong Kong, 17.12.1964, p. 571-573).

L'idée que les Occidentaux se font de la politique africaine de la Chine est optimiste. Les possibilités économiques de Pékin imposent des limites. 345. Pékin et l'Afrique

(L'Afrique contemporaine, Paris, novembre-décembre 1964, p. 17-21).

Les points de vue chinois, occidental et africain sur les relations sino-africaines.

346. Wooing « Afrique d'expression française » (Quarterly Economic review, Londres, décembre 1964,

p. 11).

Les tentatives faites par Pékin pour miner les positions de Taiwan en Afrique d'expression française.

347. Les têtes de pont de la Chine en Afrique (Revue africaine, décembre 1964, p. 3-6).

Les succès remportés par Pékin en Afrique en 1964 et les incidents provoqués par l'expérience nucléaire chinoise et le conflit sino-soviétique. L'intérêt particulier de la Chine pour le Mali et l'Algérie.

348. COMTE, G.

Les Chinois en Afrique (France-Eurafrique, 16, [156] de 1964, p. 12-13).

La pénétration chinoise en Afrique.

12 mai 1965.

INDEX DES NOMS PROPRES CITES

Certains noms propres sont suivis d'une autre orthographe mise entre parenthèses; il s'agit de la graphie en translittération française de noms donnés selon la translittération anglaise.

Les références à des pays ou des localités d'Afrique concernent des articles classés dans des rubriques générales ou autres que celles qui leur sont consacrées spécialement.

Les noms étrangers à l'objet de cette recherche ont été négligés.

Abboud, Ibrahim, Président: 234, 301

ADIE, W.A.C.: 305, 320

ADLER: 22

Ai CHING-chu (Ai Kin-tchou): 24, 31

Algérie: 44, 49, 75, 76, 77, 278, 296, 347

AMER, A., Maréchal: 216 ANDEL, H.J.: 269, 294 ANTE-TAYLOR, W.: 308

BABU: 311 BACCY, V.: 273

Bandung: 46, 48, 72, 270, 310

Bechuanaland: 154 Belgique: 137 Belgrade: 270

Beniparell, C.: 296.

Caire, le: voir République Arabe

Unie

CHAIGNE, H.: 279 CHANG YAO: 182 Charbonnier, Fr.: 290, 334

CHAUVET: 340

CHEN YI (Tchen Yi): 30, 45, 249

CHENG, C.K.; 151, 158

CHOI YUNG KUN (Ch'oe Yong Koun): 189, 208, 217, 278

CHOU EN-LAI: 12, 13, 15, 21, 55, 69, 75, 76, 78, 80, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 91, 93, 95, 97, 99,

109, 110, 125, 159, 162, 168, 169, 170, 171, 173, 179, 183,

200, 201, 209, 216, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 248, 249,

250, 255, 256, 259, 272, 281,

282, 283, 286, 287, 288, 289,

290, 291, 292, 294, 295, 296,

297, 299, 300, 301, 302, 313,

315, 319, 320, 326, 334.

Сни Tzu-chi: 49 Сомрте, D.: 348

Congo (Léopoldville): 30, 72, 331

Cuba: 1, 18

DORRE, Ali: 79, 224 DOUGAN, L.: 328 Etats-Unis d'Amérique: 1, 5, 6, 7, 10, 11, 22, 26, 28, 29, 30, 34, 39, 40, 73, 102, 144, 151, 153, 157, 158, 246, 304

FAN YI: 54

FENG TCHE-tan: 107 FERGUSON, A.: 342

FERRARIS DI CELLE, G.: 298

Filesi, T.: 280, 306 Fitzgerald, C.P.: 266 Freche, G.: 279

GARCIA, Rubio L.: 314 GARRATT, C.: 323 Genève: 323

Ghana: 278, 308 Guinée: 278

Guitton, R.J.: 300, 313

Haute-Volta: 80 HEVY, E.J.: 317, 324 Ho YING: 253

HSIANG CHUNG (Hsiang Tchong):

10, 34

Hua Chung-yu: 4

Humbaraci, A.: 270, 286, 344

Inde: 279, 319

Jesman, C: 306 Johnson: 150

KAROL, K.S.: 282 KE YUEH-liu: 264 KEITA, Modibo: 208 KELSO, L.: 22

Kenya: 83 KHROUCHTCHEV, S.: 315 KLEIN, D.W.: 321 KIM IL SUNG: 47, 58

Kuo Chien: 44

Lagos, voir Nigeria Lebre, H.: 267 Lee, J.J.: 276

Legum, C.: 333, 336 Liang Tsong-Kie: 38 LIU NING-yi: 73

Liu Shao-ch'i: 145, 167, 174, 229 255

Mao Tse-tung: 2, 117, 127, 148,

McDougall, C.: 299 Mali: 278, 347 Manue, G.E.: 289

149, 153, 154, 155, 157, 268,

305, 339

MARCHAND, J.: 337 Maroc: 75, 77, 296 MELEKA, F.: 288 MIAM-DHIN'AM: 326 Mogadiscio, Voir Somalie MOZINGO, D.P.: 332

Nan Han-chen: 56, 57, 197

NASSER, G.A.: 217

Niger: 80 Nigeria: 270 NKRUMAH: 168 NYERERE: 245

OLTMANS, W.L.: 268

Organisation des Nations Unies: 23, 39, 335

Preuss, W.: 274 Pryoyla, J.S.: 339

Pyongyang: 47, 59, 60, 67, 323

République Arabe Unie: 35, 36, 77, 161, 278, 288, 296, 315 République démocratique alleman-

de: 322 RICH, Doris: 317 RIVAS, 1C.: 338 ROSTOW: 22

SCALAPINO, R.A.: 327 SEN CHANAKYA: 319.

Sha Ting: 11 Snow, E.: 99 Somalie: 79, 87 Soudan: 301

STRONG, A.L.: 52, 88

Syrie: 17

Taiwan: 293, 303, 307, 328, 341,

346

Tanganyika: 83, 124, 311, 336

Tchad: 80

TCHEOU PEI-yuan: 70 Ti Hsiang t'sien: 108

Tretiak, D.: 265, 275, 311, 316,

322, 328

Тѕномве, М: 144

Uganda: 83, 252, 253

U.R.S.S.: 51, 52, 60, 67, 287, 294, 315, 316, 322, 327, 337, 338,

342, 347

VERNANT, J.: 295 VIDAL: 302, 303

Vietnam: 30, 73

WANG YI: 72

Wasawo, Dr. P.S.: 71 Wen Yao-ken: 41

WILSON, D.: 309, 341

WOLFTONE, D.: 284, 291, 312, 324

YANG CHEN: 40

Yang Jen-pien: 81 Yu, G.T.: 293, 307 Yuan Sien-lou: 16

YUEN WEN: 137 YUSUF AS SIBA: 44

Yung Lung-kuei: 33

Zanzibar: 241, 242, 298, 311, 322,

336

ZETLAOUI, M.: 297

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE* Notices 46 à 52

BIBLIOGRAFISCH OVERZICHT* Nota's 46 tot 52

^{*} Bulletin des Séances de l'ARSOM, 1964, p. 1180.

^{*} Meded. der Zittingen van de K.A.O.W., 1964, blz. 1181.

African systems of thought. Studies presented and discussed at the third international Seminar in Salisbury, december 1960 (London, Oxford University Press, 1965, 18°, 392 p. - Publ. for the International African Institute).

Le premier et le deuxième séminaire africain ont eu lieu respectivement au Makerere College à Kampala en 1959 et à l'Université Lovanium à Léopoldville en janvier 1960. Les études qui y furent présentées et discutées ont été publiées en deux volumes intitulés Social change in modern Africa et African agrarian systems. African systems of thought est donc le troisième de la nouvelle collection.

Il est préfacé par le Prof. M. Fortes et Mme G. DIETERLEN, et comprend deux parties: un compte rendu' général des délibérations et le texte des communications.

Deux d'entre elles sont dues à des compatriotes, à savoir le R.P. G. HULSTAERT, de la mission catholique à Coquilhatville (La sorcellerie chez les Mongo) et A. DOUTRELOUX, chercheur de l'IRSAC (Prophétisme et culture). Parmi les auteurs des 19 autres communications, on relève les noms de Robert F. GRAY (Université d'Illinois), P.T.W. BAXTER (University College of Ghana), R.E. BRADBURY (University College d'Ibadan), L. MOLET (Centre de l'ORSTOM à Bangui), B.A. PAUW (Rhodes University), Mme A. LEBEUF (Centre national de la recherche scientifique, à Paris), etc.

La grande diversité des sujets traités montre à suffisance qu'il s'agit d'un travail d'approche. Comme tel, il présente inévitablement des lacunes. Du fait qu'il soulève de nombreuses questions, il s'impose néanmoins à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux valeurs spirituelles du patrimoine culturel africain.

4.5.1965 N. De Cleene Lagos (Gustavo): International stratification and underdeveloped countries (Durnham, N.C., The Seeman Printery, 1963, 8°, 300 p. University of North Carolina Press).

L'A. a également écrit El problema historico del trabajo et El pensamiento social de Ortega y Gasset. Au moment de la publication de son nouveau livre, il était en congé de ses fonctions de secrétaire général de la Latin American Faculty of Social Sciences et de professeur de sociologie des relations internationales à l'Université du Chili. Il était chef du Technical Training de la Banque interaméricaine de Développement.

« A ma connaissance, écrit-il, c'est la première fois qu'un chercheur latino-américain essaie d'employer les données de la science politique et de la sociologie, accessibles plus spécialement aux Etats-Unis, pour mener une approche théorique des relations internationales axées sur les pays sous-développés. »

Cette théorie doit s'appliquer non seulement aux pays de l'Amérique latine, mais encore à ceux de l'Asie et de l'Afrique. Il s'agit d'aller au-delà du concept du pouvoir et d'étudier la structure des relations entre les nations comme un système stratifié en termes d'économie, de prestige et de variations de puissance. Les pays sous-développés ont souffert d'un statut de moindre niveau, comme conséquence de leur position par rapport aux pays développés. Et cette situation inférieure existe en dépit de l'idéologie égalitaire qui assure que toutes nations disposent de droits, de capacités et de devoirs égaux. A noter que quand il s'agit de puissance industrielle ou atomique, des nations développées peuvent également se sentir minorisées.

L'objectif est donc de développer une « stratégie » à l'échelle mondiale qui conduise à la suppression d'un statut inférieur sur le plan international.

> 4.5.1965 C.-L. Binnemans

Rivkin (Arnold): The African presence in World affairs. National development and its role in foreign policy (London, The Free Press Glencoe-Collier-Macmillan, 1963, 8°, 300 p.)

L'A. a été associé de recherches en économie politique et directeur du projet de développement économique et politique africain lancé par le Centre pour les études internationales de l'Institut de Technologie du Massachusetts.

L'ouvrage soumet à une analyse systématique la part que prend, dans l'accession de l'Afrique à un rôle international, son développement politique et économique.

Le premier chapitre s'intitule *Concepts et thèmes*. Parmi ceux-ci, on trouve la manière exacte dont le complexe des forces économiques et politiques interviennent dans la détermination des politiques étrangères des nouveaux Etats. On trouve aussi l'examen de la « rétroaction » des événements internationaux sur les institutions internes.

La deuxième partie s'intitule: Problèmes de la croissance. C'est-à-dire un examen séparé des éléments du développement interne économique et politique, leur interaction mutuelle, leur rôle dans la politique étrangère.

Dans la troisième partie (Recherche de la stabilité), on trouve des considérations politiques: le développement des structures des Etats, ainsi que des systèmes politiques; les heurts entre nationalisme, panafricanisme, eurafricanisme, neutralisme, avec des références aux réunions de l'ONU.

On arrive finalement au thème principal: la présence de l'Afrique dans les affaires mondiales, sa capacité d'intervention dans les grands problèmes internationaux, son rôle dans l'établissement de la paix par la participation à la recherche d'un équilibre de la puissance, ses chances d'arriver à un rythme de développement rapide.

4.5.1965 C.-L. BINNEMANS Les nouveaux Etats dans les relations internationales, sous la direction de J.-B. Duroselle et J. Meyriat (Paris, A. Colin, 1962, 4°, 494 p. - Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques. Relations internationales, 121. - Centre d'étude des relations internationales).

Cet important ouvrage groupe les travaux de 16 chercheurs du Centre d'étude des relations internationales, créé en 1952 à Paris pour conduire des recherches groupées autour de plusieurs thèmes d'intérêt général.

Il constitue le 8^e volume élaboré par ledit centre et est issu des travaux d'un colloque scientifique, qui s'est tenu à Paris les 26 et 27 novembre 1960 et où ont été étudiés le comportement et le rôle internationaux des Etats récemment promus à l'indépendance.

La première partie traite des *modèles extérieurs* que les pays nouvellement indépendants peuvent être tentés de suivre — et en particulier les modèles soviétique et chinois. La deuxième partie groupe des chapitres relatifs à l'influence de l'ancienne métropole, tandis que la troisième concerne l'attitude politique des pays nouveaux vis-à-vis des grands problèmes internationaux actuels ou des organisations internationales.

Le but recherché est de favoriser la poursuite des recherches, cette série de bilans partiels paraissant suffire pour le moment aux initiateurs du colloque.

> 8.5.1965 M. Walraet

Froelich (J.C.): Animismes. Les religions païennes de l'Afrique de l'Ouest (Paris, Editions de l'Orante, 1964, 12°, 254 p. - Collection « Lumière et Nations », dirigée par André RÉTIF).

L'A. justifie l'emploi du terme « animisme » par la croyance, qui se trouve répandue dans toutes les religions traditionnelles africaines, à un principe immatériel, à une « âme » résidant dans tous les êtres visibles et invisibles. Il ne lui semble pas cependant totalement satisfaisant, car ces religions mettent en jeu des notions plus complexes. Il lui préfère le terme « paganisme ». Au début de notre ère, les pagani étaient les paysans et le paganisme désignait alors les cultes anciens qui avaient survécu très longtemps dans les milieux ruraux, alors que les villes étaient christianisées. Or, en Afrique, les religions traditionnelles sont attachées au terroir et aux communautés humaines rurales; ce sont des cultes de paysans dont l'essentiel est constitué par des rites agraires.

L'A. est directeur des études au Centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie moderne, à Paris. Le but qu'il poursuit en publiant cet ouvrage est modeste: il ne vise qu'à informer le non-spécialiste. Sans traiter le sujet d'une façon exhaustive, le livre donne néanmoins un large éventail des manifestations de la vie religieuse en Afrique occidentale.

12.5.1965 N. DE CLEENE Lawman (Tony): From the hands of the wicked (London, Robert Hale Ltd, 1960, 8°, 191 p., ill.).

Sous ce titre sibyllin, l'A. qui fut chef de district en Rhodésie du Nord de 1949 à 1954, a retracé la vie et les aventures attachantes de l'enthousiaste clergyman écossais Frederick Stanley Arnot, qui s'embarqua pour l'Afrique le 19 juillet 1881 dans l'intention de poursuivre, dans la région du Zambèze, l'œuvre d'évangélisation de Livingstone et qui, après avoir gagné le Natal et traversé le Kalahari, séjourna cinq mois à Lealui, capitale de Lewanika, roi des Barotsés. Puis, s'étant rendu à Bihé et Benguella, en Angola, il y fut informé du désir de Msiri, roi du Katanga, d'être mis en rapport avec des Européens. Parti de Benguella le 3 juin 1885, Arnot atteignit Bunkeya, capitale de Msiri, le 14 février 1886. Il ne devait la quitter que deux ans plus tard, non sans y avoir jeté les bases de la Garenganze Evangelical Mission, où allaient lui succéder Swan, Faulknor, Lane et Crawford.

ARNOT, qui mourut à Johannesburg le 15 mai 1914, fut parmi les premiers Européens qui explorèrent le Katanga. Il a laissé des souvenirs (Garenganze or Mission work in Central Africa et Missionary Travels in Central Africa), qui constituent la documentation de base de l'A. Ce dernier a en outre largement utilisé les mémoires de CRAWFORD (Thinking Black) ainsi que l'excellent ouvrage de notre compatriote A. VERBEKEN, Msiri, roi du Garenganze.

13.5.1965 M. Walraet Willequet (Jacques): Le Congo belge et la Weltpolitik, 1894-1914 (Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles; Paris, Presses universitaires de France, 1962, 8°, 499 p. - Université libre de Bruxelles. Travaux de la Faculté de philosophie et lettres, tome XXII).

L'A., chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles et conseiller historique du Ministère des Affaires étrangères, déjà connu par d'originales et solides contributions à l'histoire contemporaine de la Belgique, s'est attaché à montrer que, contrairement à de tenaces idées recues, l'Allemagne impériale n'a pas eu le désir, à la veille de la première guerre mondiale, de s'emparer du Congo belge. Sans doute, les hautes autorités du Reich crovaient que tôt ou tard le Portugal et la Belgique crouleraient sous le trop lourd fardeau de leurs responsabilités coloniales et pensaient faire œuvre de sagesse et de patriotisme en créant les conditions les plus favorables pour assurer à leur pays, en temps utile, une place de choix dans le « partage du gâteau africain ». Mais ces visées étaient loin d'être unanimes et il est sûr qu'elles eussent fait long feu devant la ferme détermination de la Belgique, qu'auraient certainement soutenue les gouvernements français et britannique. «On pourrait même ajouter que nos possessions africaines eurent beaucoup plus à craindre des Etats qui devinrent nos alliés en 1914 » (J. BARTIER, Le Soir, 23.5.1963).

Telle est la thèse de l'A. qui, par l'examen minutieux et l'érudite critique d'archives belges et allemandes jusque-là inédites, a écrit un livre qui marque une date importante dans l'historiographie contemporaine.

15.5.1965 M. Walraet

L. de Sousberghe. — Epoux, alliés et consanguins chez les Yaka du Sud (1) *

En 1955-1956, l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer voulait bien nous confier une mission d'étude qu'une intervention de l'IRSAC permit de prolonger jusqu'en fin 1957. Il nous fut donné, en fin de mission (1957), de découvrir chez les Pende et leurs voisins immédiats matrilinéaires, un principe d'immu-

tabilité des liens de parenté par alliance (2).

Parler d'immutabilité des liens d'alliance, c'est dire qu'une fois établis les liens d'alliance entre deux familles ou lignages par union conjugale de deux de leurs membres, ces liens sont définitifs quoiqu'il puisse advenir de l'union conjugale ou vie commune des conjoints: ceux-ci peuvent se séparer, y mettant définitivement fin, les liens d'alliance établis par leur union, même brève, même stérile, survivent et demeurent; une fois belle-mère, beau-père, beau-frère, etc., de tel ou tel, on l'est définitivement, non seulement dans les termes, mais avec les obligations et privilèges que comportent ces termes et relations de parenté.

Le lien conjugal lui-même, une fois rompu quant à la vie commune, n'en demeure pas moins quant à certains de ses effets; en ce domaine, il semble y avoir des variantes suivant les peuplades, variantes qu'on ne put relever, la découverte ayant eu lieu en fin de mission. Chez les Pende, les époux séparés, après union même brève et stérile, restent toujours époux et épouse, par conséquent respectivement père et mère des enfants que le partenaire pourrait avoir d'une autre union. Leurs enfants respectifs par d'autres unions sont donc frère et sœur entre eux et conjoints prohibés, bien que sans parent commun (si l'union a été stérile), du seul fait de l'ancienne union d'un de leurs parents. Chez les Yaka que nous venons de visiter, comme chez les Kongo, au contraire, les époux séparés ne sont plus qu'« anciens époux » et leurs enfants par d'autres unions ne sont pas frère et sœur entre eux ou conjoints prohibés. En ce qui concerne

^{*} Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes in fine.

le lien d'alliance, toutes les sociétés matrilinéaires du Congo appliquent invariablement, pour autant qu'on put s'en assurer, le principe: une fois allié, toujours allié.

Ce principe s'exprime en un proverbe: « Si la pirogue meurt, l'endroit de passage (le « beach », comme on dit au Congo) ne meurt pas (demeure) » (3).

Dès qu'on passe chez les patrilinéaires, par exemple, chez les Lulua et Luba du Kasai, on rencontre un principe opposé: quand le mariage est rompu, affirme-t-on chez eux, tout est rompu; tous les termes et liens d'alliance disparaissent entre les deux familles ou lignées. On devait retrouver dernièrement ce même principe au Rwanda et Burundi, également patrilinéaires: quand le mariage est rompu, tout est rompu.

S'agit-il d'un caractère lié aux régimes patrilinéaire et matrilinéaire, indication d'une divergence dans la conception de l'union matrimoniale? Cela paraît assez probable et la question peut certainement se poser. Ce ne sera cependant qu'après des recherches étendues à d'autres régions et venant confirmer ces données congolaises qu'il sera permis de parler de loi générale. Ceci dépasse évidemment les possibilités d'un seul chercheur. Par ailleurs, en ce qui nous concerne et dans les limites de notre champ de recherches, ce principe d'immutabilité n'ayant été découvert qu'en fin de mission, il restait et reste encore bien des précisions et détails d'application à relever.

Une subvention accordée dans ce but par le F.N.R.S. ne put être utilisée chez les Pende dont l'accès était interdit par la situation politique. Un autre champ d'investigation dut être choisi en région plus paisible, à distance du champ de recherches antérieur, chez les Bayaka. La groupement de ce nom, sous une forte unité et autorité politique, contient des éléments hétérogènes présentant un intérêt particulier: ils sont patrilinéaires dans la partie nord de leur territoire étudiée par le R.P. E. Roosens, professeur à l'Université Lovanium, qui nous communiqua que, dans cette région, lorsqu'un mariage est rompu, tout est rompu également, conformément au principe invariablement rencontré jusqu'ici chez les patrilinéaires. L'étude d'éléments matrilinéaires de la même peuplade pouvait fournir une con-

firmation intéressante, sur le plan local, de l'hypothèse énoncée liant le principe d'immutabilité au régime matrilinéaire.

La confirmation vint totale: les Yaka du Sud (c.-à-d. les secteurs Kasa, Swa Tenda et Mwana uta Mungongo), on put le vérifier à Panzi comme à Suka sur le Kwango, sont matrilinéaires comme les Holo voisins; chez eux, comme chez les Holo, le principe d'immutabilité des liens d'alliance est nettement affirmé, exprimé en proverbes plus nombreux qu'ailleurs, parmi lesquels on retrouve le proverbe déjà rencontré en région Pende et voisine: « La pirogue meurt, l'endroit de passage ne meurt pas (mais demeure) », en kiyaka: ndimba ufwanga, mbungu kayifwa ko. La pirogue, c'est la vie commune des conjoints, le lieu de passage, le lien d'alliance entre les familles, qui se traduit en relations diverses entre les membres respectifs selon qu'ils sont de même génération ou de générations différentes. Le mariage est conçu, en effet, par nos Bantous, non seulement comme union de deux individus, mais aussi, en même temps et surtout comme union de deux familles, celle-ci définitive (chez nos matrilinéaires), quoi qu'il advienne de l'union plus étroite, mais en même temps plus fragile et aléatoire, des conjoints.

L'union entre deux familles ou lignages, établie par une première union individuelle ou conjugale, reste une base permanente de nouvelles unions conjugales, répétitions de la première; l'union préférentielle n'étant qu'une union répétée ou renouvelée, renouement étroit entre conjoints du lien plus large demeurant entre deux lignées à la suite d'une première union (4).

Les données recueillies chez les Yaka pouvaient être présentées limitées au parallèle entre les deux liens, lien conjugal et lien d'alliance, objet premier de l'investigation; exposé intitulé alors « époux et alliés ». Etant donné qu'il s'agit d'un groupement aux structures encore jamais décrites et, à ce point de vue, totalement inconnu, il a paru préférable de présenter ces données dans un cadre et contexte général permettant d'évoquer en même temps l'ensemble des liens de parenté, notamment le lien de consanguinité dont certains aspects essentiels ont été découverts à la même occasion.

Par lien de consanguinité, on entend ici essentiellement celui qui unit les membres d'une même lignée utérine, puisqu'il

s'agit de matrilinéaires où tous les membres d'une lignée participent du même sang, censé transmis par les femmes. Un aspect essentiel de ce lien de consanguinité, noté pour la première fois chez les Pende (5), put être relevé avec plus de précision chez les Yaka: il s'agit de la solidarité que, faute d'un meilleur terme, on a appelé « quasi magique ou vitale », entre consanguins, c'est-à-dire à l'intérieur du segment matrilinéaire; aspect d'autant plus important chez les Yaka en l'absence de solidarité économique, leur lignage n'ayant ni propriété en terre ni propriété en hommes comme chez les Pende et se fractionnant en éléments dispersés, les enfants s'établissant volontiers au village du père. Le segment ainsi dispersé n'a pas de cohésion locale et ne révèle son unité que dans un droit à la dot des femmes revenant pour moitié aux oncles utérins et frères aînés de celles-ci (l'autre moitié allant au père). Sont membres du même « ventre: vumo », ceux qui « mangent les mêmes dots »; ce sera, sous l'autorité de l'homme le plus âgé, ses frères, ses sœurs avec leur descendance et celle de leurs filles, quatre générations au plus, composant ce que nous appelons un segment autonome. Celui-ci n'a donc ni l'ampleur ni l'organisation complexe du segment Pende ou Kongo, mais n'en garde pas moins le lien de solidarité très étroite entre ses membres, déjà décrit chez les Pende, et qui paraît bien ici l'élément essentiel. Les Yaka se distinguent par une organisation politique forte et centralisée, sous l'autorité, jusqu'ici respectée, d'une dynastie Lunda dont les chefs portent le titre de Kasongo-Lunda. A celle-ci serait à attribuer, selon une hypothèse récente de Mrs Mary Douglas (6), l'absence de lignées ou souches dépendantes ou esclaves, comme de lignées propriétaires ou cheffales dans les villages. Pareille hiérarchie, comme le note Mrs Douglas, suppose une certaine autonomie locale, mais est nivelée par un pouvoir politique fort. De même, ce ne sont pas les clans ou les chefs de village qui possèdent les terres, mais les grands chefs, tulamba, immédiatement subordonnés à Kasongo-Lunda. Ce serait donc au pouvoir politique centralisé que l'organisation familiale ou clanique devrait d'être réduite à sa plus simple expression.

L'organisation locale, ou de village, est ainsi radicalement différente de celle des Pende et Kongo. En pays Yaka, moins peuplé, aux villages largement espacés, un problème de propriété ou de limites d'exploitation ne se pose pas: il y a partout amplement place pour les cultures de tout nouveau venu. Le mariage étant virilocal et les enfants se fixant volontiers chez leur père, de nouveaux lignages peuvent constamment se former dans un village: tous sont égaux dans le libre accès à la terre, aux fruits de forêt, de chasse et de pêche. Pas de distinction, comme chez les Pende, entre lignages premiers établis et propriétaires et lignages plus tard venus, subordonnés et à droits réduits; pas d'esclaves non plus. C'est l'égalité, sans hiérarchie de droits, sous un pouvoir central très fort.

La nomenclature de parenté est celle des Kongo voisins, déjà bien décrits (7). Il s'y ajoute, pour les cousins croisés, un terme propre aux Yaka, pikanu, réciproque entre enfants du frère et fille de la sœur (le fils de la sœur est « père » pour les enfants du frère). Il y a union préférentielle avec la seule cousine croisée qui est patrilatérale (la cousine croisée matrilatérale est « fille », épouse prohibée). Autre différence: les rapports d'âge plus fortement marqués dans la terminologie, particulièrement celle de parenté par alliance: seuls les siblings cadets du conjoint sont beaux-frères et belles-sœurs, kwesi, avec lesquels on peut plaisanter et s'amuser; les siblings aînés du conjoint sont buko, beaux-parents ou parents par alliance d'une autre génération qu'il faut respecter et éviter.

Réciproquement, le conjoint d'un sibling aîné est kwesi, tandis que le conjoint d'un sibling cadet est buko. Cette règle s'étend aux siblings de ces parents par alliance que l'espagnol désigne par le terme de concuñados (pas de terme français), et rend difficile toute forme d'union par échange de sœurs, échange réprouvé d'ailleurs par la coutume.

Prenons le cas de Charles, notre informateur, dont l'épouse s'appelle Charlotte: les frères aînés de Charlotte sont buko pour Charles et sa sœur (par conséquent conjoints prohibés), comme les sœurs aînées de Charles sont buko pour Charlotte et ses frères. L'union réciproque d'un frère de Charlotte avec une sœur de Charles ne serait possible qu'entre frère cadet de Charlotte et sœur cadette de Charles.

D'après le même principe, un père ne pourrait reprendre une épouse de son fils, tandis que le fils peut reprendre une épouse veuve de son père (qui n'est pas sa propre mère).

De même, l'épouse de l'oncle utérin, ngwa nkasi, est bellesœur, kwesi, pour le neveu, mwana nkasi (lequel, nous l'avons vu, est père de ses enfants): il peut entrer chez elle, même en l'absence de l'oncle, « jouer et plaisanter » avec elle. Cependant, bien qu'ils se donnent les termes d'époux et d'épouse, le rapport sexuel reste illicite entre ces partenaires privilégiés: ce serait un adultère, sanctionné, comme tout adultère, d'une sanction immanente: le sanga, maladie qui frappe les jeunes enfants des coupables (cf. infra), et d'une sanction externe imposée par l'époux offensé (amende au complice, punition à l'épouse). Pour l'oncle utérin, l'épouse du neveu (comme l'époux de la nièce) est buko qu'il doit éviter: tandis que le neveu peut entrer librement chez l'oncle, celui-ci ne peut entrer et doit même éviter la maison du neveu marié. Les relations entre nièce utérine et oncle sont plus intimes qu'entre père et fille: ils peuvent « kusakana: se plaisanter et jouer ensemble », ce qu'un père ne peut se permettre avec sa fille. L'oncle ne peut entrer dans la chambre de sa nièce, mais seulement dans la maison, tout comme le père, tandis que cette nièce, comme son frère, peut entrer chez l'oncle et jusque dans sa chambre, même en son absence, prendre ce qui lui plaît.

Grands-parents et petits-enfants se plaisantent, employant les termes d'époux et d'épouse entre partenaires de sexe opposé. On dit cependant: « ntekolo utamba nkayanda, makosi mankola: le petit-fils qui plaisante son grand-parent, qu'il ait l'occiput solide », car les grands-parents le frapperont à l'arrière de la tête.

L'union grand-père—petite-fille en ligne directe, qui ne serait plus qu'un souvenir chez les Kongo, est encore partout pratiquée chez les Yaka, comme chez les Holo voisins. Il n'y aurait guère de village, nous dit Ch. MUTOMBO, où l'on ne rencontrerait l'un ou l'autre cas: union avec la fille du fils ou avec la fille de la fille; ce dernier cas plus fréquent, cette petite-fille étant censée faire revivre la mère de sa mère dont elle serait, en quelque sorte, l'alter ego. Quand une grand-mère meurt, on donne

couramment la fille de sa fille en remplaçante, kunda, au grandpère, comme on donne, en kunda, une sœur cadette de la défunte au veuf de l'aînée. On peut également donner une fille du fils au grand-père paternel; mais alors, il ne s'agit pas de remplaçante, kunda: le grand-père la réclame à titre d'engendreur qui fonde son droit.

Droit si bien fondé que la jeune fille ne peut refuser; si elle en faisait mine, on lui dirait, argument qui n'admet pas de réplique: « Il est la source de notre vie à tous », exprimé sous la forme suivante: « Ce sont eux les grands-pères qui ont engendré nos mères: bau bena bankaka babuta ngwaku », ou encore: « Nzamba wawuta Ngasa, Ngasa kesa wuta Nzamba: Nzamba a engendré Ngasa, Ngasa revient engendrer Nzamba », Nzamba et Ngasa étant deux noms propres. Le Yaka exprime en ce dicton sa croyance que la troisième génération reproduit la première et doit lui faire retour. Il est dit à la jeune fille en ce sens, nous explique-t-on: » On vous rend à celui qui vous a engendré pour que vous engendriez encore d'autres ».

Le grand-père dira lui-même, en réclamant sa petite-fille: « Je suis Nzamba qui a engendré Ngasa... mono Nzamba wawuta Ngasa...», ou encore: «lupeka ntekulu ama, vavutula menga mukati: donnez-moi ma petite-fille qu'elle rende le sang à l'intérieur (parmi nous?) », ou encore: « mena nkanga wuta diawuta nsawu: je suis le vieil igname qui fait engendrer les jeunes ignames ». Le nkanga est le vieil igname de la forêt, filandreux, sans jus, à peine mangeable. Quand on en mange (seulement en temps de disette), il laisse entre les dents beaucoup de fibres à recracher, tandis que du jeune igname, nsawu, on peut tout avaler. Aussi, quand on va chercher les ignames en forêt, on récolte tous les jeunes en laissant les vieux pour la reproduction. Ce sont là toutes expressions du droit de l'engendreur sur l'engendré, du droit de l'aïeul à prendre sa petitefille pour épouse. Il le fera, dit-on, s'il n'a plus que des épouses trop vieilles pour engendrer, car il tient, lui, à engendrer jusqu'à la fin (8).

Ce droit du grand-père à sa petite-fille est sanctionné: en cas de refus de la part de ses enfants à lui donner leur fille, il possède contre eux une invocation, musasu (cf. infra) ou malédiction:

Ila mono ko nkanga wuta dia wuta nsawu, balangenzi! uguna mena ngambu!: si ce n'est pas moi le vieil igname engendrant les jeunes ignames, (vous êtes) saufs! si c'est bien moi, (vous) tombez!

Balangenzi est une vieille expression employée dans les palabres et ordalies et qui signifie: vous avez gagné, vous êtes saufs.

Ubwa ngambu, c'est tomber en syncope. On entend souvent, aux chasses collectives, quand la bête tombe, le chasseur qui l'a touchée crier aux autres: ngambu! ngambu! ngambu!

Un exemple d'emploi en ordalie: dès qu'un homme meurt, en prévision de la réunion mortuaire qui recherchera la cause de la mort et le coupable éventuel, un homme de chaque clan, paternel et maternel, ira en forêt, soit relever les pièges, soit chasser. Il prononcera au nom de son clan la formule: « mena kieleka ingondele, balangenzi! uguna akuama, ngambu!: si c'est vraiment moi qui l'ai tué, que (la bête) soit sauve! si ce n'est pas moi, qu'elle tombe! »

Il fera ainsi la preuve de son innocence par la chasse: celui qui trouve une bête prise au piège ou en tue une, a la preuve que le coupable ne se trouve pas parmi les siens. S'il trouve une bête tuée par un serpent ou autrement, c'est une preuve encore plus forte: les ancêtres ont envoyé une bête en témoignage. On va ensuite consulter le devin, nganga ngombo, pour connaître la raison précise de la mort. Mais le clan qui a trouvé une bête a, de toutes façons, la preuve de son innocence, surtout si c'est une « bête respectable: mbisi luzitu », bête qui ne mange que des choses propres, comme le pangolin ou le singe à barbe blanche, pulumba.

On peut cependant actuellement refuser de donner la petitefille au grand-père en lui donnant la dot à la place: en ce cas, il n'a pas de *musasu* (9) contre ses enfants.

Quand le grand-père prend la fille de sa propre fille, celle-ci, pour les enfants à naître de l'union, est sœur par leur père, grand-mère par leur mère. Elle est appelée par eux mama, maman. Yaka et Holo voisins considèrent ces unions comme

naturelles, ne soulevant aucune objection; seule, la grande différence d'âge les rend relativement rares. Leurs conceptions à ce sujet se révèlent par le cas qu'ils ajoutent spontanément en parlant de ces unions, et donnent comme cas limite: «Le grand-père peut même épouser sa petite-fille par sa sœur (petitefille classificatoire), fille de la fille de sa sœur ». Ils ont conscience ici d'une objection, car il s'agit d'une union à l'intérieur du segment de lignée, d'une union endogame. Quoiqu'ils gardent conscience de cette objection, cette union du grand-oncle utérin (appelé ngwa nkasi, comme l'oncle utérin) avec la petitenièce utérine (appelée mwana nkasi, comme la nièce utérine), est néanmoins partout admise et pratiquée, tandis que l'union avec la nièce utérine n'est admise et pratiquée que dans une région très limitée, autour de Panzi. L'objection ou inconvénient, tel qu'il se présente à leur esprit, est cependant le même: l'enfant, dit-on, n'a pas de clan paternel; il appartient tout entier au clan maternel, comme « l'enfant né en brousse », l'enfant naturel. Il lui manque des liens de parenté essentiels que seul peut donner un clan ou lignage paternel distinct du lignage maternel. Un père de même lignage que la mère n'est pas un véritable père, c'est un frère de mère. Ceci appelle un exposé des liens de consanguinité.

Liens de consanguinité

Quand on demande à un Yaka à quel clan il appartient, il en cite toujours deux; il doit pouvoir le faire, et il est fier de pouvoir en citer deux: celui de sa mère auquel il appartient; celui de son père (clan matrilinéaire du père) qui l'a élevé. Car le principe est que « les enfants doivent vivre chez le père: bana gu itata bazingila ». La raison donnée de cette règle est que l'enfant est particulièrement vulnérable et susceptible d'être atteint par les maléfices et serait donc plus en danger chez ses parents maternels (10). Ceux-ci, membres d'un segment matrilinéaire, sont conçus comme vivant d'une seule vie solidaire, chacun des participants à cette vie tenant en son pouvoir la vie de tous les autres, qui sont littéralement « les siens », tous possédés l'un par l'autre. Ils se doivent tout l'un à l'autre, rien

n'étant aussi redouté que l'éveil de la jalousie chez un des membres, jalousie qui lui ferait vouloir du mal aux autres. Tout doit être mis en commun, partagé.

L'enfant trouve un climat plus libre et délivré de contraintes chez le père qui peut mieux l'élever, lui refuser sans danger ce qu'il croit devoir refuser, tandis que les parents maternels sont dans la crainte d'éveiller une jalousie.

Avec le père et parents paternels s'établissent des liens d'affection d'autant plus profonds qu'ils se développent librement, sans élément de solidarité forcée et d'appréhension. Ce sont ces liens très chers à tout muyaka qu'exprime un proverbe: « menga ma kitata mazenza nzi mungu: le sang paternel est doux (délicieux) comme le sel » (le sel évoque, pour les Bantous, la saveur la plus exquise). Ce lien d'affection est tel, comme dit un autre proverbe, qu'il est normal pour un muyaka de refuser à son propre frère ou à sa propre sœur (pour autant que cela se puisse sans danger), pour donner au cousin paternel ou à l'enfant d'une autre femme de son père, pour marquer ainsi son amour envers le sang de son père: « mwana mama kasisa kio, mwana tata kasisa kio ko: à l'enfant de maman on refuse cela qu'on ne refuse pas à l'enfant de papa. »

Comme avec les amis de cœur, les ndoyi, des liens d'affection profonde se nouent avec les parents du côté paternel. La sagesse populaire rappelle cependant que ce sera vers les siens, vers ceux de son clan qu'on devra se tourner en cas de besoin: ceux-là sont toujours à nos côtés; il ne faut pas l'oublier: « kudia ye Mantatu, kutokama ye mwana ngwaku: vous mangez avec Mantatu, vous veillez avec l'enfant de votre mère (votre frère) » (11). Le sens est: vous mangez avec celui que vous aimez, mais le jour de malheur, votre frère (de même mère) est à vos côtés. « pangi'aku mbuta, pangi ankweno katolo kanyanda: ton frère est l'aîné (= le plus important), le frère d'autrui c'est le légume katolo kanyanda ». Ce légume est délicieux mais pousse en brousse; quand on en désire, il faut aller le chercher au loin. Le sens du proverbe: votre propre frère vit près de vous; vous le trouvez de suite en cas de besoin; pas celui d'un autre. Quand vous arrivez chez les vôtres, vous n'avez même pas à demander s'il y a à manger pour vous; cela va de soi: on vous

répondrait: « koko kadia, kayimina nwa?: le bras peut-il manger et refuser à la bouche? ».

Il ne faut donc pas s'abandonner aux liens d'affection et d'amitié au point d'oublier les relations avec les siens qui sont après tout les plus importantes. Dans le segment de lignée, tous doivent rester unis: rien de plus dangereux que l'éveil de la jalousie chez l'un ou l'autre, ou encore, l'ambition d'acquérir des pouvoirs extraordinaires, que nous appellerions d'ordre supranaturel, pouvoirs d'ordre magique; ils ne peuvent être obtenus qu'aux dépens des siens, en livrant comme prix l'une ou l'autre des vies qui lui appartiennent.

Ces deux passions, jalousie et ambition, font naître le maléficier, ndoki. Celui-ci ne peut atteindre normalement par ses maléfices que ceux qui lui appartiennent, dont les vies sont solidaires de la sienne. Aucun maléficier, ndoki, et même, au degré supérieur, aucun féticheur, nganga, ne peut porter atteinte à une vie hors de son propre segment de lignage, si elle ne lui a été livrée par un membre solidaire de la victime, c'est-à-dire du même segment. On n'est vulnérable qu'aux siens, mais on est complètement à la merci de ceux-ci: « ba tudia bao batubalukila: ceux avec lesquels nous mangeons, ceux-là nous font du mal. » Sans même s'être initié à l'art maléfique, il suffit d'une simple invocation, musasu, à une médecine ordinaire ou charme protecteur, comme la plupart des hommes en possède, pour faire mourir un des siens. D'autres liens que la consanguinité utérine confèrent un pouvoir analogue, mais seulement au cas de manquement grave aux obligations imposées par le lien. Il ne suffit plus d'une invocation procédant d'un acte de volonté arbitraire.

Un mari peut faire mourir son épouse, seulement si elle manque à ses devoirs, par une simple invocation, *musasu*, qui, assez curieusement, compare sa conduite à celle de l'épouse de son propre oncle utérin:

Est-ce qu'une femme ne doit pas être fidèle et obéissante (12) à son époux? le *lemba* (ou *ngwa nkasi*) de mon épouse a une épouse. N'est-elle pas fidèle et obéissante? S'il en est ainsi, que mon épouse meure si elle n'est pas aussi fidèle!

Si le mari a un *musasu* contre son épouse, celle-ci n'en a pas contre son mari, car, dit-on, « c'est l'époux qui possède l'épouse,

pas l'épouse qui possède l'époux. » La femme qui veut se venger des infidélités du mari ne peut le faire par kindoki; elle mettra du poison (kudikila) dans sa nourriture. Le pacte de sang (13) entre époux, pratiqué par les Yaka, met les époux à égalité, leur donnant pouvoir égal et réciproque l'un sur l'autre. Ce pacte est redouté et méprisé chez les Yaka qui voient dans ceux qui le contractent des ndoki « mangeurs d'hommes »: les époux entrés en ce pacte peuvent « manger des vies » dans le clan du conjoint et sont censés s'offrir, à tour de rôle, l'un à l'autre, un des leurs en festin.

Comme le mari, l'épouse, le père peut faire mourir son enfant si celui-ci lui manque gravement de respect ou d'obéissance, toujours par simple *musasu*: « Un tel n'est-il pas mon enfant? Un enfant ne doit-il pas obéir et respecter son père? Il ne m'obéit pas et ne me respecte pas. Qu'il soit malade et meure! » Pas plus que l'épouse, l'enfant n'a de *musasu*. Pour l'un comme pour l'autre: « *musasu katu*: pas de *musasu* », les obligations sanctionnées étant à sens unique (14).

Ce n'est qu'en cas d'union avec la pikanu ou cousine croisée patrilatérale que l'épouse, comme père-femme de son mari, a également pouvoir sur lui. Encore n'a-t-elle pas de musasu contre lui en cas d'adultère, l'épouse ne possédant pas l'époux et ne pouvant exiger fidélité. Ce n'est que s'il la frappe ou l'injurie, qu'il porte atteinte au respect qu'il lui doit en tant que père; encore, nous dit-on, elle se mettra d'accord avec le clan maternel de l'époux avant de lancer un musasu contre lui. C'est pourquoi les jeunes gens se refusent à cette union malgré la forte pression exercée en sa faveur par la société: non seulement l'épouse pikanu a barre sur eux, mais aussi les enfants, héritant de leur mère la qualité de père, alors réciproque entre père et enfants; les enfants conscients du musasu que détient leur père, s'ils ont à se plaindre de lui, iront, nous dit-on, porter leurs plaintes au ngwa nkasi (de leur mère, s'il vit encore, propre père de leur père, sinon à son héritier). Celui-ci se fâchera et lancera le musasu d'accord avec eux.

Le père et l'époux sont d'ailleurs les seuls parents, en dehors des membres du segment, à posséder, dans certains cas, un pouvoir sur la vie. Un homme, par exemple, a des obligations envers ses beaux-parents; mais le non accomplissement de ces obligations ne leur donne pas de *musasu*. Un allié n'a jamais le pouvoir de faire mourir par *kindoki* (15).

La solidarité « vitale » est totale entre membres du segment, même dispersés quant à la résidence, bien que l'on croie par la dispersion réduire les occasions de maléfices. En vertu de cette solidarité, le neveu a droit d'aller prendre ce qui lui plaît chez son oncle utérin, d'entrer chez lui en son absence: si, à cette occasion, les enfants de cet oncle se mêlaient de demander au neveu de leur père de quel droit il vient prendre chez eux de la viande, par exemple, ou autre chose, la réponse serait invariablement: « mikishi misisa lemba mono mikwata: les fétiches (16) que laisse mon oncle utérin, c'est moi qu'ils attrapent ».

C'est-à-dire, la magie de l'oncle m'attrape moi, son neveu, pas vous, ses enfants; j'ai donc le droit de prendre ce qui est à lui puisqu'il y a solidarité totale entre nous, solidarité qui n'existe pas entre vous. En d'autres mots: lui et moi nous ne faisons qu'un, donc cela ne vous reparde pas. Cest toujours le neveu qui héritera de toutes les « médecines » ou fétiches de l'oncle utérin qui, de son vivant, l'aura initié et lui aura donné les instructions nécessaires pour en prendre soin. Faute de certains soins, en effet, des fétiches se retournent contre leur possesseur; en ce sens encore, le neveu peut dire: les fétiches que laisse l'oncle, c'est moi qu'ils attrapent.

Si la solidarité magique subsiste dans sa force, même entre membres dispersés du segment de lignage, on peut se demander quelle protection reçoivent les enfants élevés chez leurs pères puisque le ndoki peut agir au loin, même sur les siens habitant d'autres villages. C'est qu'il sera empêché d'agir dans un village qui n'est pas le sien par les « nsidi hata: médecines protectrices du village » (de: « gusidika hata: protéger le village »). Un chef de village met des nsidi hata sur l'enclos tout autour du village pour qu'aucune magie étrangère ne puisse y pénétrer: ce sont des pailles liées, petits pots, aiguilles, etc., qui mettent obstacle à celui qui veut agir par ndoki; par le fait de ces obstacles, ce dernier se trouve devant un lac infranchissable ou une montagne qui l'empêche de voir le village.

Si l'enfant sort du cercle des *nsidi hata*, il n'est plus protégé. Mais le *ndoki* n'agit que la nuit, et, à cette heure, l'enfant dort à l'abri. Il y a, en outre, le plus souvent, les médecines protectrices de l'enclos et maison paternelle.

Les magies placées par le chef de village et celles de l'attaquant peuvent se rencontrer, discuter, se mettre d'accord, sans rencontre physique des deux hommes, présents seulement en songe l'un à l'autre. Au cours de ces discussions, le chef de village pourrait-il donner son accord à l'action du *ndoki* étranger? En principe, dit-on, et de manière générale, il ne permettra pas la pénétration dans son village de la magie d'un parent habitant un autre village, même si ce parent peut invoquer de bonnes et justes raisons. Il lui dira de chercher une occasion d'atteindre son parent hors de l'enceinte du village.

Lien conjugal

Le mariage est conçu, non comme une liaison résultant d'un caprice, mais comme un état stable et définitif: on ne s'y engage qu'après soigneuse et mûre réflexion. Les anciens disent qu'il faut d'abord voir en songe l'épouse qui vous est destinée (comme le présage du songe doit être recherché pour toute décision importante de la vie): «nkento wakonda lota wankwela e? La femme que tu n'as pas rêvée, peux-tu l'épouser?» Non, évidemment. Si vous voyez en songe qu'une telle doit être votre épouse, celle-là est bien celle qui vous est destinée et qui restera définitivement. Il ne faut pas, pour autant, négliger de s'informer: «kukwedi giwulanga, kondi wakwela bemba: si vous épousez, il faut interroger, sinon vous épousez une paresseuse. » C'est pourquoi il est plus sûr de se marier avec ceux qu'on connaît bien, avec ses proches; en milieu inconnu, on commet des erreurs: « nzenza, zowa kadi kumbilu we leka: l'étranger, c'est un sot qui dort même au cimetière. » Dormir au cimetière, c'est se mettre dans le plus grand danger qu'on puisse imaginer; la sottise même!

L'idéal d'union stable et définitive suppose de grandes qualités et n'est réalisé que par les meilleurs: « mwana nkento kazingila ku longo, mbundu yantoma: la femme qui demeure dans le mariage, son cœur est bon. »

La femme préfère toujours être « épouse unique: muketu n'hindi » (par opposition à épouse de polygame: muketu a kongo) et dira avec satisfaction: « je suis sa seule épouse: mono a n'hindi yena ». La polygamie est « la volonté des hommes ». Ce n'est jamais l'épouse qui propose au mari d'en prendre une autre pour l'aider; le mari le décide sans la consulter. Parfois, un évolué demande l'avis de son épouse. Celle-ci répond toujours: « kilondi mona kiese ko: je ne peux (y) voir du contentement (j'en serai malheureuse) ».

On ne peut prendre, en seconde épouse, une sœur de la première (mais, à la mort de celle-ci, on obtient une cadette en remplacement, kunda). Ce qui revient au même, deux frères ne peuvent prendre femme dans le même segment linéaire, c'est-à-dire épouser deux sœurs (sauf cas d'union préférentielle avec la pikanu, cousine croisée patrilatérale). A pareille demande, on répondrait: « Etes-vous entrés dans cette circoncision pour nous?: nkanda wana bakotela we? » (il faut être circoncis pour se marier). C'est-à-dire: avez-vous décidé de ne chercher que chez nous? Les demandeurs peuvent insister: « La forêt qui vous aime (où on a de la chance), c'est là que l'on pose des pièges: nsitu wisa ukutonda, wa batambila » (17). Le lignage des épouses pourra céder alors, s'il éprouve de la sympathie pour les demandeurs.

On n'admettra jamais de demandes réciproques simultanées; par exemple, A demandant une sœur de B, en même temps que B, une sœur de A: « kuna kusobisa: cela c'est échanger! », objection péremptoire et définitive.

Le mariage implique fidélité: celle-ci, nous l'avons vu, ne peut être exigée du conjoint et sanctionnée par lui que par le seul mari, « l'épouse appartenant au mari ». Mais une sanction immanente s'attache parfois à l'adultère de l'un comme de l'autre sanction menaçant la future mère et son fruit durant la grossesse, puis l'enfant durant les premiers mois de sa vie (18). L'adultère de l'épouse peut lui valoir un accouchement difficile ou dangereux: s'il en est ainsi, elle confesse à ce moment ses infidélités à deux ou trois vieilles matrones (certaines, dit-on, gardent le secret, d'autres le révèlent au mari). Dès que l'épouse est enceinte, le mari, de son côté, ne peut avoir de rapport avec une

autre, même une autre épouse, s'il est polygame. Ce serait « couper le dos: guzenga miongoti » de celle qui attend et mettre sa vie en danger. Si elle venait à mourir, au moment de l'accouchement, par exemple, il serait tenu pour responsable de sa mort par les parents de la femme. Il doit observer la même fidélité à celle qui vient d'accoucher pendant les quelques mois où l'enfant reste vulnérable à la maladie appelée sanga, sous peine de lui infliger la maladie. Pour plus de sûreté, l'épouse enceinte est parfois confiée à ses parents. On tend à croire, en effet, qu'il faut un contact, en cas d'adultère du mari, pour que la mère ou l'enfant souffrent de ses effets.

Un petit frère (plus rarement, une petite sœur) du mari est chargé « d'annoncer la grossesse: gutumbula vumo » alors que la femme n'est enceinte que de deux à trois mois et la nouvelle pas encore connue. Il recoit du mari un cadeau qu'il remet à l'épouse en disant: « Mangez prudemment, vous portez notre enfant: dia malembe, mwan'etu una yandi ». Elle doit désormais manger avec prudence: s'abstenir de gros morceaux, de porc, de poissons portant des piquants. Le petit messager doit s'esquiver ensuite prestement, car l'épouse se fâche et le frappe; elle commence à pleurer; elle a honte de sortir ce jour-là et reste cachée jusqu'au jour suivant. Le petit messager sort en disant devant tout le monde: « On a annoncé le ventre: ivumo batumbudi ki». L'épouse remet le cadeau à sa mère. On ne fait cette annonce que pour la première grossesse. On ne fait aucun préparatif avant la naissance: on ne sait si l'enfant ne viendra pas mort-né; donc inutile de préparer le nzemba (étoffe dans laquelle on porte le bébé): « L'enfant qui n'est pas encore né, est-ce que vous préparez le nzemba?: mwana okonda wutuka, wanlungila nzemba?»

Les parents qui ont perdu un enfant sont particulièrement tenus à la fidélité jusqu'à la naissance suivante, sous peine de perdre le fuku, capacité d'avoir des enfants: le conjoint infidèle passerait le fuku à son partenaire illicite; croyance liée, semblet-il, à celle du retour de l'enfant décédé dans le sein de sa mère: il est parti, il reviendra à la prochaine grossesse (19), si toute-fois les parents restent fidèles l'un à l'autre. Cette fidélité s'impose plus strictement à la femme: celle qui a perdu un

enfant ne peut s'approcher d'un autre homme que son époux, encore moins lui donner la main ou le toucher: elle lui passerait le fuku. Mais on peut s'arranger pour garder le fuku malgré les infidélités du mari. On croit, en effet, que le fuku est lié aux exsudations de la peau, ou plus précisément, des pores, substance appelée mvindu (20). Si l'épouse sait que son mari est coureur, elle pince et racle les pores de sa peau, lui faisant laisser le mvindu à la maison, dans le lit, avant qu'il n'aille avec une autre; c'est « gutula mvindu gu tangi: mettre le mvindu dans le lit. » Il pourra alors avoir commerce avec d'autres sans, pour autant, perdre le fuku. L'homme seul peut ainsi donner le mvindu à son épouse et se libérer des conséquences de l'infidélité.

La femme est donc beaucoup plus étroitement liée par le lien conjugal, la sanction immanente frappant la progéniture avec laquelle elle est en contact plus étroit et plus intimement associée. Ce lien donne, en outre, au seul mari autorité et pouvoir sur son conjoint.

Le lien d'alliance, par contre, pèse plus lourdement sur l'époux. Pour le Yaka, ceux qui lui ont donné une épouse lui ont fait une grande faveur qu'il n'aura jamais fini de payer de retour: il est à jamais leur obligé. Ses obligations envers le lignage de l'épouse subsistent, et il reste tenu à témoigner sa reconnaissance envers ses beaux-parents, même après rupture avec son épouse: cette rupture de la vie conjugale laisse intacts les liens d'alliance. D'où le proverbe: « nzimbo longo ihua ko: l'argent (à verser), le payement du mariage ne finit pas », ou, plus brièvement: « longo lufwa ko: le mariage ne meurt pas », c'est-à-dire que les obligations du mariage demeurent toujours.

Les alliés se classent, par les termes employés, la conduite ou attitude à observer entre parents, en deux catégories:

Ceux considérés comme de même génération, kwesi ou kwedi, partenaires privilégiés entre lesquels il y a « parenté à plaisanteries » et grande liberté de rapports, à l'exclusion cependant du rapport sexuel. Celui-ci, même entre ces partenaires privilégiés de sexe opposé qui se donnent le nom d'époux et d'épouse, serait considéré comme très grave: ce serait un adultère sanctionné comme tout autre adultère.

Ceux considérés comme d'une autre génération, buko: les relations sont de respect, de pudeur et de réserve. Un rapport sexuel entre ces parents de sexe opposé serait non seulement très grave, mais scandaleux car de nature incestueuse. Ceux qui le commettraient seraient déconsidérés. On garde les distances, particulièrement entre gendre et belle-mère; entre ces derniers s'observe une réaction de fuite en cas de rencontre inopinée.

Nous avons esquissé ci-dessus les particularités du classement chez les Yaka. Notons qu'un homme doit fuir toutes ses bellesmères (propre et classificatoires), ce qui comprend, non seulement les mères (propre mère et ses sœurs, sœur aînée de l'épouse) de son épouse, mais aussi celles de ses frères et sœurs aînés, comme de tous les hommes de générations supérieures de son lignage. Il faut y ajouter (trait commun à tous les peuples de la région), celles de ses ndoy et nduku, amis de cœur ou amis portant le même nom et considérés comme des alter ego.

Cette loi de fuite étant définitive, survivant, comme le lien d'alliance, à toute rupture du mariage (car « une fois belle-mère, toujours belle-mère »), si ego, ses aînés ou ses *ndoy* ont contracté plusieurs mariages (successifs ou simultanés), il peut y avoir un nombre considérable et gênant de femmes à fuir.

Le réflexe de fuite réciproque, déjà décrit chez les Pende, est souvent fort brusque, gendre et belle-mère se jetant hors du chemin ou sentier à laisser entre eux, au risque de tomber. Un proverbe les met en garde contre ces exagérations des anciens (car maintenant la coutume tend à disparaître) qui, dit-on, lorsque le sentier était étroit, faisaient des écarts et bonds de plusieurs mètres, au risque de se blesser: « utina buko; go belele unzangula kwe?: tu fuis ta belle-mère; quand elle est malade, ne peux-tu la porter? » En cas de maladie grave nécessitant le transport à l'hôpital, le gendre doit s'offrir au nombre des porteurs, la loi ou interdit de fuite cessant de s'imposer; d'où le sens du proverbe: fuyez, mais sans exagération, puisque vous pouvez porter et donc approcher la belle-mère en cas de maladie. Vis-à-vis des beaux-pères (même classificatoires, ce qui comprend les frères de belle-mère), le gendre témoigne de respect et de pudeur: on ne se déshabille pas l'un devant l'autre; on ne va pas se baigner ensemble à la rivière; on ne risque pas d'obscénités

ou d'allusions osées l'un devant l'autre. Avec le mariage, des règles analogues de pudeur s'établissent entre père et fils marié: ils ne se baignent pas ensemble, ou, s'ils le font, se tournent le dos.

Belle-fille et beau-père s'évitent et même se fuient comme le gendre et la belle-mère. Entre belle-fille et belles-mères (même classificatoires) s'observent aussi des règles de pudeur: elles ne se baignent pas ensemble et ne se déshabillent pas l'une devant l'autre.

C'est au chapitre des prestations et cadeaux répétés que la coutume impose au mari, qu'apparaît surtout le poids du lien d'alliance pour celui-ci. L'épouse n'a pas à se soucier de ses beaux-parents et, en particulier, de sa belle-mère; elle ne se préoccupe que d'obtenir de son époux des cadeaux pour sa mère; d'où le proverbe: « La mère de la jeune épouse, c'est elle qui compte; la mère du jeune marié ne compte pas: ngudi ndumba wabala; ngudi sanda kabala ko ». La jeune épouse, disent les Yaka, ne cesse de demander à son mari de témoigner de son amour, non seulement pour elle-même, mais aussi pour sa mère, car on ne peut aimer une femme sans aimer, en même temps, celle qui lui a donné le jour (21).

L'amour se témoigne par les cadeaux: la femme en demande non seulement pour elle, mais pour sa mère. Il faut lui acheter une belle étoffe et aussi une pour sa mère. Parfois, elle fait passer à sa mère les cadeaux demandés pour elle-même, pour monter son ménage: casseroles, lampes, etc., cela sans consulter son mari. Si celui-ci demande ce que ces objets sont devenus, elle lui répond qu'ils ont été volés.

La belle-mère prend parfois l'initiative de demander à son gendre, jamais directement (ils doivent s'éviter), mais, soit par l'intermédiaire de sa fille, soit en envoyant quelqu'autre de ses enfants. De ce paradoxe d'une personne, que l'on doit aimer et combler de cadeaux tout en la fuyant, est née la devinette: « kala buna uta kuntonda, ufwete kuntina: alors même que vous l'aimez, vous devez la fuir »? Réponse: c'est la bellemère évidemment.

L'épouse se charge d'exciter l'affection de son mari pour sa mère à elle, en parlant constamment, vantant ses qualités incomparables: « mama lutili kitoko: ma mère est plus belle (que les autres) », elle est plus travailleuse, plus riche (en qui est une raison de lui faire encore des cadeaux, car c'est aux riches qu'on donne). Comme il est entendu que, dans la mesure où un homme aime sa femme, il aime sa belle-mère, il y a des hommes qui, surtout aux premiers temps du mariage, « se donnent tout entier à leur belle-mère » au point de négliger leur mère; qui ont plus d'amour, lutondo, pour leur belle-mère que pour leur mère et refusent à celle-ci pour pouvoir tout donner à celle-là. D'où le proverbe: « lutondo lu buko lulutidi lutondo lu ngudi: l'amour pour la belle-mère surpasse l'amour pour la mère. »

Bien des hommes cependant finissent par s'agacer d'entendre à longueur de journée leur épouse parler de: « ma mère... ma mère... ». Une réplique est devenue classique, en quelque sorte un proverbe: « unsikisila mama, mu nti yabuke?: tu parles continuellement de ta maman, suis-je, moi, né d'un arbre? » C'est-àdire: n'ai-je pas une mère, moi aussi? Les hommes, en effet, ressentent cette situation: alors que la femme ne pense qu'à ses parents, le mari doit penser à ses beaux-parents et à ses parents, à faire des cadeaux des deux côtés. La charge est lourde pour certains évolués qui se voient assaillis d'un côté comme de l'autre par des parents escomptant tous de beaux cadeaux en rapport avec leur traitement plus élevé.

L'épouse, il est vrai, ne demande que pour sa mère. Elle ne demandera pour son père que s'il n'a vraiment plus rien à se mettre sur le dos: papa est nu, il faut lui donner un vêtement; tandis qu'elle continue à demander pour sa mère, même bien pourvue, parce que cela fait partie du système et pour mettre le mari à l'épreuve. Cet amour et cette générosité ne se manifestent, bien entendu, qu'envers la propre mère de l'épouse. Avec les mères classificatoires, comme entre tous les alliés, on échange de petits cadeaux à l'occasion de visites.

L'épouse ne demandera à son mari de reporter cette affection et attachement sur une mère classificatoire que si celle-ci a pris soin d'elle dans sa jeunesse (à la place de la propre mère décédée) ou lui a toujours témoigné une grande affection; affection qui continuera à se manifester d'ailleurs par des apports plus ou moins fréquents de nourriture au jeune ménage; le mari y répondra par des cadeaux. La propre mère viendra porter de la nourriture très loin, ce qu'une sœur de mère ne fera que si elle aime beaucoup sa nièce. Ainsi la belle-mère et la mère de Ch. MUTOMBO lui apportent régulièrement à Suka de la nourriture de leur village, Fumu Ndimyi (75 km par les sentiers, avec un panier de 20 kg: deux jours de marche dans chaque sens); une sœur de mère ne ferait pas cela.

Aussi dit-on:

« Buko bwaku buna kena ye moyo dia kwaku: ta belle-mère, tant qu'elle est vivante, mange ce qui est à toi (ce qu'elle te donne) », car après sa mort, tu n'auras plus rien. Des sœurs de mère enverront de la nourriture à la jeune mariée qui a perdu sa propre mère, si elle n'est pas trop éloignée. Sinon le mari fait remarquer à son épouse: vous êtes d'une famille qui vit dans l'abondance et n'envoie pas de nourriture. L'épouse parlera alors de sa mère morte: « mama una kufwa mbund'ama yatabuleyi: maman, depuis qu'elle est morte mon cœur est détaché ». C'est-à-dire: je n'ai jamais mis d'espoir et d'attachement que dans ma mère, à l'exclusion du reste. Elle dira cela aussi aux sœurs de sa mère qui s'intéressent plus à leurs propres enfants qu'à elle.

Un polygame, d'autre part, ne peut aimer toutes ses bellesmères à ce point: plus que sa propre mère; il aura toujours, dit-on, une femme préférée et, dans la mesure où il aime cette femme, il aime la mère, c'est-à-dire fait des cadeaux.

Les cadeaux à la belle-mère sont donc fonction de l'amour pour l'épouse: passées les chaleurs du premier amour, à mesure que celui-ci se refroidit, ils diminuent. De son côté, la belle-mère, en vieillissant, n'a peut-être plus la force et l'ardeur nécessaire pour porter des paniers de manioc et de légumes au ménage déjà moins jeune. Il ne reste plus pour finir que les visites protocolaires aux beaux-parents, visites qui ne se font jamais les mains vides. Un homme ne peut passer près du village de ses beaux-parents sans leur rendre visite, même après rupture du mariage; ce serait une grossièreté commentée par tous.

Ce sont donc les premières années du mariage qui sont lourdes et coûteuses: il a fallu donner une grosse dot; il faut continuer à donner des cadeaux (bien supérieurs à ce que représente la nourriture apportée par la belle-mère). Mais arrivent ensuite les charges d'éducation des enfants pour l'évolué. A moins que la femme n'ait été instruite, ce n'est pas elle qui songe à dépenser pour assurer l'avenir des enfants. Ceci reste le souci du seul mari, pris entre les obligations traditionnelles et les responsabilités nouvelles.

Le mariage rompu, même après union stérile, les liens d'alliance demeurent, dans les termes et dans les privilèges et charges qu'ils comportent:

- Règles de respect et de pudeur entre chaque conjoint (devenu ex-conjoint, mais toujours gendre ou belle-fille) et ses beaux-parents; règle de fuite entre ces alliés d'une autre génération et de sexe opposé;
- Relations privilégiées et « parenté à plaisanteries » entre alliés de même génération, kwesi, qui continuent à se donner les termes d'époux et d'épouse.

Mais, chez les Yaka du Sud, les époux séparés ne restent pas époux comme chez les Pende et d'autres; ils se disent: « ancien époux », « ancienne épouse ». Aucune relation de parenté ne s'établit (comme chez les Pende et autres) avec les enfants que le partenaire aurait d'une autre union. Le problème de la possibilité de rapports éventuels entre les anciens époux ne paraît pas se poser psychologiquement; ils ne seraient, en tout cas, jamais permis, mais considérés comme adultères avec toutes les conséquences.

Tandis que la femme, censée retenue par les obligations de son nouveau foyer, n'a pas à se soucier de ses beaux-parents par l'ancienne union, l'homme reste toujours l'obligé des parents de celle dont il s'est séparé. Il convient qu'il leur rende visite de temps en temps, surtout s'il passe à proximité; et une visite ne se fait jamais les mains vides. Il serait honteux qu'il ne leur vint pas en aide en cas de grave difficulté ou de maladie. Enfin, on sera toujours tenu, entre alliés, d'assister à l'enterrement (à moins d'être à grande distance), d'apporter des cadeaux à mettre dans la tombe du défunt, nziku (cadeaux au défunt), le vin de consolation pour les parents du décédé, malafu ma kondo.

Ces cadeaux seront cependant moins importants si les époux sont séparés.

Pour l'homme, les charges de l'alliance sont donc définitives et ne cesseront jamais. C'est en ce sens que le muyaka répète: « nzimbo longo ihua ko: le payement du mariage ne finit pas. »

Le 17 mai 1965.

NOTES

- (1) Nous désirons exprimer notre reconnaissance à l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer et à l'IRSAC pour la mission qui permit la découverte du principe d'immutabilité des liens d'alliance chez les matrilinéaires. Nous devons au Fonds national de la Recherche scientifique l'aide qui permit des recherches chez les Yaka; à Charles MUTOMBO, du village Fumu Ndimyi, près de Panzi, notre principal informateur Yaka, les proverbes cités et leur explication.
- (2) Signalé dans: L. DE SOUSBERGHE: Les Pende, aspects des structures sociales et politiques (p. 22-23, Tervuren, 1963).
- (3) Le texte du proverbe en différentes langues congolaises est donné op. cit. loc. cit..
- (4) Si une première union a été féconde, les descendants de lignages alliés sont en outre consanguins. Si elle n'a pas été féconde, seule, après rupture, subsiste l'alliance (chez nos matrilinéaires) qui suffit à établir une ensemble de relations de parenté entre membres des deux lignées, les unes d'union prohibée, les autres, d'union possible ou préférentielle. La durée de ces relations est alors limitée à la génération de ceux entre lesquels elles se sont établies, là où, comme chez les Yaka, les époux séparés, après union stérile, ne sont plus qu'« anciens époux » et leurs enfants par d'autres unions ne sont pas frère et sœur entre eux ou conjoints prohibés: l'alliance survit aux conjoints par le fait desquels elle s'est établie, mais non aux alliés entre lesquels elle s'est établie: supposons, par exemple, les conjoints morts sans progéniture, séparés ou non, leurs siblings restent beaux-frères et belles-sœurs, avec les privilèges de cette relation; la règle de fuite réciproque s'impose toujours entre belle-mère et gendre classificatoires: frère de l'ex-mari, sœur de la belle-mère (si celle-ci est morte). Là où, comme chez les Pende, les époux séparés sans enfants restent époux et épouse et leurs enfants par d'autres unions sont frère et sœur, la relation passe aux générations suivantes.
 - (5) Op cit.: Les Pende... p. 35-36.
- (6) Mary Douglas: Matriliny and pawnship in Central Africa (Africa, Oct. 1964, p. 311-312)...
- (7) R.P. VAN WING: Etudes Bakongo, histoire et sociologie (Bruxelles 1921).
 K.E. LAMAN: The Kongo (Uppsala, 1957). A. DOUTRELOUX: Introduction à la culture Kongo (dans Miscellanea Ethnographica, Tervuren, 1963).
- (8) Pratique et formules semblables à celles relevées chez les Pende. Cfr.: L. DE SOUSBERGHE: Structures de parenté et d'alliance d'après les formules Pende (p. 74-75, Bruxelles, 1955).
- (9) L'héritier ou neveu utérin dispose de ce musasu pour obtenir la descendante de son oncle utérin.

- (10) Les Pende et Kongo qui ont pourtant la même croyance à une solidarité « vitale » entre membres d'un segment matrilinéaire, n'ont jamais donné cette raison pour laisser les enfants chez le père. Par contre, on ne retrouve pas chez les Yaka la croyance que le père est source de fécondité; on ne va pas demander la bénédiction du père en cas de stérilité, nous dit-on. On n'a pas retrouvé non plus chez les Yaka la croyance, relevée chez les Pende et Kongo (Op cit.: Les Pende... p. 29), que ceux qui se marient au loin ont plus d'enfants; il n'y a aucun proverbe en ce sens. Mais on croit qu'en s'éloignant du village maternel on échappe au ndoki, maléficier. On a bien remarqué que certains, partis à Léopold-ville, engendrent beaucoup d'enfants. Lorsqu'ils reviennent au village, les enfants tombent malades, commencent à dépérir: c'est le ndoki, dit-on. En fait, disent les évolués, comme Ch. MUTOMBO, les enfants se lavent plus rarement au village; ils sont sales et attrapent des maladies. Ils veulent manger continuel-lement, mangent trop, parfois des fruits pas mûrs.
- (11) Mantatu: nom propre quelconque. ngwaku: contraction de ngudi aku: votre mère. « mwana ngwaku: enfant de votre mère.» signifie: votre frère de clan, toute personne du même segment.
- (12) L'épouse doit obéissance sur deux points: elle doit préparer la nourriture; la négligence en ce point est grave. Elle doit obéissance dans les rapports sexuels (sauf règles, période après la naissance).
- (13) Ce pacte entre époux est appelé musutakanyi, comme chez bien d'autres peuples de la région. Cf. L. DE SOUSBERGHE: Pactes de sang et pactes d'union dans la mort chez quelques peuplades du Kwango (Bruxelles 1960). Les Yaka nous révèlent un nouvel aspect de ce pacte, non mentionné par les Pende et autres qui fournirent la matière de l'ouvrage, aspect que n'en existe peut-être pas moins chez eux. Actuellement, chez les Yaka, à la place du musutakanyi, en voie de disparition, on se donne, entre conjoints ou fiancés, des tsasa, médecines qui font qu'on se donne entièrement l'un à l'autre; médecines faites de plantes et d'exsudations des pores ou mvindu dont il est question plus loin. Pareil attachement est normalement jugé excessif. A l'époux trop jaloux et trop attaché à son conjoint, on dit: « Wafwa wanate ?: quand tu meurs, tu l'emportes? », c'est-à-dire: vas-tu mourir en l'emportant? allez-vous mourir ensemble? On dit cela à certaines femmes qui ne supportent pas qu'une autre s'approche de leur mari ou vienne bavarder avec lui.
- (14) Ce pouvoir sans réciprocité du père sur l'enfant chez les Yaka, diffère de celui noté chez les Pende (op. cit. Les Pende... p. 36), où père et enfant ont réciproquement pouvoir sur la vie l'un de l'autre. Chez les Basakata, il en va exactement de même que chez les Pende: outre les membres du même segment matrilinéaire, l'enfant peut « prendre » la vie de son père, comme le père, celle de son enfant, mais uniquement (comme chez les Pende) en sacrifice pour obtenir un pouvoir magique (généralement de chasse ou de pêche). Aussi la formule, employée dans l'un ou l'autre cas, n'est pas la même chez les Basakata: quand on soupçonne un frère de clan d'avoir causé la mort, on dira: « boyi nende amola: son frère l'a mangé »; quand on soupçonne l'enfant d'avoir sacrifié la vie du père, on emploie « pa ndiga: sacrifier dans le but de... », « mwa nende pa ndiga: son enfant l'a sacrifié dans le but de... » (chasse, pêche, ou autre). Les Basakata sont grands chasseurs et pêcheurs et tous les grands chasseurs et pêcheurs, dit-on, sont un peu sorciers. Un enfant peut sacrifier sa mère ou son père pour obtenir le succès à la chasse, et même, nous dit Jacques YEMANSAI, la sœur de son père, nkeyi (sœur propre ou classificatoire: cousine). Quand la nkeyi tombe malade, on tire les oreilles à tous les enfants du village, nous dit-il, ayant eu lui-même les oreilles tirées à cette occasion: on ne sait pas qui est le coupable et cet avertissement est distribué à tous: enfants de femmes du clan de la malade, pour lesquels elle est une mère (propre ou classificatoire), ou enfants de ses frères, pour lesquels elle est tante paternelle, nkeyi. Tous sont susceptibles de lui avoir « jeté une magie: bwo mate », et les oreilles leur sont tirées à tous en guise d'avertissement,

- (15) Aussi, en cas de mort, les alliés ne sont jamais soupçonnés ou accusés, chez les Yaka comme chez les Pende. Voir cependant: VAN WING, op. cit. p. 286, pour les Kongo.
- (16) Mikishi, dans ce proverbe, serait pris au sens général: toutes les médecines magiques ou fétiches. Au sens littéral, le mukishi, à la différence du ndoki (simples médecines ou charmes) comporte une statuette. Celui qui a sculpté la statuette est le kimvumbu; celui qui y a mis des médecines magiques, le nganga mukishi: celui qui la recoit et l'intronise chez lui est kimbanda, qui « a pris le mukishi: gukaluka mukishi ». La spécialité du mukishi est d'attraper les voleurs; on ne lui demandera jamais de venger un adultère: ce n'est pas son métier. Le discours du kimbanda à son mukishi, pour lui demander de poursuivre le voleur, ne s'appelle pas musasu, mais « kusyia mukishi : supplier ou commander (?) au mukishi » (le verbe n'ayant d'emploi que celui-ci, il est difficile d'en préciser le sens). N'importe qui peut emprunter le mukishi au kimbanda (qui ne peut demander aucun prix de ces services) et le promener dans le village en criant (kusyia) au mukishi: «Regardez, examinez, observez celui qui m'a volé! Qu'il souffre! Qu'il tombe malade!». Puis il le rapporte au propriétaire. — Le mukishi peut se retourner contre un membre du segment qui aurait volé, même contre le neveu. Car, si celui-ci a le droit de prendre, il doit le faire savoir et prendre ouvertement: « prendre avec justice »,dit-on. On pourrait donc supposer que le sens du proverbe, donné en réplique par le neveu, pourrait être: « Laissez cela. Si je vole, le mukishi de l'oncle se chargera de m'attraper ». Ce n'est pourtant pas en ce sens qu'on l'entend en ce cas, affirme Ch. MUTOMBO. Le neveu donnera cette réplique, que l'oncle soit ou non kimbanda, qu'il ait ou non un mukishi.
- (17) Argument analogue des Pende dans le même cas, cf. op. cis. Les Pende... p. 34.
- (18) Maladie des enfants appelée sanga chez les Yaka (palu chez les Pende). Elle peut être causée par l'adultère de la mère, par tout rapport du père avec une autre femme que celle qui engendre l'enfant, ou encore par la reprise des relations avec la mère avant le délai d'abstention de quelques mois imposé par la coutume après l'accouchement. Chez les Yaka, l'enfant n'est vulnérable que pendant les quelques mois du délai d'abstention. Il le reste beaucoup plus longtemps (quelques années) chez les Pende. La durée varie considérablement selon les peuplades de la région et peut atteindre, à notre connaissance, jusque dix ans et davantage.

dix ans et davantage.

Cette maladie se caractérise par une faiblesse générale de l'enfant, que les Yaka disent diagnostiquer avec certitude tant dans sa nature que dans sa cause; à ce point que la maladie est actuellement (1965) acceptée comme base et preuve d'accusation par les tribunaux; une femme viendra dire: mon enfant souffre de sanga; c'est que son père a commis l'adultère. Sur cette base, le tribunal a condamné récemment des pères à payer un dédommagement au clan de l'enfant. Il est surtout dangereux de toucher l'enfant après un adultère. Avant de pouvoir le toucher, il faut appeler un spécialiste de rites purificatoires, nganga nkishi. Le père, généralement, s'abstiendra de toucher l'enfant pendant quelques jours durant lesquels il l'observe. S'il ne constate aucune altération de santé chez l'enfant, il estimera sans plus le danger passé. La femme coupable se confiera à sa mère qui appellera de suite le nganga nkishi pour une purification immédiate. Si la mère se rendait compte que le partenaire de sa fille est, en même temps, un des siens, elle ferait appel à des médecines encore plus puissantes, car l'adultère serait doublé d'inceste qui, ipso facto, sans contact des parents, met l'enfant en grave danger.

(19) Dans le même but de faciliter le retour de l'enfant, il est enterré près de la hutte, « sinon le ventre devra attendre longtemps: kondi kivumo kinanamene »; aussi, on gardera soigneusement dans la hutte vêtements ou breloques qu'il a portés. Ceci est important surtout s'il s'agit du premier-né, nsomi: après

sa mort, on fera particulièrement attention à ne pas perdre le fuku. Même s'il meurt plus âgé (douze à quinze ans), on l'enterrera encore près de la hutte, parce que c'est lui qui « a ouvert le sentier: ubula nsoko », ou « ouvert la porte », et si on l'éloigne, il pourrait la refermer derrière lui, empêchant l'arrivée d'autres enfants: « go banzika ku kiana, lendele kanga nzila: fuku difwidi: si on l'enterre au loin, il peut fermer le chemin; le fuku meurt ». Si l'aîné meurt, le second ne dira cependant jamais qu'il est nsomi, premier-né, mais se dira mbuta, aîné.

(20) La même matière est utilisée, au même titre que le sang, dans des pactes de solidarité ou d'union dans la mort, par certaines peuplades d'Angola: renseignée sous le nom de « porcarias do corpo ». Cf. op. cit. Pactes de sang...

Les Yaka, dans ces mêmes pactes (musutakanyi), n'utiliseraient pas le mvindu, d'après Ch. Mutombo, mais seulement dans les tsasa, médecines qui procurent un attrait profond et exclusif entre conjoints san pacte d'union jusqu'à la mort

ou jusque dans la mort.

(21) Bien des proverbes expriment cet axiome Yaka: si vous aimez le cadeau, il faut aimer aussi celui que le donne; si vous aimez votre femme, vous devez aimer sa mère: « Mawunga nzi wambimbi, mwana uta Mawunga nzi wapweni: Mawunga (la mère) est mauvaise, la fille de Mawunga est bonne et belle. » Type de raisonnement absurde pour le Yaka; si vous trouvez que la fille est bonne, vous ne pouvez dire que la mère est mauvaise. De même, si vous aimez le sel apporté par le blanc, ne dites pas que le blanc est mauvais: « Ndele wambimbi, mungu nata ndele nzi upweni: le blanc est mauvais, le sel apporté par le blanc est bon ». Vérité que d'autres proverbes expriment directement: « kiakwata ngudi, kiazambukila mwana: ce qui atteint la mère atteint l'enfant ».

Séance du 21 juin 1965

Zitting van 21 juni 1965

Séance du 21 juin 1965

La séance est ouverte à 14 h 30 par M. G. Malengreau président de l'ARSOM.

Sont en outre présents: MM. N. De Cleene, V. Devaux, le baron A. de Vleeschauwer, J. Ghilain, L. Guébels, J.-M. Jadot, J. Stengers, F. Van der Linden, le R.P. J. Van Wing, MM. E. Van der Straeten, M. Walraet, membres; MM. P. Coppens, A. Du rieux, A. Maesen, G. Périer, M. Raë, J. Sohier, le R.P. M. Storme, M. F. Van Langenhove, associés; M. E. Bourgeois, correspondant, ainsi que M. E.-J. Devroey, secrétaire perpétuel.

Absents et excusés: MM. A. Burssens, E. Coppieters, F. Grévisse, J.-P. Harroy, N. Laude, P. Piron.

Nouvelles de M. L.-S. SENGHOR

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que, à notre diligen ce, M. L.S. Senghor a été avisé de sa nomination en qualité de correspondant de l'ARSOM par l'entremise de Son Exc. M. Djime Momar Gueye, ambassadeur du Sénégal en Belgique.

Celui-ci nous a fait savoir, par sa lettre du 13 mai 1965, que

... le Chef de l'Etat sénégalais, très sensible à l'honneur qui lui est ainsi fait [...] accepte volontiers de faire face aux obligations de cette nomination, malgré les lourdes charges qui sont les siennes.

Les tendances constitutionnelles des Etats ayant accédé récemment à l'indépendance

M. M. Raë rend compte des deux rapports établis par M. W.-J. GANSHOF VAN DER MEERSCH professeur à l'Université libre de Bruxelles, dans le cadre du VI° Congrès international de droit comparé, réuni à Hambourg du 30 juillet au 4 août 1962 (voir p. 964).

MM. E. Van der Straeten, J. Sohier et J.-M. Jadot apportent à cet exposé quelques informations complémentaires.

Zitting van 21 juni 1965

De zitting wordt geopend te 14 h 30 door de H. G. Malengreau, voorzitter van de K.A.O.W.

Zijn bovendien aanwezig: De HH. N. De Cleene, V. Devaux, baron A. de Vleeschauwer, J. Ghilain, L. Guébels, J.-M. Jadot, J. Stengers, F. Van der Linden, E.P. J. Van Wing, de HH. E. Van der Straeten, de H. M. Walraet, leden; de HH. P. Coppens, A. Durieux, A. Maesen, G. Périer, M. Raë, J. Sohier, E.P. M. Storme, de H. F. Van Langenhove, geassocieerden; de H. E. Bourgeois, correspondent, alsook de H. E.-J. Devroey, vaste secretaris.

Afwezig en verontschuldigd: De HH. A. Burssens, E. Coppieters, F. Grévisse, J.-P. Harroy, N. Laude, P. Piron.

Nieuws van de H. L.-S. SENGHOR

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat, op ons verzoek, de H. L. S. Senghor op de hoogte gebracht werd van zijn benoeming als correspondent van de K.A.O.W., door bemiddeling van Zijn Exc. de Heer Djime Momar Gueye, ambassadeur van Senegal in België.

Deze deelde ons mede, door zijn brief van 13 mei 1965, dat:
... le Chef de l'Etat sénégalais, très sensible à l'honneur qui lui est
ainsi fait [...] accepte volontiers de faire face aux obligations de cette
nomination, malgré les lourdes charges qui sont les siennes.

« Les tendances constitutionnelles des Etats ayant accédé récemment à l'indépendance »

De H. M. Raë brengt verslag uit over de twee verslagen die de H. Walter Ganshof van de Meersch, professor aan de Vrije Universiteit te Brussel, opstelde, in het kader van het VI^e Internationaal Congres van vergelijkend recht, gehouden te Hamburg van 30 juli tot 4 augustus 1962 (zie blz. 964).

De HH. E. Van der Straeten, J. Sohier en J.-M. Jadot verstrekken nog verdere inlichtingen bij deze uiteenzetting.

L'Eve noire, vue par nos écrivains africanistes

M. J.-M. Jadot présente un travail intitulé comme ci-dessus et auquel ont collaboré, dans le cadre de l'Association des écrivains et artistes africanistes, outre le présentateur, feu L. LEJEUNE, G.-D. PÉRIER, R. CLOQUET et A. SOHIER, ainsi que MM. G. VAN HERREWEGHE, F. BERLEMONT, A. VERBEKEN, L. ANCIAUX et B. HENRY.

La Classe désigne M. L. Guébels en qualité de corapporteur.

Conditions d'applicabilité du droit international dans un contexte ethno-historique

Le Secrétaire perpétuel rappelle à la Classe que le travail, intitulé comme ci-dessus, avait été présenté à la séance du 15 février 1965 (Fasc. 2, p. 474).

La Classe avait désigné MM. A. Durieux et V. Devaux en qualité de rapporteurs.

Nos confrères ont jugé utile, avant de formuler un avis définitif, d'avoir le sentiment d'un sociologue. Notre confrère A. Doucy auquel le travail fut soumis, a estimé qu'il n'y a pas lieu de le publier. MM. A. Durieux et V. Devaux s'étant ralliés à cette conclusion, la Classe décide de ne pas publier cette étude.

Revue bibliographique de l'ARSOM

Le Secrétaire perpétuel annonce à la Classe le dépôt des notices 53 à 69 de la Revue bibliographique de l'ARSOM (voir Bulletin 1964, p. 1170 et 1462).

La Classe en décide la publication dans le Bulletin (voir p. 968).

Concours annuels Modification au règlement

Le Secrétaire perpétuel informe la Classe que la Commission administrative, en sa séance du 15 juin écoulé, a complété comme

« L'Eve noire, vue par nos écrivains africanistes »

De H. J.-M. Jadot legt een werk voor getiteld als hierboven en waaraan medewerkten in het kader van de "Association des écrivains et artistes africanistes", buiten de inleider, wijlen L. Lejeune, G.-D. Périer, R. Cloquet en A. Sohier, evenals de HH. G. Van Herreweghe, F. Berlemont, A. Verbeken, L. Anciaux en B. Henry.

De Klasse duidt de H. L. Guébels als medeverslaggever aan.

« Conditions d'applicabilité du droit international dans un contexte ethno-historique »

De Vaste Secretaris herinnert er de Klasse aan dat het werk, getiteld als hierboven, voorgelegd werd op de zitting van 15 februari 1965 (Afl. 2, blz. 475).

De Klasse had de HH. A. Durieux en V. Devaux als verslaggevers aangeduid.

Voor een definitief advies te geven, hebben onze Confraters het nuttig geoordeeld de mening van een socioloog te kennen. Onze confrater A. Doucy aan wie het werk voorgelegd werd, is van oordeel dat de studie niet dient gepubliceerd te worden. Daar de HH. A. Durieux en V. Devaux zich verenigden met dit besluit, beslist de Klasse dit werk niet te publiceren.

Bibliografisch overzicht van de K.A.O.W.

De Vaste Secretaris deelt de Klasse het neerleggen mede van de nota's 53 tot 69 van het Bibliografisch overzicht der K.A.O.W. (zie Mededelingen 1964, blz. 1181 en 1462).

De Klasse beslist ze te publiceren in de Mededelingen (zie blz. 968).

Jaarlijkse wedstrijden Wijziging van het reglement

De Vaste Secretaris deelt de Klasse mede dat de Bestuurscommissie, in haar zitting van 15 juni ll., artikel 29 van het Algesuit l'article 29 du Règlement général (Annuaire ARSOM 1965, p. 26):

Art. 29. — Chaque Classe met annuellement au concours deux questions sur les matières dont elle s'occupe.

Les travaux présentés en réponse à ces questions peuvent ne pas être inédits, mais, en ce cas, leur date de publication doit être postérieure à celle des questions du concours.

Comité secret

Les membres honoraires et titulaires, réunis en comité secret, échangent leurs vues sur deux candidatures à une place vacante d'associé et sur deux candidatures à une place vacante de correspondant.

Il est rappelé à ce propos que, lors de la séance de présentation, les parrains doivent souligner les titres de leur candidat à l'appui, entre autres, de ses publications dont les principales seront déposées (art. 4 du Règlement général).

La séance est levée à 15 h 30.

meen reglement (Jaarboek, K.A.O.W. 1965, blz. 27) als volgt heeft aangevuld:

Art. 29. — Elke Klasse stelt jaarlijks twee vragen over de stof die zij behandelt.

De werken die als antwoord op deze vragen aangeboden worden, mogen reeds uitgegeven zijn, maar, in dat geval dient de datum der publikatie later te zijn dan deze van het stellen der vragen voor de wedstrijd.

Geheim comité

De ere- en titelvoerende leden, vergaderd in geheim comité, wisselen van gedachten over twee kandidaturen voor een beschikbare plaats van correspondent.

In dit verband wordt er aan herinnerd dat de peters, op de voorstellingszitting, de aandacht dienen te vestigen op de titels van hun kandidaat, hierbij steunend o.m. op zijn publikaties, waarvan de belangrijkste zullen neergelegd worden (art. 4 van het Algemeen reglement).

De zitting wordt gesloten te 15 h 30.

Marcellin Raë. — A propos des « Tendances constitutionnelles des Etats ayant accédé récemment à l'indépendance » par W.-J. Ganshof van der Meersch

Sur la base des onze rapports nationaux, à lui communiqués par l'Académie internationale de Droit comparé, M. W.-J. GANSHOF VAN DER MEERSCH, professeur à la faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles, rapporteur général du VI^e Congrès international de droit comparé, réuni à Hambourg du 30 juillet au 4 août 1962, a établi, avec une clarté, une précision et une impartialité dignes de tous éloges, deux rapports: le premier sur la République du Congo (1), le second sur quarantecinq pays africains et asiatiques ayant accédé récemment à l'indépendance (2).

Premier rapport:

Il distingue trois périodes: l'Etat Indépendant du Congo, le Congo belge et la République du Congo. Il conclut comme suit:

- Si, en principe, l'indépendance du Congo était justifiée, il n'en est pas moins certain que son octroi fut dangereusement brusqué, étant donné le degré insuffisant de préparation des Congolais à l'exercice des fonctions administratives, judiciaires et militaires, comme à celui des mandats politiques;
- A la Conférence de la Table ronde, les Congolais se sont inspirés très largement du régime parlementaire de la Belgique;

⁽¹⁾ W.-J. GANSHOF VAN DER MEERSCH: Les tendances constitutionnelles des Etats ayant accédé récemment à l'indépendance (Ed. E. Bruylant, Bruxelles).
(2) W.-J. GANSHOF VAN DER MEERSCH: Les tendances constitutionnelles des Etats ayant accédé récemment à l'indépendance (Ed. E. Bruylant, Bruxelles, 1964).

- Le régime de démocratie occidentale aboutit, au bout de quelques mois, à l'anarchie: le Gouvernement ne gouverna pas, les Chambres ne remplirent point leurs fonctions;
- Le nouveau gouvernement n'ayant pas effectivement exercé le pouvoir, il fut suppléé à sa carence par le «Conseil des commissaires généraux »;
- La troisième période est celle du gouvernement ADOULA: les Chambres exercèrent une certaine activité législative et une opposition se manifesta par de fréquentes critiques sans doctrine et sans plan, ce qui ne fit qu'entretenir l'inertie;
- Aujourd'hui nous sommes en 1962 le remède se cherche dans l'accroissement du pouvoir personnel;
- Pour éviter que l'armée, privée de discipline et de son cadre, ne devienne un permanent obstacle à toute autorité gouvernementale, il fallut en licencier la majeure partie;
- L'Etat est affaibli et l'organisation sociale est ébranlée par la carence de toute organisation judiciaire;
- Seule l'institution du Chef de l'Etat fonctionne dans l'esprit de la Constitution;
- La masse de la population ignore tout du régime constitutionnel.

C'est avec raison que M. Ganshof van der Meersch estime que pour conférer une certaine efficacité à l'action gouvernementale, il faudra introduire plus de contrainte dans le régime institutionnel.

Deuxième rapport:

Il peut se résumer comme suit:

- Le système politique occidental s'altère: le monocamérisme remplace le bicamérisme; l'Exécutif devient monocéphale; le régime du parti unique s'établissant de manière quasi générale, l'opposition est traquée;
 - Tendance générale à l'adoption d'une Constitution écrite;
- La Constitution écrite nouvelle manque de crédit et demeure sans influence, à cause de l'écart entre la règle constitutionnelle théorique et les réalités;

- Il n'y a point de coïncidence entre la nation, qui naît de la communauté de races, d'histoire, de langue, de religion, d'intérêts économiques, et l'Etat, à cause du manque d'unité ethnique;
- L'affirmation du principe de la laïcité de l'Etat est presque générale;
- Les rapports des organes de gouvernement sont réglementés de manière très complète;
- Adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par les Nations Unies. Le suffrage est toujours universel;
 - Primauté du droit international sur le droit interne;
- Affirmation de la solidarité africaine sur le plan de la coopération économique et de l'idéologie politique;
 - Tendance à l'Etat unitaire;
- Le tribalisme ancestral persiste: le fédéralisme conduit à la désintégration, et l'Etat nouveau est menacé de l'intérieur par des nationalismes ethniques;
- Les partis politiques, influencés par le tribalisme, ne se forment et ne se maintiennent que par le groupement autour d'un seul homme; ils n'ont pas de doctrine. Les chefferies traditionnelles disparaîtront. L'impérieuse nécessité de faire œuvre constructive condamne la confusion qui naît de la multitude des partis et oriente le multipartisme vers le parti dominant sinon unique. Celui-ci accapare l'appareil de l'Etat et se place au-dessus de lui, mais l'autorité va au chef d'un Exécutif monocéphale, qui est souvent le chef du parti unique: personnalisation du pouvoir. Le pouvoir impose au citoyen l'obéissance à l'autorité: les peuples africains ont le goût et le respect du pouvoir en place. L'armée devient un organe de pression pour défendre le régime;
 - Prépondérance de l'Exécutif;
- Recul du Parlement par l'effet du référendum, d'une compétence législative déterminée, des messages du Président, de la législation déléguée à ce dernier, par son pouvoir de mettre le budget en vigueur et par ses pouvoirs exceptionnels;
- L'arrestation par voie administrative et l'internement sont devenus d'application courante;

L'indépendance du pouvoir judiciaire est affirmée et organisée.

Les précieuses considérations de M. W.-J. Ganshof van der Meersch, faites en 1962, demeurent entièrement valables. C'est avec raison qu'il estime que la « démocratie parlementaire » constitue un danger pour les jeunes Etats africains. Comme l'écrivit Montesquieu, « les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ». Aussi la Constitution de la République démocratique du Congo du 1er août 1964 établitelle un régime presque présidentiel qui, ainsi que nous le prouvons dans les commentaires en préparation, répond mieux à l'esprit congolais et est de nature à armer l'Exécutif pour prendre et imposer, en collaboration avec le Législatif, les mesures indispensables à la relance du Congo dans tous les domaines.

Le Congo a connu — et connaît encore — une forme de démocratie, celle des villages, par leurs conditions de vie égale et une certaine participation politique grâce aux discussions publiques. Mais cette démocratie n'offre aucune ressource pour la solution des problèmes qui se posent dans un Etat. Et les divisions tribales s'opposent, par définition, à l'évolution d'une société limitée à l'ethnie. Le Congo a besoin d'un gouvernement démocratique fort, capable d'agir avec efficacité, et de partis politiques qui aient une doctrine.

En raison de la pauvreté générale et de l'immobilisme traditionnel, qui caractérisent la société congolaise, il n'y a pas encore de lutte des classes. Il n'y a pas de classes au Congo. Tous les Congolais, sauf une infime minorité, sont devenus pauvres ou misérables. L'égalitarisme congolais est de nature à éviter le grand développement des inégalités sociales et économiques, si des mesures à tendance socialisante sont prises, notamment à l'occasion de la planification de la production industrielle et agricole; si les investissements sont autant sociaux qu'économiques; si l'on forme de la main-d'œuvre qualifiée et des élites de fonctions et de culture; si l'on met tout le peuple congolais au travail.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE*

Notices 53 à 69

BIBLIOGRAFISCH OVERZICHT* Nota's 53 tot 69

Renoirte (Thérèse): Femmes de demain. L'enseignement féminin au Congo (Léopoldville, Bibliothèque de l'Etoile, s.d. [1964], in-12°, 47 p., ill., tabl., Documents pour l'action, n° 1).

L'A. de cette plaquette, sœur de la Charité à Gand, a dirigé pendant plusieurs années le Lycée Marie-José à Elisabethville et est à présent membre du Bureau de l'enseignement catholique à Léopoldville.

Considérant que la promotion intégrale de la femme est un mouvement irréversible, aussi bien dans le tiers monde que dans les pays de plein développement, elle recommande que les programmes et les méthodes du cycle secondaire d'enseignement féminin au Congo innovent de plus en plus résolument. En effet, les anciennes formules, en vigueur jusqu'en 1960, visaient avant tout à dispenser une formation ménagère; les écoles pédagogiques, d'infirmières-accoucheuses, etc., étaient peu nombreuses; quant aux jeunes filles inscrites dans les sections d'humanités des écoles de régime belge, elles étaient en nombre infime.

La réforme de l'enseignement secondaire, opérée en 1961, offre dorénavant aux jeunes filles congolaises de très larges possibilités de choix entre les humanités de toutes catégories ainsi qu'entre les études professionnelles les plus diverses: enseignement, secrétariat, emplois sociaux et paramédicaux.

Dans la nouvelle organisation, les écoles secondaires féminines de type traditionnel subsistent, mais sont destinées à disparaître progressivement.

L'A. ne dissimule pas qu'elle est nettement partisan de la réforme de 1961, car elle considère que pour bâtir la nation congolaise, il convient de donner aux femmes comme aux hommes une formation d'égale valeur.

15.5.1965 J. Vanhove Schurhammer (Romy): Croisière africaine. Trad. de l'allemand (Paris, Flammarion, 1964, in-8°, 250 p., ill., Collection « L'aventure vécue »).

Les expéditions automobiles à travers l'Afrique se sont multipliées depuis la célèbre croisière noire. Mais aucune, pensonsnous, ne peut être comparée à ce voyage de plus de six mois entrepris par une jeune journaliste allemande seule à bord de son break Ford, de l'Ethiopie au Cap, en passant par le Kenya, l'Uganda, le Tanganyika, les Rhodésies et l'Union Sud-Africaine.

Romy Schurhammer inspirée, dit-elle, par le souvenir de plusieurs ancêtres qui furent de grands voyageurs dans le monde, a organisé sa randonnée sans aucun soutien officiel et privé, et avec ses seules économies personnelles.

Il est inutile de souligner que ce voyage ne se déroula pas sans péripéties, dont certaines faillirent tourner au tragique. Un robuste optimisme et une volonté tenace permirent à la jeune conductrice de 19 ans de surmonter toutes ces difficultés.

L'A. nous donne une leçon peu banale de souriant courage et, en même temps, elle apporte aux descriptions des paysages et des populations des régions qu'elle traverse, des dons d'observation et un sens poétique très réels, qui rendent son livre extrêmement vivant.

19.5.1965 J. VANHOVE Edme (Philibert): Croquis du Katanga d'autrefois (Elisabethville, Imprimerie Imbelco, 1963, in-8°, 131 p. Préface de Paul BRIEN).

Cette aimable plaquette ne dément pas l'engageante modestie de son titre. L'auteur de Célestin Cripouille, colon congolais et de Scènes de la vie noire, y a rassemblé douze esquisses dont chacune est consacrée à un personnage - six Noirs et six Blancs — qui lui paraît représentatif du Katanga d'autrefois. L'intérêt se concentre donc chaque fois sur une anecdote rudimentaire et sur une peinture de caractère où il serait déplacé de chercher une réelle profondeur psychologique. S'il n'a aucune tendresse pour la race bureaucratique, l'A. dépeint avec beaucoup de compréhension et de sensibilité une espèce en voie de disparition: les premiers colons qui s'installèrent dans la brousse, courageux rêveurs souvent attirés par un utopique espoir de richesse rapide. La vision paternaliste de l'homme noir qu'illustre ce recueil est tout aussi désuète. Il paraît aujourd'hui surprenant que quelqu'un écrive onze pages pour montrer qu'une négresse est capable de mourir de chagrin pour avoir perdu son mari: c'est qu'il fut un temps où, selon notre auteur, les Blancs croyaient que les Noirs sont « par définition, rebelles à toute affection »! Les Noirs que décrit l'A. ne sont pas des animaux, certes, mais ce ne sont guère que de grands enfants indolents, roublards et superstitieux. Phil. EDME constate ces attitudes avec humour et gentillesse, et ne se soucie nullement d'en analyser les causes psycho-sociales. Ceux qui ont vécu l'ère des pionniers retrouveront avec plaisir dans ce livre l'écho d'expériences exaltantes et le reflet d'illusions dissipées.

> 19.5.1965 Alb. Gérard

Cepsi (Le): Ses buts, ses activités, ses réalisations (Elisabethville, Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes, 1965, in-4° 72 + 35 p., 38 ill., dont 1 carte).

Il s'agit de l'historique et du panorama des multiples activités du Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes (CEPSI), créé à Elisabethville le 6 février 1946, à l'initiative de l'Association des anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain (LOVANIA) et de l'office central du travail au Katanga (O.C.T.K.).

Son objet social était notamment de promouvoir par des études, enquêtes, projets, publications, consultations, par la constitution d'une bibliothèque et par tous autres moyens appropriés, le progrès matériel, intellectuel et moral des populations indigènes et l'harmonisation des relations humaines, tant dans le milieu rural que dans le milieu urbain et industriel.

Après une introduction où est synthétisée l'œuvre du CEPSI de 1946 à 1964, les diverses activités de l'institution sont succinctement évoquées: Bibliothèque (plus de 5 000 ouvrages et 250 périodiques) — Etudes (Enquêtes et travaux des commissions, recherches sociologiques) — Publications (Bulletin, mémoires, brochures et livres éducatifs, Revue pédagogique congolaise) — Action sociale urbaine (Maison St-Joseph, Chantier de jeunesse de Katuba, résorption du chômage) — Action rurale (médicale, économico-sociale).

On trouvera, en annexe, les statuts du CEPSI, la liste de ses publications et le sommaire des bulletins parus.

24.5.1965 M. Walraet Huybrechts (André): Les transports fluviaux au Congo, 1925-1963 (Léopoldville, Editions de l'Institut de recherches économiques et sociales de l'Université Lovanium, 1965, in-8°, 116 p., bibl., 36 graph., 14 tabl., 1 carte. Cahiers économiques et sociaux - Contribution à l'histoire économique du Congo).

L'A., professeur à l'Institut catholique des hautes études commerciales à Bruxelles, a déjà publié une étude sur la formation des prix du chemin de fer Matadi-Léopoldville de 1898 à 1954.

Les divisions principales de cet ouvrage sont:

I. Historique — II. Le trafic — II. L'utilisation des facteurs — IV. Les dépenses — V. Les tarifs et les recettes — VI. Conclusions. L'importance du bief moyen du Congo dans la vie du pays a conduit l'A. à retracer l'histoire économique des transports sur ce tronçon du fleuve pendant les années 1925 à 1963.

Il brosse un tableau rapide de ce que fut l'organisation de la navigation fluviale, depuis ses débuts jusqu'en 1925 et il analyse de façon détaillée l'évolution du trafic pendant la période de l'UNATRA et de l'OTRACO. Un chapitre particulièrement intéressant relate la politique tarifaire suivie au Congo par les organismes de transport.

Des graphiques nombreux illustrent le texte; ceux qui ont été établis en monnaie constante donnent une bonne idée de l'évolution des recettes et des dépenses par unité de trafic pendant la période envisagée.

L'A. constate que le coût réel des transports a diminué et n'a jamais constitué un frein au développement. Pour l'avenir, il préconise de conserver le système actuel de concentration aux mains d'un seul organisme de transport sous un étroit contrôle du Gouvernement.

Cette étude constitue une contribution substantielle à l'histoire économique du Congo.

26.5.1965 A. LEDERER Cornet (René-Jules): Les phares verts (Bruxelles, Editions L. Cuypers, 1965, in-8°, 234 p., ill., carte).

Ce n'est point d'un roman qu'il s'agit, encore que le titre puisse le faire croire de prime abord. « Les phares verts », ce sont d'humbles potagers, puis des jardins d'essais, des stations expérimentales, enfin des centres de recherche scientifique que créèrent, dans la brousse ou la forêt d'Afrique centrale, des Européens — Belges pour la plupart — au service du Roi-Souverain Léopold II, jusqu'en 1908, de la Belgique jusqu'en 1960.

L'A. est bien connu. Il a révélé ses talents d'historien et de narrateur dans plusieurs ouvrages qui font date: Katanga (1943), La Bataille du Rail (1948), Terre katangaise (1950), Maniema (1952), etc.

Dans Les phares verts, écrit et publié sous les auspices et avec le concours de la Fondation Francqui, il a rendu un hommage mérité aux promoteurs et collaborateurs de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (INEAC), mais aussi — et c'est justice — à la nombreuse cohorte de leurs devanciers. La première partie de l'ouvrage est consacrée aux pionniers et aux précurseurs de la recherche agronomique en Afrique centrale (1885-1908). L'A. n'a garde d'oublier le rôle important des colons, des missions et des premières sociétés privées dans l'essor de l'agronomie au Congo, tandis qu'est évoquée l'œuvre scientifique réalisée en Belgique au Jardin botanique de l'Etat, au Jardin colonial de Laeken et au Musée du Congo à Tervuren.

La deuxième partie du livre est consacrée à l'histoire de la recherche agronomique en Afrique centrale de 1908 à 1960. Jusqu'en 1933 d'abord, avec l'œuvre d'Edmond Leplae, directeur général de l'agriculture au Ministère des Colonies et président-fondateur de la Régie des Plantations de la Colonie; de 1933 à 1960, enfin, avec les prodigieuses réalisations scientifiques de l'INEAC dans ses 40 stations et centres expérimentaux, puissants « phares verts », que les événements de 1960 et des années subséquentes furent bien près d'éteindre à jamais... Formons le vœu, avec l'A. que « des mains expertes et ferventes » leur rendent un jour prochain tout leur éclat!

M. WALRAET

Frank (Barbara): Die Rolle des Hundes in afrikanischen Kulturen (Wiesbaden, Franz Steiner Verlag GMBH, 1965, in-8°, 265 p., 5 cartes. Collection: Studien zur Kulturkunde, begründet von Leo Frobenius, herausgegeben von Adolf E. Jensen, Bd. XVII, Prix: 38 DM).

L'A. s'est proposé de faire une enquête sur la place que le chien occupe dans la culture africaine, plus précisément dans le domaine de la vie spirituelle. Pareille étude n'est guère réalisable sans tenir compte du rôle que le chien remplit dans la vie profane. Les significations économique et religieuse d'un élément culturel se compénètrent, et l'une peut servir à éclairer l'autre.

Dans presque toutes les peuplades africaines, le chien existe comme animal domestique. Dans un grand nombre, il a une fonction économique importante comme auxiliaire à la chasse et y acquiert de ce fait une valeur considérable. Sur le plan de la vie religieuse, il est connu principalement comme animal sacrificatoire et mythologique.

Géographiquement, l'étude se rapporte à l'Afrique au Sud du Sahara. L'Afrique du Nord et Madagascar ne sont citées qu'à titre de comparaison, de même que l'ancienne Egypte. La signification religieuse du chien est prépondérante en Afrique occidentale et centrale.

L'A. a dépouillé une très large documentation. Avec un rare talent, elle a réussi à grouper dans un ensemble harmonieux les données éparses et les idées fragmentaires de son sujet. Sans aucun doute, cette monographie rendra de grands services aux ethnologues.

2.6.1965 N. DE CLEENE

60

Lessing (Pieter): Only hyenas laugh (London, Michael Joseph, 1964, in-8°, 263 p.).

L'A., issu d'une vieille famille afrikaander, est citoyen britannique. Depuis la fin de la guerre — à laquelle il prit part — il a voyagé en de nombreux pays en qualité de journalistereporter pour des journaux anglais et américains. Il connaît bien l'Afrique, qu'il a traversée deux fois à bord de sa Land-Rover, en 1960 et en 1963, et dont il a rapporté les matériaux de trois livres: Africa's red harvest, The African kaleidoscope

et celui dont nous rendons compte.

Il y rassemble, de manière à la fois ordonnée et objective, les nombreuses impressions que lui ont laissées les péripéties d'un voyage fertile en événements. C'est ainsi que, après avoir franchi la frontière congolaise, venant d'Angola, il fut appréhendé par la police et emprisonné pendant quelque temps. Il était à Elisabethville lorsque le président TSHOMBE mit fin à la sécession katangaise. On le retrouve en Afrique du Sud, dans l'extrême nord du Mozambique, à la frontière du Tanganyika; chez les Somalis se préparant à une expédition militaire; à Dar es Salam où il prit contact avec les leaders du Congrès national africain et du Congrès panafricain, auxquels le gouvernement de Pretoria prête l'intention de fomenter une révolution; au Basoutoland, au Swaziland, au Bechuanaland. Il assista aussi aux derniers spasmes de la Fédération qui avait tenté d'unir les Rhodésies et le Nyassaland.

C'est dire combien vaste est son expérience de la situation politique et sociale de l'Afrique centrale et méridionale. Mais ce reportage n'en aurait pas tiré grand profit si l'A. n'alliait à un sens aigu des réalités africaines — visibles et sous-jacentes — une totale objectivité, un non-engagement délibéré qui font de ce livre clairvoyant un document qu'aucun africaniste ne saurait négliger. Ecrit sans passion, le dernier ouvrage de Pieter Lessing s'attache à localiser les principaux foyers des troubles actuels et futurs et à y déceler les causes de la virulence des conflits. Il rend aussi compte des tentatives — souvent contradictoires — pour trouver une formule qui permette aux Blancs et aux Noirs de vivre en paix dans la coexistence. 8.6.1965

M. WALRAET

Textes sacrés d'Afrique noire (Paris, Editions Gallimard, 1965, in-8°, 287 p., 1 carte. - Collection Afrique. Prix: 18 FF).

Le présent ouvrage fait partie de la collection UNESCO d'œuvres représentatives, publiée avec la coopération des experts du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines. Il inaugure la Série africaine qui sera composée de quatre volumes, les trois autres étant consacrés à la prose africaine, à la littérature épique de l'Afrique noire, à ses chants et ses poèmes.

Dans ce recueil sont rassemblés des prières, des invocations, des textes initiatiques, des chants sacrés relevant, pour la plupart, des religions traditionnelles. Ils ont été choisis et sont présentés par Germaine DIETERLEN, docteur ès lettres et ethnographe, et l'ouvrage est préfacé par Amadou HAMPATÉ BA, érudit malien, célèbre dans toute l'Afrique. Chaque texte est précédé d'une courte introduction, qui instruit le lecteur des fondements de l'organisation sociale, politique et religieuse de l'ethnie intéressée, ainsi que des techniques qui sont à la base de son économie.

Présentés ainsi dans leur contexte culturel, ces textes seront d'une lecture très instructive pour la généralité des lecteurs.

9.6.1965 N. De Cleene Crozier (Brian): The morning after. A study of independence (London, Methuen & Co Ltd, 1963, in-8°, 299 p., ill. Prix: 32 sh.).

L'A., correspondant de l'Economist et des services français, espagnol et d'outre-mer de la B.B.C., a dédié cet ouvrage aux peuples des Etats ayant récemment accédé à l'indépendance. Il l'a divisé en trois parties respectivement intitulées: Le mythe de l'indépendance — La fragilité de l'indépendance — Heureux quoique indépendants? Ces titres en disent long sur sa manière de voir les choses. Son enquête, étendue aux pays neufs d'Afrique et d'Asie, tend à prouver que derrière l'écran magique de la « liberté » (Uhuru, Merdeka, Doc Lap), la conquête de l'indépendance et de la souveraineté nationales n'ont eu d'autres résultats que de porter des démagogues au pouvoir et d'abaisser brutalement le niveau de vie des populations « libérées » de l'étreinte colonialiste.

Le lecteur est mis en présence de quelques leaders des nouveaux Etats, tels Gamal Abdel NASSER, Sékou TOURÉ, le prince Norodom SIHANOUK, le Tunku Abdul RAHMAN et d'autres encore, parmi lesquels, les plus modérés, reconnaissent que le meilleur espoir de progrès réside dans la collaboration amicale avec les anciennes puissances colonisatrices, alors que les nationalistes outranciers sont décidés à rompre avec l'Occident, même au prix d'un appauvrissement de leurs peuples.

L'A. évoque aussi les lendemains de l'indépendance. Partout, ils ont été difficiles, pénibles, voire tragiques. Plante fragile, l'indépendance nouvellement acquise est aussi sous la menace constante à la fois des communistes et des anticommunistes!

Dans la dernière partie du livre, l'A. se pose la question: comment promouvoir le développement économique et la stabilité politique des jeunes Etats? Il propose quelques solutions, non sans avoir impitoyablement dénoncé les graves insuffisances des plans élaborés jusqu'ici par les pays industrialisés pour aider les nations nouvelles.

11.6.1965 M. Walraet L'art et les sociétés primitives (Paris, Librairie Hachette, Paris, 1963, in-8°, 352 p., 1 carte, ill. - Collection « A travers le monde », dirigée par Jean-Claude IBERT).

On est quelque peu déshabitué de rencontrer le terme « primitif ». Si, en partant de considérations socio-économiques, il convient de parler aujourd'hui de « sociétés en voie de développement », sur le plan de l'anthropologie culturelle l'appellation « sociétés primitives » conserve cependant toute sa valeur.

Quelle place l'art occupe-t-il au sein de ces sociétés? Quelle est sa fonction sociale et religieuse? A quelles traditions se rattache-t-il? Autant de questions primordiales auxquelles les auteurs de ce volume répondent en étudiant les différents aspects que revêt le phénomène artistique chez ces populations demeurées à l'écart de la civilisation moderne.

L'Afrique noire est étudiée par Luc de Heusch, professeur à l'Université de Bruxelles; l'Océanie par Jean Guiart, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études; l'Asie du Sud par Solange Thierry, attachée au Département d'Asie du Musée de l'homme; les régions arctiques par Eveline Lot-Falck, chargée du Département des arctiques au Musée de l'homme; l'Amérique du Nord par Nicole Belmont, attachée au laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France et de l'Ecole pratique des hautes études; l'Amérique du Sud par Simone Dreyfus, chargée de recherches au Centre national de la recherche scientifique. La préface est de Max-Pol Fouchet.

Tout le monde n'a pas l'occasion de prendre connaissance des nombreuses monographies consacrées aux arts des peuples primitifs. Le présent petit volume a pour objet de remédier à cette lacune en donnant une vue d'ensemble de leur patrimoine culturel sur le plan artistique.

14.6.1965 N. DE CLEENE